Le Québec tel quel

La Documentation québécoise
Éditeur officiel du Québec

Le Québec tel quel

La présente publication a été rendue possible grâce à l'étroite collaboration des fonctionnaires de tous les ministères du gouvernement du Québec.

Collection dirigée par
Claude Paulette

Texte: Denys Morisset

Révision linguistique: Eugénie Lévesque

Cartes: Denis Collette et associés

Graphisme: André Asselin

Photo de la couverture:
Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

© 1978 Éditeur officiel du Québec
Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous les pays. Toute reproduction pour fins commerciales, par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Dépôt légal — 4e trimestre 1978
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 0-7754-2995-3

102-00638/

Le Québec tel quel

Troisième édition

Collection
Connaissance du Québec

La Documentation québécoise
Ministère des Communications

Éditeur officiel du Québec
Québec, 1978

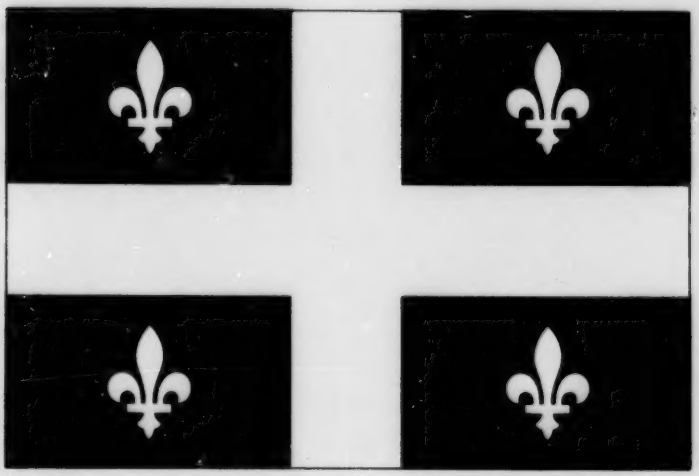

«D'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lis du même» Ainsi l'héraldique décrit-elle le drapeau officiel que le Québec s'est donné en 1948.

En janvier 1948, le Québec adoptait pour couleurs officielles le drapeau d'azur à croix et à fleurs de lis blanches.

Le bleu est un souvenir de la chape de saint Martin et des pavillons de la flotte marchande française sous l'Ancien Régime.

Le blanc fut un jour couleur nationale de la France; la croix rappelle celle des étendards régimentaires qui flottèrent en Nouvelle-France de 1755 à 1760.

Quant à la fleur de lis, elle remonte à la plus haute antiquité. En France, c'est, dit-on, sur un sceptre royal qu'elle paraît pour la première fois sous Charles le Chauve, vers l'an 840. Passée en terre américaine au XVI^{e} siècle, elle n'en a, pour ainsi dire, jamais été déracinée.

De tout temps et partout, la fleur de lis a été symbole de pureté, de franchise, de paix, de grandeur et de souveraineté.

Le fleurdelisé, témoignage de fidélité aux origines françaises, rejoint admirablement la devise du Québec: JE ME SOUVIENS.

L'HISTOIRE

Un navire de Jacques Cartier devant Québec, au terme de la traversée de 1535. Et David Lith. Imp. Lemercier, 57, rue de Seine, Paris.
(*Archives nationales du Québec*)

Plusieurs millénaires avant l'ère chrétienne, le sol québécois reçoit déjà ses premières migrations. Il est presque certain, dans l'état actuel de nos connaissances, que des Asiatiques du Nord-Est sont passés par le détroit de Béring pour se répandre peu à peu sur l'ensemble de l'Amérique septentrionale. Les uns, devenus ce que les Européens ont appelé les Indiens, se sont fixés au Sud; les autres, les Esquimaux ou Inuit, arrivés plus récemment, ont essaimé au Nord jusqu'au Groenland. Cependant l'histoire du Québec, qui peut se mesurer chronologiquement, dont on connaît bien la continuité, commence en 1534.

Avant la fondation de Québec en 1608, la France entreprend un régime colonial qui durera jusqu'à la signature du traité de Paris de 1763, marquant la ruine de l'empire colonial français. Ce régime est ponctué de cinq guerres contre les Anglais et de deux contre les Iroquois. Lui succède un régime de colonie britannique qui jette les Québécois de l'époque dans des difficultés majeures dont ils triomphent peu à peu. En dépit des efforts de 1774, de 1791 et de 1840, il faudra attendre 1867 pour assister à la mise en place d'une constitution articulée. C'est à l'origine une fédération de quatre États, dont le Québec, auxquels six autres viendront plus tard se joindre.

Depuis quelques années toutefois, le fédéralisme, tel qu'il se pratique au Canada, fait l'objet de critiques de plus en plus acerbes. La constitution de 1867 est fréquemment remise en cause en plusieurs de ses points essentiels. À cet égard, la politique du présent gouvernement du Québec est de parvenir, tôt ou tard, dans le cadre d'une constitution refaite, ou bien hors de ce cadre, à la souveraineté culturelle, économique et politique du peuple québécois.

CHRONOLOGIE DES EXPLORATIONS DE L'AMÉRIQUE

Avant de donner une chronologie des faits connus de l'histoire du Québec, il n'est pas inutile de rappeler très schématiquement la longue succession des tâtonnements, des hésitations des explorateurs devant la côte orientale de l'Amérique.

De 875 jusqu'en l'an 1016, Irlandais, Islandais et Vikings explorent les littoraux de Terre-Neuve (Vinland), du Labrador (Markland), de la Terre de Baffin (Helluland), du golfe du Saint-Laurent, de la Nouvelle-Écosse; ils tentent à plusieurs reprises de s'y établir, mais ces tentatives demeurent sans suite. Le dernier voyage connu remonte à 1347.

1492 Le Génois Christophe Colomb aborde une île des Antilles: San Salvador.

1497 Jean Cabot, marin génois naturalisé vénitien (Giovanni Caboto), travaillant pour le compte d'Henry VII d'Angleterre, découvre le Cap-Breton, explore la côte de la Nouvelle-Écosse, passe au sud de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon et reconnaît Terre-Neuve.

1501 Le Portugais Gaspar de Corte Real aborde au Labrador, dans une baie (Hamilton ou Sandwich?); il disparaît sans laisser de traces.

1502 Le frère du précédent, Miguel, part à la recherche de son frère; il longe le littoral sud de Terre-Neuve, pénètre dans le golfe du Saint-Laurent et disparaît à son tour; Terre-Neuve devient la *Terre de Corte-Real*.

1504 à 1508 Expéditions françaises: des pêcheurs bretons arrivent aux pêcheries de Terre-Neuve; Jean Denis, de Honfleur, explore la côte, de Bonavista au détroit de Belle-Isle; l'armateur dieppois Jean Ango envoie un navire à Terre-Neuve d'où l'on ramène les premiers Indiens vus en France.

1513 Prise de possession de la Floride par Ponce de Léon, au nom de l'Espagne.

1520 Le Portugais José Alvarez Fadungez explore l'île du Cap-Breton jusqu'au Cap-Nord et le Sud de Terre-Neuve jusqu'à la baie de Plaisance.

1524 Charles Quint confie à Estevan Gomez le commandement d'une expédition. Celui-ci met le cap sur l'île du Cap-Breton, explore la rive sud de la Nouvelle-Écosse, pénètre dans la baie de Fundy, descend au sud le long de la côte du Maine jusqu'aux environs de Cape Cod.

1524 Une expédition commandée par François 1er et dirigée par le Florentin Giovanni da Verrazano explore la côte orientale de l'Amérique du Nord, de la Floride espagnole à la Terre-Neuve portugaise; le navigateur malouin Jacques Cartier est du voyage.

1528 Deuxième expédition de Verrazano qui, cette fois, cingle vers les Bahamas et se dirige vers le sud, à l'embouchure de l'Orénoque et le nord du Brésil de l'époque; Jacques Cartier est toujours de l'expédition.

CHRONOLOGIE QUÉBÉCOISE COMPARÉE

1534	Découverte de la pointe orientale du territoire québécois par Jacques Cartier, qui débarque aux Îles-de-la Madeleine le 24 juin et à Gaspé le 24 juillet.	François 1er de France; Henry VIII d'Angleterre.
1535	Deuxième voyage de Cartier en territoire québécois; il remonte le Saint-Laurent, dont il reconnaît les îles et les affluents, jusqu'aux bourgades indiennes de Stadaconé (Québec) et d'Hochelage (Montréal).	Henry IV de France; Jacques 1er d'Angleterre.
1608	Le Saintongeais Samuel de Champlain fonde Québec le 3 juillet, à l'emplacement appelé aujourd'hui la « place Royale ».	
1616	Ouverture des premières écoles à Tadoussac (confluent du Saguenay) et à l'emplacement de ce qui deviendra Trois-Rivières.	
1621	Première inscription dans les registres des actes de naissance, mariage et sépulture. Le Québec est le seul pays où l'on ait conservé l'état civil des paroisses sur plus de trois siècles.	
1629	Les frères Kirke s'emparent de Québec.	Richelieu en France; Charles 1er d'Angleterre.
1632	Québec (et l'Acadie) sont restitués à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye.	
1634	Fondation de Trois-Rivières par le sieur de Laviolette, sur l'ordre de Champlain.	
1639	Fondation à Québec du premier hôpital et du premier couvent de jeunes filles: l'Hôtel-Dieu, dirigé par les Hospitalières de Dieppe, et le couvent des Ursulines que fonde la Tourangelle Marie de l'Incarnation.	

1642	Le Champenois Paul Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie (Montréal).	Mazarin en France; Cromwell en Angleterre.
1668	Mgr de Montmorency-Laval fonde le séminaire de Québec, première maison d'enseignement secondaire de garçons. En 1852, il en naîtra l'Université Laval.	Règne personnel de Louis XIV (1661); en Angleterre, Restauration: Charles II (1660).
1690	Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, repousse William Phipps devant Québec.	Guillaume III d'Angleterre.
1734	Le grand voyer Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc inaugure la première route reliant Québec à Montréal sur la rive gauche du Saint-Laurent: le chemin du roi.	Louis XV en France; George II d'Angleterre.
1737	Les forges du Saint-Maurice, l'une des premières entreprises de métallurgie d'Amérique du Nord, dressent leurs hauts fourneaux près de Trois-Rivières.	
1750	Naissance des textiles. On confectionne à Québec des vêtements en «étoffe du pays».	
1759	Bataille des Plaines d'Abraham au cours de laquelle le général français Montcalm et le général anglais Wolfe trouvent la mort et à l'issue de laquelle la ville de Québec est cédée aux Anglais.	
1760	Lévis remporte à Sainte-Foy la dernière victoire française en Nouvelle-France, mais échoue dans sa tentative de reprendre Québec. En septembre, capitulation de Montréal.	George III d'Angleterre (1760).
1763	Traité de Paris: la Nouvelle-France est cédée à la Grande-Bretagne.	

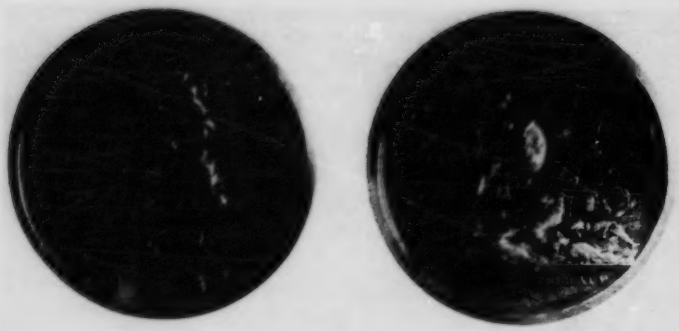

Médaille frappée par Louis XIV pour marquer la victoire des Français sur la flotte de l'amiral Phipps. Elle porte l'inscription «Kebeca liberata».

1774 L'Acte de Québec agrandit le territoire vers l'ouest et rétablit la Coutume de Paris comme loi fondamentale pour ce qui concerne la propriété et les droits civils; le Québec est reconnu par l'Angleterre comme le prolongement juridique de la Nouvelle-France. Le droit civil québécois est, depuis ce temps, demeuré distinct de celui des autres provinces.

Louis XVI. Déclaration des droits de Philadelphie; début du soulèvement des 13 colonies américaines.

1775 Prise de Montréal par le général américain Montgomery; siège de Québec et mort de Montgomery.

1776 Levée du siège de Québec.

4 juillet: Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique.

1791 La «province de Québec», telle que constituée en 1774 est divisée en deux provinces: le Bas-Canada (capitale: Québec), à majorité francophone, maintient le droit civil français alors que le Upper-Canada (capitale: York-Toronto), à majorité britannique, remplace ce droit par le Common Law anglais et adopte l'anglais

Fuite de Louis XVI à Varennes.

comme seule langue de gouvernement. Deux nations distinctes sont juridiquement consacrées.

1792 Première session de l'Assemblée législative du Bas-Canada.

En France, abolition de la royauté.

1803 Premières installations de pâtes et papier à Lachute, dans l'Ouest québécois.

Napoléon 1er (1804).

1829 Création de l'Université McGill de Montréal.

Charles X, roi de France; George IV d'Angleterre.

1836 Inauguration de la première ligne de chemin de fer entre Laprairie et Saint-Jean sur Richelieu.

Louis-Philippe, roi des Français.

1837 L'autorisation du gouvernement provoque une rébellion armée. W.-L. McKenzie dirige celle du Haut-Canada, Louis-Joseph Papineau est l'âme de celle du Bas-Canada. La troupe anglaise mate rapidement les rebelles.

Victoria, reine d'Angleterre.

1838 Les patriotes québécois proclament la « République du Bas-Canada ».

1841 Union constitutionnelle des deux Canadas.

1845 Naissance de l'industrie cotonnière à Sherbrooke.

1864 À Charlottetown (Île du Prince-Édouard) et à Québec, tenue des conférences préparatoires à la fondation de la Confédération canadienne.

Napoléon III.

1867 Adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui réunit en fédération quatre provinces: Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Ontario.

1878 Naissance de Lionel Groulx, le 13 janvier. Il sera l'historien national du Québec.
L'Université Laval de Québec fonde, à Montréal, une succursale qui recevra une certaine autonomie en 1889. Elle recevra sa charte officielle en 1920 sous le nom d'Université de Montréal.

1907 Début des travaux de construction du pont de Québec, qui s'écroulera deux fois avant son parachèvement en 1917.

Édouard VII de Grande-Bretagne (1901).

1917 Les femmes votent pour la première fois aux élections fédérales; ce droit leur sera accordé à l'Assemblée de Québec en 1940.

George V de Grande-Bretagne (1910).

1936 La Société Radio-Canada établit son réseau de radiodiffusion en langue française.

1948 Adoption du fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec. Paul Borduas et son groupe publient leur manifeste: *Le refus global*, par lequel la société québécoise est violemment remise en question.

1952 Inauguration de la première station de télévision à Montréal (Radio-Canada).

Elizabeth II.

1954 Création de l'Université de Sherbrooke.

1959 Inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui relie l'Atlantique aux Grands Lacs.

1964 Création du ministère de l'Éducation qui remplace le département de l'Instruction publique, selon les recommandations d'une commission d'enquête sur l'enseignement (commission Parent), instituée en 1961.

Assassinat de John F. Kennedy à Dallas, le 22 novembre 1963.

1967 À Montréal, exposition universelle et internationale. Le général de Gaulle fait, au Québec, une visite qui se termine avec éclat par le cri désormais célèbre: « Vive le Québec libre! »

1968 Le Conseil législatif (Chambre haute) est aboli et l'Assemblée législative (Chambre basse) devient Assemblée nationale. À son tour, le Québec renonce ainsi au principe du bicaméralisme.

États-Unis: Martin L. King, Robert Kennedy assassinés.

France: troubles de mai.

Création de l'Université du Québec.

Tchécoslovaquie: l'U.R.S.S. investit Prague.

1969 L'Assemblée nationale adopte le projet de loi 63 pour promouvoir la langue française au Québec.

1970 Les premiers députés du parti québécois sont élus à l'Assemblée nationale.

Octobre: troubles socio-politiques. Le Front de libération du Québec (F.L.Q.) enlève M. James Richard Cross, diplomate britannique en poste à Montréal, et cinq jours après, M. Pierre Laporte, ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration dans le cabinet Bourassa élu en avril. Le premier sera relâché le 3 décembre et rentrera à Londres; le second sera supprimé par strangulation, le 17 octobre.

Du 16 octobre au 5 novembre, 429 citoyens québécois sont incarcérés en vertu de la loi des mesures de guerre (Ottawa); 372 seront relâchés sans qu'on porte d'accusation contre eux.

1971 Création de la Société de développement de la baie James qui a pour objet de susciter et d'effectuer le développement et l'exploitation des richesses naturelles de la région de

la baie James en donnant priorité aux intérêts québécois.

1972 Grève générale des 210 000 employés syndiqués des secteurs public et parapublic; des débrayages en chaîne touchent les syndiqués du secteur privé, affiliés aux trois grandes centrales.

Emprisonnement des chefs syndicaux.

1973 Lors de l'élection générale, le parti libéral garde le pouvoir avec la presque totalité des sièges à l'Assemblée nationale (102 sur 110).

1974 Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 22 sur la langue française, qui donne lieu à de violentes contestations.

Démission de Richard Nixon, le 8 août, à la suite du scandale du Watergate.

1976 Les Jeux de la XXIe Olympiade se déroulent avec succès à Montréal, dans des installations sportives dont le coût très élevé a fait l'objet de critiques amères.

Le 29 avril 1975, fin de la guerre américaine au Vietnam.

Le 15 novembre, le parti québécois prend le pouvoir lors de l'élection générale au cours de laquelle on enregistre le plus fort taux de participation depuis la Confédération (85,27%).

1977 Adoption par l'Assemblée nationale, le 26 août 1977, de la «Charte de la langue française».

Jimmy Carter assume la présidence des États-Unis, le 20 janvier.

Le premier ministre René Lévesque reçoit un accueil sans précédent à Paris, lors d'une visite au cours de laquelle sont conclus de nouveaux accords entre le Québec et la France.

France

Angleterre

La France s'implante en Amérique du Nord: Port-Royal, Acadie (1606), Québec (1608). La colonisation anglaise commence en Virginie (1606-1607). Après le traité de Bréda (1667), qui reconnaît l'Acadie possession française, celui de Ryswick (1697) accorde à la Nouvelle-France la presque totalité du territoire exploré au nord du Mexique.

En 1713, le traité d'Utrecht vient amputer la Nouvelle-France de l'Acadie, de Terreneuve et de la baie du Nord (baie d'Hudson). Puis, par le traité de Paris (1763), tout l'est de l'Amérique du Nord devient britannique; la France cède la Louisiane à l'Espagne. Le nom de Province de Québec est appliqué au territoire bordant le Saint-Laurent.

L'Acte de Québec agrandit le territoire de la province de Québec qui s'étend jusqu'à la Louisiane, encerclant les Grands Lacs. Le Labrador en fait également partie.

Le succès de la révolution américaine a amené la frontière des États-Unis jusqu'au rivage des Grands Lacs. L'Acte constitutionnel de 1791, en créant le Haut et le Bas-Canada, ramène la frontière occidentale du Québec à la rivière des Outaouais.

Grande-Bretagne

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique crée la fédération canadienne; la frontière septentrionale du Québec est modifiée, et la partie nord du territoire est confiée à la juridiction fédérale.

Grande-Bretagne

Le territoire du Québec s'agrandit vers le nord.

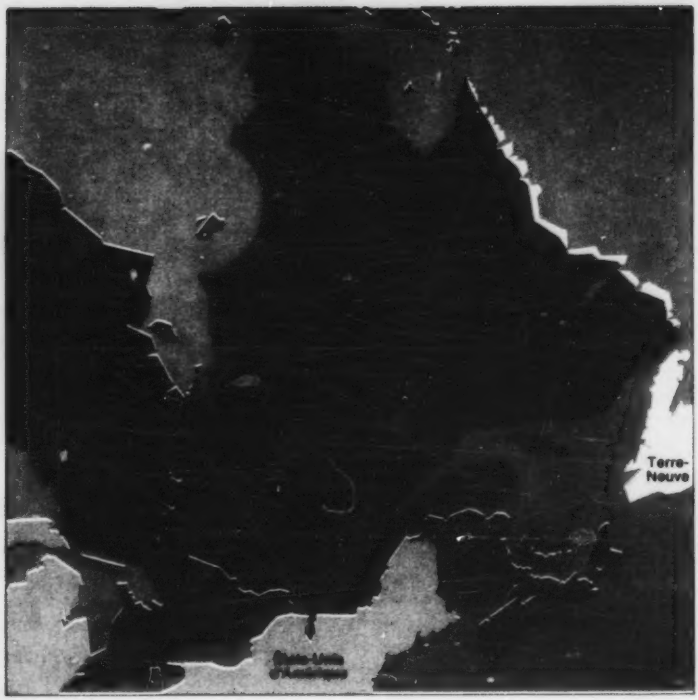

Grande-Bretagne

Territoire litigieux

Le Québec englobe l'Ungava et s'étend jusqu'au détroit et à la baie d'Hudson. La frontière du Labrador n'est pas fixée.

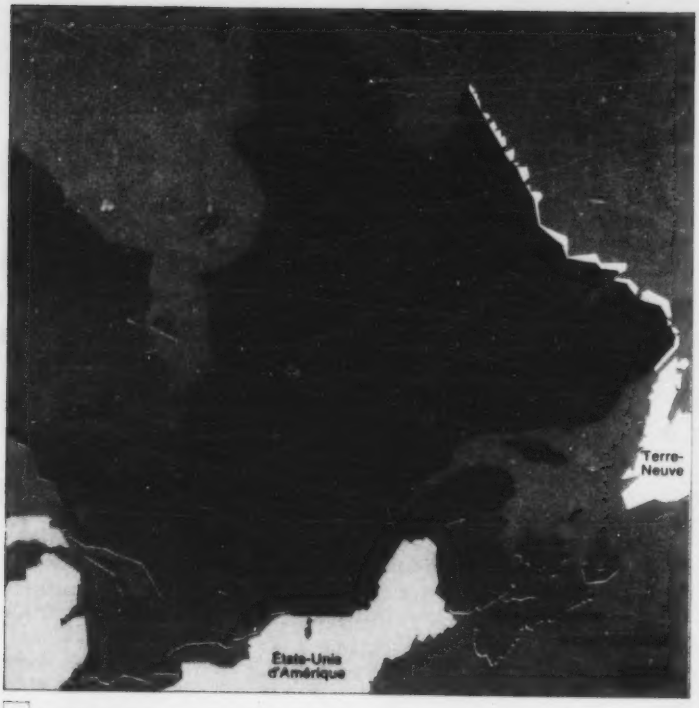

Grande-Bretagne

Territoire contesté*

* Territoire attribué à Terre-Neuve par décision du Conseil privé de Londres en 1927

Une décision du Conseil privé de Grande-Bretagne agrandit le Labrador à même le territoire québécois. Le gouvernement du Québec a toujours contesté ce jugement.

LE TERRITOIRE

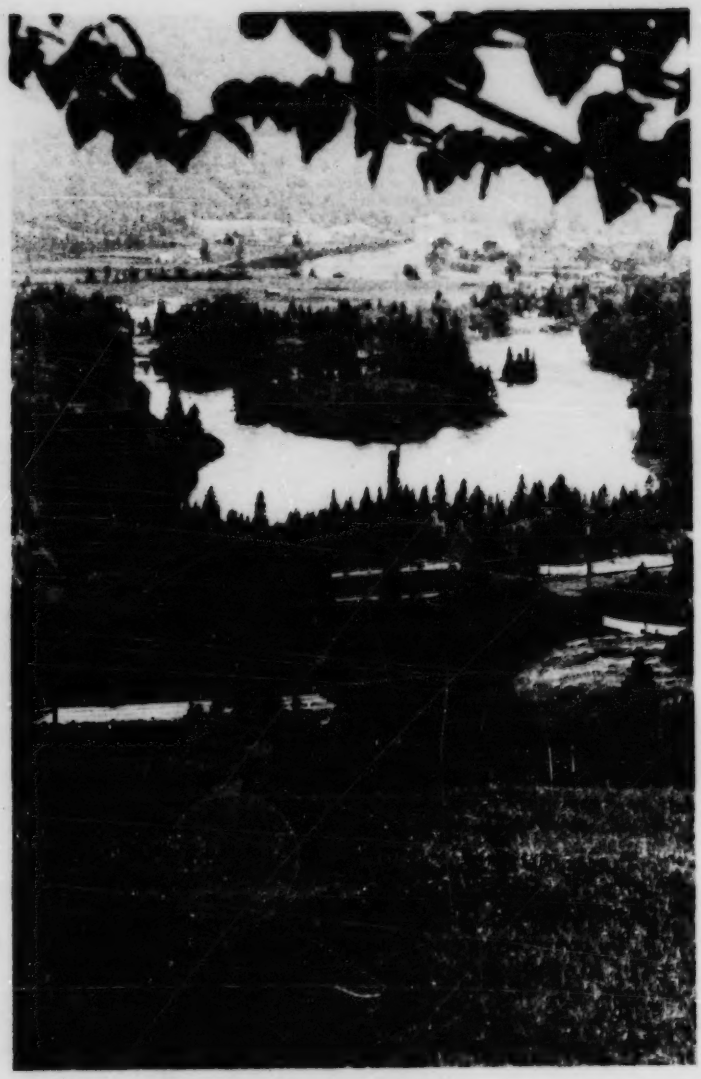

La rivière Jacques-Cartier baigne le village de Tewkesbury, en banlieue de Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

L'Anse-aux-Gascons, en Gaspésie.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Au premier rang des dix états de la fédération canadienne pour le territoire, et ne le cédant qu'à l'Ontario pour la population, le Québec est une terre aux multiples attraits.

Mettons le territoire à l'échelle européenne afin d'en mieux apprécier l'immensité. Le Québec pourrait contenir à la fois l'Espagne, le Portugal, la France, la Belgique, la Suisse et les deux Allemagnes. Sur le plan américain, il équivaut à la superficie réunie des États de New York, du Vermont, du New Hampshire, du Maine, du Massachusetts, du Rhode Island, du New Jersey, de la Pennsylvanie, de la Californie... et du Texas.

Au nord-ouest, au nord et au nord-est, il est borné par la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson, la baie d'Ungava et l'Atlantique Nord; à l'est, par le détroit de Belle-Isle et par le golfe du Saint-Laurent; au sud, sa frontière est commune avec celles du Nouveau-Brunswick et des États américains, du Maine, du New Hampshire, du Vermont et de New York; à l'ouest, sa frontière naturelle est l'Outaouais que prolonge le méridien 79°30'.

LE QUÉBEC

Superficie totale: 1 540 681 km²

(Si l'on tient compte des prétentions du Québec sur le golfe du Saint-Laurent, la superficie totale atteint 1 648 266 km².)

Population au premier juin 1978: 6 234 000 habitants.

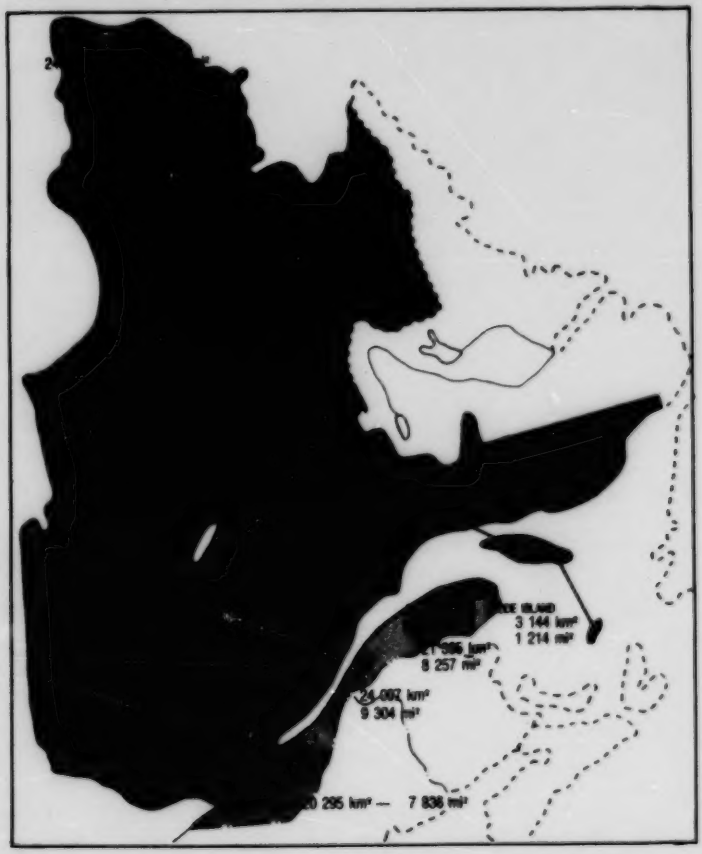

Superficie totale des états américains indiqués sur la carte: 1 529 070 km², sensiblement la même que celle du Québec. Leur population au recensement de 1970: 77 168 172 habitants, soit plus de douze fois la population actuelle du Québec.

Superficie totale des pays européens indiqués sur la carte: 1 573 154 km², sensiblement la même que celle du Québec. Leur population totale en 1975: 189 431 162 habitants, soit plus de trente fois la population actuelle du Québec.

SUPERFICIES AU CANADA

(en kilomètres carrés)

Province ou territoire	Terre	Eau douce	Total	Total % du Canada
Terre-Neuve	106 614	5 685	112 299	1,1
Labrador (territoire contesté)	263 871	28 347	292 218	3,0
Île-du-Prince-Édouard	5 657	—	5 657	0,1
Nouvelle-Écosse	52 841	2 650	55 491	0,6
Nouveau-Brunswick	72 092	1 344	73 436	0,7
Québec	**1 356 792**	**183 889**	**1 540 681**	**15,4**
Ontario	891 195	177 388	1 068 583	10,7
Manitoba	548 495	101 592	650 087	6,5
Saskatchewan	570 269	81 631	651 900	6,5
Alberta	644 390	16 796	661 186	6,6
Colombie-Britannique	930 529	18 068	948 597	9,5
Yukon	531 844	4 481	536 326	5,4
Territoires du Nord-Ouest	3 246 392	133 294	3 379 686	33,9
Canada	9 220 981	755 165	9 976 147	100,0

On aura remarqué dans le tableau qui précède que le territoire du Labrador est détaché à la fois de Terre-Neuve et du Québec. Il y a là, en effet, une question de frontières litigieuses, car selon un jugement du comité judiciaire du Conseil privé de Londres, en 1927, le Labrador a été rattaché à Terre-Neuve, alors colonie britannique. Depuis, le gouvernement du Québec prétend que le tracé de 1927 n'est pas définitif.

La délimitation des frontières avait été soumise à l'examen du tribunal de l'une des parties en présence. Le litige concernait des ressources naturelles de stricte compétence provinciale. Il s'agissait de s'entendre sur la signification du mot *côte;* les juges ont décidé que la *côte du Labrador* pouvait s'étendre vers l'arrière-pays, jusqu'à des régions situées à plus de 640 km de l'Atlantique.

LE RELIEF

Le Québec comprend trois grandes régions géographiques qui sont, du nord au sud, le Bouclier canadien, appelé ainsi en raison de sa formation concave, la plaine du Saint-Laurent et les Appalaches. Le Bouclier canadien, le plus ancien système montagneux du monde, s'étend de l'extrême nord jusqu'à la plaine du Saint-Laurent. La *toundra* en occupe la partie nordique. Seuls viennent, dans le sol gelé en permanence (pergélisol), quelques bouleaux nains d'à peine 30 cm de hauteur et des lichens appelés *mousse à caribou* (renne du Canada).

Au sud de la toundra, c'est la *taïga*, plantée d'une forêt boréale d'arbres rabougris d'abord clairsemés, puis de mieux en mieux fournis au fur et à mesure qu'on descend vers le sud. Descendant encore, on atteint le *plateau* laurentien, zone forestière la plus productive.

La vallée du Saint-Laurent correspond à une zone d'effondrement géologique, entre le Bouclier et les Appalaches. C'est la région où l'on trouve les plus fortes densités de population et les terres les plus propres à l'agriculture.

Les Appalaches présentent en général un relief de plateaux plus ou moins vallonnés, surmontés de massifs plus élevés, distribués dans une région qui couvre les Cantons-de-l'Est, le Sud de l'estuaire du Saint-Laurent et la péninsule gaspésienne.

Le territoire est crevé d'un réseau de milliers de lacs et de rivières, à tel point que la superficie des eaux intérieures est de l'ordre de 284 898 km^2. Le Saint-Laurent traverse le Sud du territoire d'ouest en est. Avec une longueur totale de 3 680 km et un débit de 8 776 m^3/ s, il figure parmi les grands fleuves du monde. Au nombre de ses affluents importants, on compte l'Outaouais (1 113 km), le Saguenay (760 km), le Saint-Maurice (520 km) et la Manicouagan (496 km); on doit également mentionner le Richelieu qui relie le Saint-Laurent à l'Hudson (État de New York) en passant par le lac Champlain; il se jette à Sorel, après un parcours de quelque 128 km.

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

LE CLIMAT

Le géographe Pierre Deffontaines écrivait, en 1957: «...L'hiver canadien (québécois) n'est pas préparé par les autres saisons; on ne l'attend pas, on ne peut le soupçonner. Il est précédé en effet d'un été extraordinaire, souvent torride et même presque tropical. Pour comprendre l'hiver, il faut d'abord connaître l'été canadien...»

La durée véritable de l'hiver, c'est-à-dire la période d'enneigement, varie d'une région à l'autre:

plaine de Montréal:	12 à 13 semaines
région de Québec:	16 à 17
basse côte Nord du Saint-Laurent:	23

Varie également d'une région à l'autre, la période comprise entre les derniers gels du printemps et les premiers de l'hiver suivant:

la plaine de Montréal est privilégiée:	140 jours
le reste de la plaine du Saint-Laurent et les premiers plateaux des Appalaches et des Laurentides:	120 à 140 jours
la plaine du lac Saint-Jean:	110 à 120 jours

Dans les solitudes du Nord on compte moins de 80 jours sans gel. Le climat est rude surtout par les grands écarts de température qui y surviennent en moins de 24 heures. Mais, pour excessif qu'il soit, il n'en est pas moins salubre et vivifiant. Le tableau suivant présente les résultats de 30 ans d'observation météorologique.

DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES
EN CERTAINS POINTS DU TERRITOIRE — 1941-1970

	Températures moyennes		Températures extrêmes	
(en degrés Celsius)	Janvier	Juillet	Haute	Basse
Au nord				
Fort-Chimo	-23,4	11,4	32,2	-46,7
Knob Lake	-22,7	12,6	31,7	-50,6
Nitchéquon	-22,9	13,6	32,2	-49,4
Port Harrison	-24,7	8,9	30,0	-46,1
Au sud				
Bagotville	-15,7	17,8	35,6	-43,3
Pointe-au-Père	-10,9	15,4	32,2	-36,1
Montréal	- 8,9	21,6	36,1	-33,9
Québec	-11,6	19,2	36,1	-36,7
Sept-Îles	-13,9	15,1	32,2	-43,3
Sherbrooke	- 9,6	20,1	36,7	-41,1

LA TOPONYMIE

Dans la mesure où la toponymie reflète les rapports de l'homme avec le territoire qu'il occupe, celle du Québec est très évocatrice. Car elle a subi trois grandes influences, directement rattachées à l'occupation du sol par les autochtones (Amérindiens et Inuit), par les Français et enfin, par les Anglais. Les toponymes sont de toutes origines et de toute nature: descriptifs, historiques, légendaires, mythiques, religieux, etc. Il va sans dire qu'il n'entre pas dans notre propos de les relever tous, mais plutôt d'en donner quelques exemples.

Les toponymes esquimaux sont au nombre de quelque 700: *Innuksuak, Inoucdjouac, Inukshuktuyuk, Inussulik...*

Les toponymes indiens sont de beaucoup plus nombreux, les Indiens ayant eu dès le début des rapports fréquents avec les Français: *Québec* (en algonquin «détroit»); *Matane* (en algonquin «confluent»: *Matawan*); *Gaspé* (en micmac «extrémité, fin»;

déformation française de *Gespeg*) ; *Manicouagan* (en montagnais «là où l'on donne à boire» ; adaptation française de *Manicouaganistiku*) ; *Grand-Mère* (traduction française de *Kokomis:* vieille femme, dont un rocher dans le lit du Saint-Maurice affecte la silhouette).

Descriptifs, anthroponymiques, religieux et hagiographiques, les toponymes français marquent le territoire québécois dès la fin du XVII^e siècle. Ils sont formés d'après des accidents de terrain, en souvenir de seigneurs, d'explorateurs, de fondateurs, de soldats, d'ecclésiastiques, de missionnaires, de personnages de la cour de France, ou encore inspirés de légendes ou d'événements historiques. Ils comportent des appellations très anciennes, données par les découvreurs et les fondateurs eux-mêmes: *Blanc Sablon, Sept-Îles, baie des Chaleurs, île aux Coudres* (Jacques Cartier); *Cap-à-l'Aigle, rivière du Gouffre, cap Tourmente, Pointe-aux-Alouettes* (Champlain). Ceux-ci ont également baptisé des accidents géographiques du nom de personnages contemporains: *île d'Orléans* (Cartier, 1535), en l'honneur de Henri II, fils de François 1^er et duc d'Orléans; *chute Montmorency,* près de Québec, désignée ainsi par Champlain en 1632 en hommage à Charles Montmorency, sieur d'Ampville et de Meru, vice-roi de la Nouvelle-France; *Mont-Louis* (Gaspésie) rappelle le souvenir de Louis XIV et le *Richelieu,* rivière qui se jette dans le Saint-Laurent à la hauteur de Sorel, est lié à la mémoire du premier ministre de Louis XIII.

Les personnages de l'histoire militaire et religieuse du Québec n'ont pas, non plus, été oubliés: *Iberville, Montcalm, Lévis, Dollard-des-Ormeaux, Rouyn, Malartic, Plessisville, Dosquet, Fabreville,* etc.

Parmi les noms transférés de France, on note la *Beauce,* au sud de Québec; *Gentilly,* près de Sorel; on voit encore, de dénomination récente, *Honfleur, Montpellier, Pierrefonds, Fontainebleau, Issoudun, Limoilou, Bernières,* etc.

On en remarque encore d'aussi descriptifs que pittoresques: *Les Éboulements, Les Escoumins, Grondines, Trois-Pistoles, Les Méchins, Ruisseau-à-Rebours, Anse-Pleureuse, Manche-d'Épée, Cloridorme, Gros-Morne,* etc.

D'autre part, on reste confondu par la très grande quantité de noms de saints et d'appellations religieuses qu'offre la toponymie française du Québec. C'est pourtant une situation, somme toute, normale dans un pays catholique; on retrouve, du reste, la même en France, où les noms de communes commençant par saint sont nombreux. Selon une analyse récente, on trouve au Québec 42 Notre-Dame, 21 Saint-Joseph, 19 Saint-Jean, 18 Sainte-Anne, 17

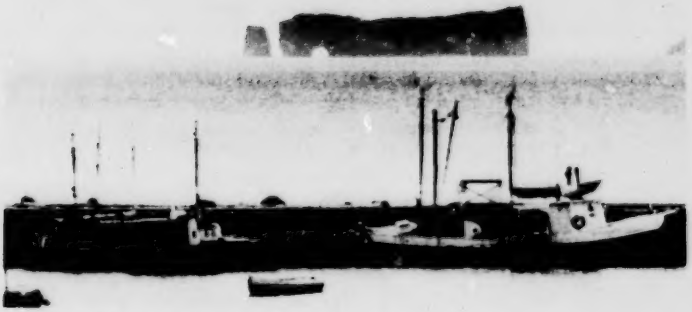

Le rocher Percé, en Gaspésie.
(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

Saint-François, 13 Saint-Louis, 11 Saint-Pierre. On a donc éprouvé le besoin, pour écarter les risques de confusion, de leur adjoindre un déterminatif: *Notre-Dame-du-Portage, Saint-Joseph-de-la-Rive, Saint-Jean-des-Piles, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-François-du-Lac, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, Saint-Pierre-de-la-Malbaie;* il ne s'agit ici, bien entendu, que de quelques exemples. Dans certaines régions, dans le Sud-Est notamment, où s'installèrent les Loyalistes américains fuyant la Révolution après 1776, les hagiotoponymes ont subi l'influence du milieu: *Notre-Dame de Stanbridge, Saint-Paul-d'Abbotsford, Saint-Élie-d'Orford, Saint-Grégoire-de-Greenlay, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Germain-de-Grantham.* Les toponymes d'origine anglaise comprennent également, parmi les plus connus: *Sherbrooke, Drummondville, East Angus, Farnham, North Hatley* et quantité d'autres.

Soulignons pour terminer que c'est la Commission de géographie qui arrête le choix des toponymes officiels sur l'ensemble du territoire, sous réserve de ratification par le ministre des Terres et Forêts, dont elle relève. L'organisme a été officiellement créé en février 1920.

LE NOUVEAU-QUÉBEC

Géographiquement, le Nouveau-Québec est un territoire non organisé, situé au nord de la rivière Eastmain, entre le 52e et le 60e parallèle, et il recouvre environ 60% du territoire québécois. Il

occupe une superficie de 800 000 à 1 000 000 de kilomètres carrés et on y compte près de 8 400 habitants. Depuis 1912, un certain nombre d'événements majeurs ont ponctué l'histoire du Nouveau-Québec pour aboutir à la signature d'une convention entre le gouvernement du Québec et ces Québécois du nord que sont les Indiens et les Inuit.

1912 Lois d'extension des frontières du Québec.

1939 Jugement de la Cour Suprême du Canada reconnaissant aux Inuit le statut d'Indiens.

1950 Ouverture des premières écoles fédérales au Nouveau-Québec.

1953 Création du ministère du Grand-Nord canadien.

1958 Naissance du mouvement coopératif chez les autochtones.

1960 La Sûreté du Québec assume dorénavant la police sur le territoire.

1963 Création de la Direction générale du Nouveau-Québec par le ministre des Richesses naturelles, René Lévesque.

1964 Ouverture des premières écoles québécoises en langues vernaculaires au Nouveau-Québec.

1971 Loi du développement de la région de la baie de James (loi 50).

1973 Injonction obtenue par les Amérindiens pour interrompre les travaux de harnachement hydro-électrique à la baie de James.

1974 Entente de principe sur la baie de James.

1975 Convention de la baie de James et du Nord Québécois (signature).

1977 Proclamation et entrée en vigueur de la Convention, mise en place des nouvelles structures locales et régionales.

LA VIE POLITIQUE

LES STRUCTURES POLITIQUES

Forgées par l'Histoire — celle de l'Amérique du Nord et celle de l'Europe, dont les soubresauts eurent souvent jusqu'ici des répercussions importantes — les institutions politiques du Québec ont emprunté à toutes les époques, à tous les régimes. Il en est né des structures complexes inspirées de trois sources principales d'influence:

1 — *les traditions administratives et judiciaires de la France de l'Ancien Régime*, qui organisa et administra la colonie de 1608 à 1760;

2 — *le parlementarisme britannique*, qui inspira la rédaction de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, point central de la constitution canadienne, et qui modèle encore plusieurs aspects de la politique fédérale;

3 — *la conscience d'être le foyer principal de la culture française* dans un pays officiellement bilingue et biculturel au niveau des administrations fédérales.

Le régime canadien

Le régime politique canadien est une fédération s'appuyant sur une démocratie parlementaire dans laquelle subsistent certaines institutions héritées de la monarchie constitutionnelle de Grande-Bretagne; Sa Majesté Elizabeth II est reine du Canada.

Éléments fondamentaux de la constitution:

a) *Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867), qui érige le Canada en fédération et qui distribue les pouvoirs entre le gouvernement central et ceux des États fédérés (appelés *provinces*);

b) *Statut de Westminster* (1931), qui soustrait le Canada à l'autorité du Parlement britannique et qui lui réserve une place dans le concert des nations du Commonwealth;

c) *maints jugements* de la Cour Suprême (tribunal fédéral de dernière instance) et du Conseil privé de Grande-Bretagne, jusqu'en 1949; ces jugements ratifient certains usages et coutumes en leur donnant force de loi, ainsi que le permet la tradition parlementaire britannique.

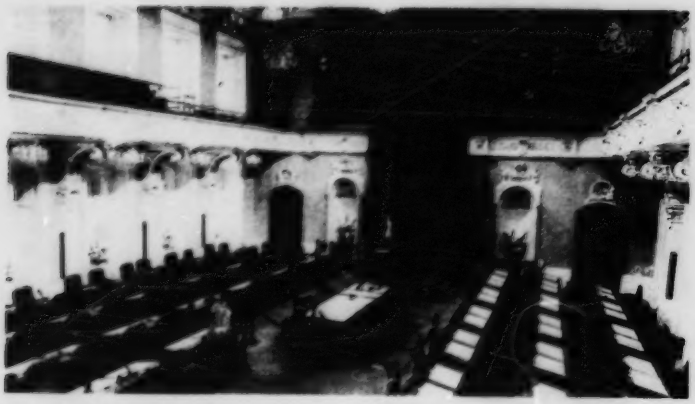

L'Assemblée nationale.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Le statut du Québec

Le Québec représente l'un des deux camps de la dualité culturelle et ethnique du Canada. Il compte plus de six millions d'habitants, dont plus de 80% sont francophones. Les neuf autres États de la fédération comptent chacun un groupe minoritaire francophone de plus ou moins grande importance, formant une population totale de plus d'un million d'habitants. C'est pourquoi le Québec ressent avec une acuité accrue sa vocation naturelle de point d'appui des Canadiens de langue française.

Or en raison de cette majorité de cinq millions d'habitants d'origine et de langue françaises, et dans la mesure où celle-ci a éprouvé des difficultés à participer à l'activité du pouvoir central, le Québec a toujours recherché un maximum d'autonomie à l'intérieur de la Confédération. Le texte de 1867 autorise d'ailleurs les *provinces* à exercer un pouvoir souverain en matière d'enseignement. Aussi, le Québec invoque-t-il cette disposition constitutionnelle pour appuyer la plupart de ses revendications d'ordre fiscal. Il s'est ainsi trouvé en lutte presque perpétuelle avec le pouvoir fédéral. Il n'y a là rien de vraiment étonnant puisque ce conflit de la répartition des compétences respectives se retrouve dans presque tous les régimes fédératifs.

Le Québec ne possède pas de constitution au sens formel du terme, pas de document solennel, précis et vénéré de tous. Il semble toutefois qu'un assez large secteur de la population

Le Palais de l'Assemblée nationale, à Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

souhaiterait la rédaction d'un tel texte. C'est pourquoi l'Assemblée législative a chargé, en 1967, la commission parlementaire de la Constitution de rassembler en un tout cohérent les divers éléments de la constitution interne et de proposer les dispositions nouvelles qui pourraient y figurer. L'organisme, dont le nom a depuis été changé en celui de Commission de la présidence du conseil de la Constitution et des Affaires intergouvernementales, doit aussi « faire des recommandations sur les meilleurs moyens de former et de convoquer une assemblée constituante qui puisse parler au nom du peuple québécois en ce qui concerne la constitution interne du Québec et la négociation d'un nouvel ordre constitutionnel canadien ».

Aussi, le Canada a-t-il assisté, de février 1968 à juin 1971, à quatre grandes conférences sur les questions constitutionnelles réunissant les premiers ministres des 10 États fédérés, sous la présidence du chef du gouvernement fédéral. La dernière, convoquée à Victoria (Colombie-Britannique), comportait une charte contenant les propositions fédérales qui, eût-elle été acceptée à l'unanimité, aurait transformé la constitution canadienne. Cependant, eu égard à ses positions fondamentales, le Québec n'a pu y souscrire. Le rejet de la *Charte de Victoria* a entraîné la suspension des travaux.

LES INSTITUTIONS

Emboîtant le pas aux autres États de la fédération, le Québec abolissait en fin d'année 1968 son Conseil législatif (Chambre haute) et se détournait à son tour du principe du bicaméralisme toujours en vigueur au gouvernement fédéral. Il changeait en même temps le nom de son Assemblée législative (Chambre basse) en celui d'Assemblée nationale.

Notons pour l'histoire que le Conseil législatif, composé de 24 membres nommés par le gouvernement et restant en fonction jusqu'à l'âge de 75 ans, avait, tour à tour avec l'Assemblée législative, le pouvoir d'étudier les projets de loi.

Le gouvernement s'exerce, d'une manière d'ailleurs toute théorique sous fiction de la Couronne britannique, par un lieutenant-gouverneur dont le mandat est de cinq ans. Il représente la reine aux fins *provinciales*, même s'il est désigné et rétribué par le gouvernement fédéral. La convention est aujourd'hui bien établie qu'il n'a aucun pouvoir personnel et qu'en toutes matières législatives il doit s'en remettre au Conseil de ses ministres. Il en résulte que le véritable chef de l'État, à toutes fins utiles, est le premier ministre; celui-ci est toujours le chef de la formation politique qui a obtenu le plus de sièges à l'issue d'une élection générale. En sa qualité de président du Conseil exécutif, il gouverne tant et aussi longtemps que, selon le principe de la responsabilité ministérielle, il conserve la «*confiance*» de l'Assemblée nationale.

Le Conseil exécutif, ou Conseil des ministres, oriente la grande politique et dirige l'Administration. Il exerce également un rôle considérable, puisqu'en vertu de la majorité parlementaire, l'adoption des lois qu'il propose est assurée d'avance. L'importante délégation de pouvoirs dont il jouit permet aussi d'adopter les règlements qui complètent les lois.

Dès le début de son mandat, le premier ministre choisit et nomme les membres du Conseil exécutif parmi la députation de son parti. Il peut ensuite, à discrétion, les remplacer ou les muter d'un portefeuille à l'autre; c'est ce qu'on appelle un remaniement ministériel.

Peu après l'élection du 15 novembre 1976, le premier ministre a ajouté à cette répartition traditionnelle du pouvoir un élément nouveau: il a nommé plusieurs ministres d'État délégués à la direction de grandes politiques qui dépassent les cadres des ministères pris individuellement et qui exigent une action globale de l'État, comme le développement économique, l'énergie, le développement social, la culture, etc.

Ce faisant, le gouvernement se donnait un outil qui répondait à sa volonté d'action cohérente. C'est ce que les journalistes et le public à leur suite ont appelé un peu brièvement les «super-ministères».

Les différents ministères doivent de plus répondre devant l'Assemblée nationale, le plus souvent par la voix du ministre en titre, de près d'une centaine de grands organismes et sociétés

spécialisées, comme la Commission hydroélectrique (Hydro-Québec), la Régie de l'assurance-dépôts, la Sidérurgie du Québec (Sidbec), etc.

Depuis le 15 juillet 1867, vingt-deux premiers ministres ont présidé le Conseil exécutif du Québec:

P.-J. Chauveau (conservateur) du 15 juillet 1867 au 27 février 1873
Gédéon Ouimet (conservateur) du 27 février 1873 au 22 septembre 1874
Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur) du 22 septembre 1874 au 8 mars 1878
Henri-Gustave Joly de Lotbinière (libéral) du 8 mars 1878 au 30 octobre 1879
Adolphe Chapleau (conservateur) du 31 octobre 1879 au 30 juillet 1882
John-J. Ross (conservateur) du 23 janvier 1884 au 25 janvier 1887
Louis-Olivier Taillon (conservateur) du 25 janvier 1887 au 29 janvier 1887
Honoré Mercier (libéral) du 29 janvier 1887 au 16 décembre 1891
Charles-Eugène Boucher de Boucherville (conservateur) du 21 décembre 1891 au 16 décembre 1892
Louis-Olivier Taillon (conservateur) du 16 décembre 1892 au 11 mai 1896
Edmund James Flynn (conservateur) du 11 mai 1896 au 24 mai 1897
Félix-Gabriel Marchand (libéral) du 24 mai 1897 au 25 septembre 1900
Simon-Napoléon Parent (libéral) du 3 octobre 1900 au 23 mars 1905
Lomer Gouin (libéral) du 23 mars 1905 au 9 juillet 1920
Louis-Alexandre Taschereau (libéral) du 9 juillet 1920 au 11 juin 1936
Adélard Godbout (libéral) du 11 juin 1936 au 26 août 1936
Maurice Duplessis (union nationale) du 26 août 1936 au 8 novembre 1939
Adélard Godbout (libéral) du 8 novembre 1939 au 30 août 1944
Maurice Duplessis (union nationale) du 30 août 1944 au 7 septembre 1959
Paul Sauvé (union nationale) du 11 septembre 1959 au 2 janvier 1960
Antonio Barrette (union nationale) du 8 janvier 1960 au 5 juillet 1960
Jean Lesage (libéral) du 5 juillet 1960 au 16 juin 1966
Daniel Johnson (union nationale) du 16 juin 1966 au 26 septembre 1968
Jean-Jacques Bertrand (union nationale) du 2 octobre 1968 au 12 mai 1970
Robert Bourassa (libéral) du 12 mai 1970 au 15 novembre 1976
René Lévesque (parti québécois) depuis le 15 novembre 1976

Prolongement de l'Exécutif

Jusqu'à un certain point, les commissions d'enquête prolongent l'Exécutif. Plus particulièrement liées aux institutions des pays britanniques, les commissions d'enquête sont des organismes temporaires que crée le gouvernement afin d'examiner à fond une situation ou un problème précis. Certaines ont eu au Québec, depuis les années 50, une influence déterminante sur la conduite des affaires publiques et sur d'importantes réformes administratives: problèmes constitutionnels (Tremblay-1953), corruption (Salvas-1960), enseignement (Parent-1963), intégrité du territoire (Dorion-1966), santé et bien-être social (Castonguay-1967), administration de la justice (Prévost-1969), exercice des libertés syndicales dans l'industrie de la construction (Cliche-1974), crime

organisé (Dutil-1972, Dionne-1976). À la fin de 1977, la dernière venue, la Commission Keable, s'est penchée sur l'illégalité de certaines pratiques policières dans la recherche du renseignement.

Toutes les recommandations des commissions ne sont pas retenues par le gouvernement qui reste libre de les accepter ou de les refuser. Ces enquêtes n'en créent pas moins un climat propice à la recherche et à la réflexion et elles représentent un phénomène important et parfois original des institutions québécoises.

Prolongement du Législatif

Depuis quelques années, on a fait une utilisation méthodique accrue des commissions parlementaires élues, permanentes ou spéciales. Les permanentes existent en fonction de chaque section de l'Administration relevant d'un ministre. On y a joint quelques autres, comme celle de la présidence et celle des comptes publics. De plus en plus les crédits et les lois sont discutés au sein de la commission dont ils relèvent. Les commissions siègent même pendant les vacances de la députation, ce qui donne à l'Assemblée nationale une activité continue.

Le réaménagement de l'administration

L'évoluion rapide qu'a connue le Québec au cours de la dernière décennie a mené l'État à intensifier son intervention dans des secteurs vitaux du développement économique, de la promotion sociale, et de l'épanouissement culturel de la collectivité.

Cet accroissement de responsabilités s'est traduit, pour le gouvernement du Québec, par une augmentation importante de son budget, lequel est passé de $ 600 millions qu'il était en 1960-61 à près de $ 12 milliards pour l'année financière 1977-78. De plus, le personnel du secteur public a très exactement doublé durant la même période, passant de 30 000 à 60 000 personnes.

Pour accroître l'efficacité de l'administration publique, le gouvernement québécois a modernisé les structures et les modes de fonctionnement des divers organismes responsables de la gestion financière. Cette réforme fut amorcée en 1971 par l'entrée en vigueur de la loi de l'administration financière, laquelle vise à instaurer un style de gestion qui permette d'obtenir un rendement maximal de l'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles, tout en assurant à la population les biens et les services dont elle a besoin.

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

C'est donc dans le cadre de cette modernisation de l'appareil administratif que l'année financière 1973-74 a vu l'implantation du premier budget selon la méthode de la rationalisation des choix budgétaires (R.C.B.). C'est le fameux P.P.B.S. ou «planning and programming budgetary system» qui permet d'affecter les ressources disponibles en fonction des objectifs préalablement fixés par le gouvernement. On a ainsi intégré les trois grandes fonctions de l'Administration, à savoir: la planification des objectifs gouvernementaux, la programmation des moyens à prendre pour les atteindre, et la budgétisation ou l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

L'administration financière

La loi de l'administration financière a établi une nouvelle répartition des fonctions des organismes qui régissent les finances publiques:

1 — le Conseil du Trésor est l'organisme central de budgétisation et de contrôle budgétaire. Il élabore et applique la politique administrative du gouvernement. C'est également le Conseil qui est chargé de l'approbation des plans de l'organisation administrative supérieure des ministères et organismes du gouvernement et de l'analyse des implications financières;

2 — le ministère des Finances a pour fonction d'effectuer des recherches et de conseiller le gouvernement en matière de politiques économiques, fiscales et budgétaires. Il surveille, contrôle et gère tout ce qui se rattache aux affaires financières du gouvernement et qui n'est pas assigné à un autre

L'escalier Champlain, dit escalier «Casse-cou», à Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

ministère ou au Vérificateur général. C'est lui qui présente annuellement les prévisions budgétaires à l'Assemblée nationale, propose les mesures et dispositions à prendre pour leur mise en application, et voit à la préparation des comptes publics. Il a également pour fonctions de gérer le fonds consolidé et la dette publique, et d'agir au nom de l'État en tant qu'actionnaire des entreprises publiques;

3 — le Contrôleur des finances agit comme comptable en chef du gouvernement et à ce titre il doit:

a) certifier la disponibilité budgétaire préalablement à tout engagement budgétaire;

b) vérifier, avant paiement, la régularité et la légalité des dépenses.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme administrative amorcée vers la fin des années 60 et concrétisée par la sanction de la loi de l'administration financière en décembre 1970, le Contrôleur des finances fut également chargé de réaliser la mécanisation des opérations budgétaires et comptables du gouvernement. Cet ensemble intégré de systèmes d'enregistrement et de contrôle par informatique est connu sous le sigle S.Y.G.B.E.C.;

4 — le Vérificateur général a pour rôle principal de vérifier les dépenses après paiement. Dans le rapport qu'il présente annuellement à l'Assemblée nationale, il doit indiquer si les comptes ont été tenus d'une manière convenable et si les dépenses ont été faites de la façon autorisée.

LE SYSTÈME ÉLECTORAL

Aux fins de la représentation populaire, le territoire est découpé en 110 circonscriptions qui élisent chacune un député selon le mode du scrutin uninominal majoritaire à un tour. La dissolution du Parlement, qui entraîne la tenue d'une élection, survient à la discrétion du Conseil exécutif, mais un appel au peuple doit avoir lieu au moins tous les cinq ans. D'une manière générale le gouvernement est élu pour quatre ans. Pourtant il peut arriver que des mandats ne durent que trois ou même deux ans (1956-1960-1962-1966 - 1970 - 1973 - 1976).

En juillet 1971, l'Assemblée nationale a formé une commission permanente chargée de la réforme des circonscriptions. L'organisme doit s'assurer que chaque circonscription compte 32 000 électeurs en admettant toutefois un écart de 25% en plus ou en moins, lorsqu'il le jugera nécessaire. Ces critères ne tolèrent d'exception que pour des considérations spéciales d'ordre géographique ou démographique.

Le suffrage est vraiment universel: le vote féminin a été instauré en 1940 et la loi électorale de 1963 a abaissé de 21 à 18 ans l'âge minimal de l'électeur; du reste, l'âge de la majorité est désormais de 18 ans depuis 1971. La loi limite aussi les dépenses électorales dont une partie importante est prise en charge par l'État. Elle oblige tous les candidats à produire un bilan détaillé des recettes et des dépenses faites au cours de la campagne électorale. Enfin, la loi électorale de 1977 permet à l'Assemblée nationale de nommer un directeur général du financement des partis politiques. Ce financement, aussi bien en temps d'élection qu'en tout autre temps, est réservé aux seuls électeurs; c'est dire que les sociétés et les groupes de pression en sont exclus.

REPARTITION DU VOTE QUÉBÉCOIS
1936-1976

			Députés				
Année	Électeurs inscrits	% Vote exercé	Parti libéral	Union nationale	Ralliement créditiste	Parti québécois	Autres partis
1936	734 025	78,23	14	76	—	—	—
1939	753 310	75,75	70	15	—	—	1
1944	1 864 692	72,16	37	48	—	—	6
1948	2 036 576	75,21	8	82	—	—	2
1952	2 246 889	75,87	23	68	—	—	1
1956	2 393 350	78,32	20	72	—	—	1
1960	2 608 439	81,66	52	42	—	—	1
1962	2 721 933	79,59	63	31	—	—	1
1966	3 222 302	73,56	50	56	—	—	2
1970	3 478 578	84,23	72	17	12	7	—
1973	3 764 111	80,39	102	—	2	6	—
1976	4 023 743	85,27	26	11	1	71	1

Source: Bureau du Président général des élections.

Trois-Rivières, capitale régionale de la Mauricie.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

En 1966, à la suite d'une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec le Conseil d'orientation économique (aujourd'hui l'Office de planification et de développement), le gouvernement du Québec a découpé le territoire en dix régions administratives: Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières, Cantons-de-l'Est, Montréal, Outaouais, Nord-Ouest, Côte-Nord et Nouveau-Québec. Du même coup on a créé des pôles de croissance autour desquels gravite tout le développement de la région. Le gouvernement a lui aussi déconcentré l'Administration.

Au début, les gestionnaires de l'Administration en poste dans les régions se sont trouvés isolés les uns des autres. Les problèmes et les besoins régionaux étaient trop exclusivement perçus de façon sectorielle; les communications entre les niveaux central et régionaux de l'Administration n'étaient pas suffisamment développées. Ces communications prenaient la forme de directives à l'intention des gestionnaires régionaux. Aussi, pour y pallier, le gouvernement a-t-il créé les conférences administratives régionales. Ce mécanisme de la coordination gouvernementale dans la région regroupe les représentants des ministères et organismes paragouvernementaux intéressés au développement et à l'aménagement. Par leur action et leurs efforts conjugués, ces représentants favorisent une coordination accrue dans l'élaboration et dans l'exécution des programmes, ce qui permet une meilleure cohérence des actions de l'État.

Le rôle de la conférence administrative régionale

Ce rôle pourrait se décomposer en six points principaux:

- participer à l'élaboration des programmes régionaux de développement et d'aménagement;
- définir les priorités régionales de développement;
- faciliter la déconcentration administrative territoriale, c'est-à-dire les communications inter et intra-ministérielles;
- collaborer aux opérations de consultation populaire:
- coordonner l'exécution des programmes et des projets du gouvernement;
- participer à l'évaluation des programmes et de la politique du gouvernement dans divers secteurs.

Les avantages de la conférence administrative régionale

En facilitant la préparation de programmes budgétaires intégrés et adaptés aux besoins régionaux, la conférence administrative aide le gouvernement à rationaliser ses choix, tout en tenant compte des réalités régionales très diverses sur l'ensemble du territoire. Le gouvernement peut ainsi plus facilement déterminer ses priorités budgétaires et avoir une meilleure connaissance de leur impact sur le développement régional. Il se trouve donc en mesure de fournir des réponses justes et d'entreprendre une action toujours mieux harmonisée avec celle de ses ministères.

Plusieurs ministères ont donné l'exemple de la déconcentration en désignant des délégués régionaux qui prolongent, chacun dans son territoire, l'action du ministère: le ministère de l'Éducation a fondé des bureaux régionaux qui ont pour but d'animer, de coordonner et de conseiller les organismes scolaires de leurs milieux respectifs; le ministère de la Justice a établi des centres communautaires juridiques; le ministère des Communications a créé des bureaux de renseignement régionaux. D'autres ministères ont aussi voulu profiter du nouveau découpage, telles les Affaires culturelles, dont la politique de régionalisation s'appuie sur le même principe des dix régions. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour des raisons qui lui sont propres, divise le territoire en un plus grand nombre de régions.

Pour sa part, le ministère des Affaires municipales tend de plus en plus à regrouper les municipalités en vue d'établir des entités viables sur le plan régional. Un abaissement important du nombre des municipalités permet déjà d'offrir aux Québécois des services de meilleure qualité, mieux répartis.

En vue d'appliquer cette réforme, le Conseil des ministres a adopté une loi qui permet au ministre de décréter des unités de regroupement et, par voie de conséquence, d'abaisser le nombre des entités.

Une commission de refonte des lois municipales a également été chargée de compiler et de mettre à jour dans un même projet de loi l'actuelle législation sur laquelle repose l'administration des cités et villes (loi des cités et villes), ainsi que celle des autres municipalités: cantons, cantons-unis, villages, paroisses et territoires sans désignation (code municipal). Le ministère a publié la première édition du manuel de normalisation de la comptabilité municipale. Ce document a pour but d'améliorer la présentation des données financières des municipalités.

Chaque municipalité se compose d'un conseil avec un maire et un nombre variable de conseillers; elle administre des revenus provenant de l'impôt immobilier, de subventions de l'État et de diverses taxes sur le commerce et l'industrie.

Les communautés urbaines

S'inspirant des formules adoptées à Toronto, à Londres et à Stockholm, l'État a donné aux agglomérations de Québec, de Montréal et de Hull (Outaouais) des gouvernements métropolitains qui sont en place depuis le 1er janvier 1970: les communautés urbaines.

Élément tout à fait nouveau au Québec, la communauté urbaine est un organisme supramunicipal qui permet de regrouper certains services intermunicipaux, en leur assurant une coordination, une efficacité, une qualité accrues et surtout, une distribution plus équitable à l'échelle régionale, compte tenu des possibilités financières restreintes des petites municipalités. La communauté urbaine représente donc un véritable organisme régional investi d'une large autonomie administrative. S'appuyant sur le principe de la participation, la communauté urbaine permet à chacune des municipalités membres de conserver son identité si elle le désire.

L'implantation de ces nouvelles structures s'imposait, d'autant que selon les prévisions du Conseil économique du Canada, le Québec, comme toutes les sociétés dites «développées», con-

L'Hôtel de ville de Montréal et la place Jacques-Cartier.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

naîtra une accélération accrue du mouvement d'urbanisation qui le caractérise depuis plusieurs décennies. On laisse entendre, en effet, que la population québécoise, qui atteindra 7,2 millions en 1980, vivra dans les centre urbains dans une proportion de 86% et dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants, à 65%.

L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Au Canada, quatre ordres de pouvoir se partagent l'assiette fiscale: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les commissions scolaires.

Le champ des impôts dévolu à chacun fut défini en 1867 dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Toutefois, le partage fiscal mis au point à l'origine a subi de multiples modifications depuis, en raison de contraintes particulières (priorités du temps de guerre) et de transformations du milieu (évolution de la sécurité sociale). Néanmoins, on peut regrouper comme suit les divers champs fiscaux:

1 — *le gouvernement fédéral* perçoit en son nom et en celui des provinces, à l'exception du Québec, une contribution directe sur les revenus des particuliers et des sociétés. Il a abandonné les droits sur les successions au profit des provinces, mais il occupe seul le champ de la douane et de l'accise;

(Documentation photographique, ministère des Communications)

2 — *le gouvernement du Québec* perçoit lui-même l'impôt direct sur les revenus des particuliers et des sociétés, de même que sur les successions, champ qu'il se prépare à quitter, lui aussi, graduellement, en prenant des dispositions préparatoires dont les principales sont entrées en vigueur en 1973. Les autres sources de revenus comprennent diverses taxes à la consommation, des droits et permis, les profits des sociétés d'État et plusieurs formes de paiement de provenance fédérale;

3 — *les municipalités et les commissions scolaires* sont les seules administrations publiques à prélever un impôt foncier calculé sur l'évaluation de la propriété immobilière. Cette source de taxation procure aux municipalités environ 40% de leurs revenus et 30% des revenus des commissions scolaires. Dans ce dernier cas, les subventions comblent la différence. Cette différence est établie après avoir appliqué un même taux pour toutes les commissions scolaires à une évaluation uniformisée de biens fonciers à travers la province. Il en résulte que les mêmes services d'éducation peuvent être dispensés dans toutes les commissions scolaires sans taxer davantage les régions disposant de ressources moindres.

Les municipalités reçoivent aussi des paiements de transfert du gouvernement québécois; ceux-ci constituent approximativement 20% de leurs revenus. Enfin certaines municipalités perçoivent aussi d'autres taxes locales, comme la taxe d'affaire, dont le taux est fixé selon le genre d'entreprise et selon la valeur locative des lieux qu'elle occupe.

Les finances publiques

Les dépenses totales du gouvernement du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1977 ont atteint $ 10 208 430 000, ce qui représente une augmentation de 16,1% par rapport à l'année précédente.

Les dépenses de l'exercice 1976-77 comprennent $ 589,9 millions en capital.

En 1976-77 la mission sociale a accaparé 35% des dépenses totales de l'exercice, tandis que la mission éducative et culturelle a retenu 32% des dépenses gouvernementales. Il ressort donc que la dépense par habitant pour ces deux missions est passée de $ 753 qu'elle était en 1974-75 à $ 1 089 en 1976-77.

REVENUS ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	1974-75	1975-76	1976-77
Revenus ($000 000)	6 921,5	7 917,7	9 217,3
Dépenses en capital ($000 000)	620,0	747,4	589,9
Autres dépenses ($000 000)	6 588,6	8 043,7	9 618,5
Dépenses totales ($000 000)	7 208,6	8 791,1	10 208,4
Dette publique ($000 000)	4 029,9	4 955,8	5 962,0
Dette publique per capita ($)	652,5	794,8	949,4

Source: Ministère des Finances.

FINANCEMENT À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC
(en millions de dollars)

	1974	1975	1976
Gouvernement	586	924	1 341
Municipalités	337	859	743
Réseaux d'éducation	298	305	300
Hôpitaux	25	46	45
Hydro-Québec	683	1 042	1 675
Autres sociétés d'État	32	127	1 156
Total des emprunts bruts	1 961	3 303	5 260

Source: Discours sur le budget 1977-78.

LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Le référendum

L'accession au pouvoir du parti québécois, le 15 novembre 1976, entraîne pour le Québec une nouvelle perspective d'avenir constitutionnel. Le gouvernement affirme alors davantage la dimension nationale du Québec en prônant une forme de *souveraineté politique* dans une *association économique* avec le Canada.

La démarche du gouvernement vers la souveraineté-association commandait par le fait même toute une série d'études visant à préciser le contenu de cette option; un groupe de travail a été mis sur pied pour en étudier les diverses modalités d'application.

Afin d'obtenir la participation des Québécois à cette décision fondamentale pour leur avenir, le gouvernement entend de plus soumettre, par voie de référendum, son projet de souveraineté-association à une consultation populaire. Il a d'abord publié un *livre blanc* sur la consultation populaire. Présenté à l'Assemblée nationale, ce document a fait l'objet d'une étude en Commission parlementaire où le public a été appelé à commenter ces propositions; 27 organismes y ont fait connaître leurs réactions. Le but du projet de loi qui sera éventuellement préparé sera non seulement de permettre au gouvernement de tenir un référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec, au cours de son mandat, mais encore de donner aux Québécois un outil nouveau et permanent de participation aux affaires de l'État en les associant de plus près aux grandes décisions gouvernementales.

Les relations intergouvernementales

Historiquement, les relations du Québec avec le reste du monde ont présenté le profil suivant.

Bien que de façon plus ou moins suivie, le Québec entretient déjà des relations avec l'étranger, de 1871 jusqu'à 1939; il tient, à Paris, Londres et Bruxelles, des bureaux d'immigration et de commerce qui fonctionnent soit d'une manière autonome, soit en collaboration avec le gouvernement canadien.

Les délégations du Québec à l'étranger verront vraiment le jour grâce à la loi des Agents généraux de 1940. Depuis cette date, New York (1943), Paris (1961), Londres (1962) et Milan (1965), voient s'installer de façon permanente des représentants du gouvernement du Québec.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

En 1969, le Québec ouvre à Chicago une mission économique. La même année un chargé de mission prend poste à Lafayette dans le cadre des projets de coopération élaborés avec la Louisiane. Le signal est donné. En 1970, des délégations s'ouvrent successivement à Düsseldorf, Boston, Los Angeles et Dallas. Une formule nouvelle d'affectation de conseillers québécois dans des ambassades du Canada est également mise à l'essai. Un conseiller en éducation est nommé à Abidjan, tandis que l'année suivante (1971) on tente une expérience analogue en installant des agents d'orientation (immigration) dans les ambassades du Canada à Beyrouth, Athènes et Rome. L'année 1972 est marquée par l'ouverture d'une délégation générale à Bruxelles. En 1973, on institue un Bureau à Tokyo et au cours de la même année, un second à Toronto. Depuis 1976, le bureau de Port-au-Prince, Haïti, s'occupe principalement d'immigration. En 1977, une délégation est ouverte à Atlanta, Georgie, et un bureau du Tourisme à Washington, D.C.

Délégations et bureaux du Québec à l'extérieur

EUROPE

PARIS
Délégation générale du Québec
66, rue Pergolèse
Paris 75016
FRANCE
Tél.: 502-1410
Télex: 4262401 (DELEBEC PARIS)

LONDRES
Délégation générale du Québec
12 Upper Grosvenor Street
London, W.1
ENGLAND
Tél.: 629-4155
Télex: 51261618 (QUELON LDN)

BRUXELLES
Délégation générale du Québec
56, rue de la Loi, B.P. 1
1040 Bruxelles
BELGIQUE
Tél.: 511-0680
Télex: 4625276 (QUEBRU B)

DÜSSELDORF
Délégation du Québec
4, Düsseldorf
Konigsallee 30
Ko-Center
ALLEMAGNE
Tél.: 0211-32-08-16
Télex: 418587659 (QUED D)

MILAN
Délégation du Québec
Via Piccinni
No 2, 4 Piano
20131 — Milan
ITALIE
Tél.: (02) 208-204
Télex: 26163 (QUELANO)

AMÉRIQUE DU NORD

NEW YORK
Délégation générale du Québec
17 West 50th Street
Rockefeller Center
New York
N.Y. 10020
Tél.: (212) 581-0770
Télex: 00126405 (QUEBECGOVT NYK)

ATLANTA
Délégation du Québec
Suite 150 I
Peachtree Center Tower
230 Peachtree Street N.W.
Atlanta
GEORGIA 30303
Tél.: (404) 581-0488
Télex: 54-26-89

BOSTON
Délégation du Québec
Park Square Building — Suite 409
31 St James Avenue
Boston
MASS 02116
Tél.: (617) 426-2660
Télex: 00940683 (QUEBEC BSN)

CHICAGO
Délégation du Québec
72 West Adams Street
Chicago
ILLINOIS 60603
Tél.: (312) 726-0681
Télex: 00254339 (QUEBEC GOV CGO)

DALLAS
Délégation du Québec
Suite 1714, Adolphus Tower
1412 Main Street
Dallas
TEXAS 75202
Tél.: (214) 742-6095 ou -9663

LAFAYETTE
Délégation du Québec
P.O. Box 4011
Lafayette
LOUISIANE 70501
Tél.: (318) 232-8080
Télex: 00586684 (QUEBEC GOV LFY)

LOS ANGELES
Délégation du Québec
510 West Sixth Street
Suite 1119
Los Angeles
CALIFORNIA 90014
Tél.: (213) 680-9156
Télex: 00677620 (QUELA LSA)

WASHINGTON
Bureau du Tourisme du Québec
2033 M Street N.W.
4th Floor
WASHINGTON D.C.
20036
Tél.: (202) 659-8990
-8991
Télex: 0089-2731 (QUEGOVTWSH)

TORONTO
Bureau du Gouvernement du Québec
Commerce Court North, 20e étage
P.O. Box 391
Toronto
ONTARIO
M5L 1G3
Tél.: (416) 868-1754
Télex: 0622071 (GOVTQUE TOR)

PORT-AU-PRINCE
Délégation du Québec (Immigration)
B.P. 2243
Port-au-Prince
HAITI, W.I.
Tél.: 2-3102
Télex: 2033490280 (DELGPAP)

AFRIQUE

ABIDJAN
Le Conseiller en éducation du Gouvernement du Québec
a / s Ambassade du Canada
B.P. 21194
Abidjan
CÔTE D'IVOIRE
Tél.: 32.20.09

EXTRÊME-ORIENT

TOKYO
Délégation du Québec
Suite 501, Sanno Grand Building
14-2 Nagata-cho -2- chome
Chiyoda-ku
Tokyo 100
JAPON
Tél.: 581-4618
Télex: j23842 (TOKEBEC J23842)

La coopération avec l'extérieur

EN AMÉRIQUE DU NORD

Depuis 1969, le Québec a signé des accords de coopération culturelle, technique et économique avec ses plus proches voisins: l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Des échanges avec certains

États américains ont suivi. Ainsi, la même année, des échanges commerciaux, touristiques, éducatifs et culturels ont été établis avec la Louisiane. En 1972, deux autres États nouaient avec le Québec des rapports officiels par le biais de commissions mixtes de coopération: le Massachusetts et le Maine. En janvier 1975, une rencontre exploratoire entre des hauts fonctionnaires du Québec et du New Hampshire a permis un échange sur des sujets aussi divers que l'éducation, la culture, l'énergie, les transports, les terres et les forêts, afin d'examiner les voies d'une coopération éventuelle entre les deux États.

Par ailleurs, le Québec participe annuellement à la Conférence des premiers ministres de l'est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre qui se réunissent dans le but d'échanger et d'établir des projets de coopération, afin de résoudre des problèmes communs, notamment dans les domaines de l'énergie, des transports, du commerce et du tourisme.

EN EUROPE

Avec la France

La signature des premières ententes de coopération entre le Québec et la France date des années 1964-1965, mais c'est en 1968 que les échanges prendront un rythme véritablement important. On assiste alors à un véritable resserrement, toujours croissant, des liens très naturels qui unissent les deux collectivités les plus importantes du monde francophone.

Les accords de coopération franco-québécoise ont donné naissance à trois mécanismes principaux d'échanges: l'Office franco-québécois pour la jeunesse (O.F.Q.J.), la Commission mixte et l'Agence de coopération technique, industrielle et économique (A.C.T.I.M.), à laquelle sont parties le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère français de l'Économie et des Finances et la Commission permanente de coopération franco-québécoise, chargée de suivre l'application des ententes.

L'Office franco-québécois pour la jeunesse est responsable de l'échange des jeunes de 18 à 30 ans et permet annuellement à plus de 1 500 jeunes Français et à autant de Québécois, surtout de jeunes travailleurs, de participer à des programmes d'une durée habituelle de trois semaines.

La coopération pratiquée par l'A.C.T.I.M. s'adresse aux petites et moyennes entreprises; elle a pour objectif de permettre entre les deux États des échanges de technologies. En plus de pro-

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, en visite officielle chez le président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing. (*Marthe Blackburn*)

mouvoir cette collaboration au niveau des entreprises, en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales, l'A.C.T.I.M. maintient un centre de documentation scientifique et technique française, à l'Informatech France-Québec à Montréal.

Le voyage à Paris du premier ministre du Québec en décembre 1974 fut l'occasion pour les deux gouvernements de faire le bilan des dix années de coopération, de définir et préciser les programmes nouveaux qu'entendent mettre de l'avant le Québec et la France pour correspondre pleinement à leurs objectifs de développement et d'épanouissement respectif. Un document portant sur les conclusions et les décisions arrêtées au cours des entretiens constitue une véritable charte franco-québécoise des rapports de coopération, notamment dans les domaines de la francisation des entreprises au Québec, du perfectionnement des professeurs de l'enseignement technique et professionnel, de la terminologie, de l'information scientifique et technique, de la coopération industrielle, des transports, des communications, etc. Dès le début de 1975, on a procédé à des échanges de missions entre les deux gouvernements dans le but de préciser les modalités des programmes décidés lors de ces entretiens et de mettre en place les mécanismes essentiels à leur mise en oeuvre.

Enfin, en 1977, le premier ministre René Lévesque a rapporté de son voyage en France une entente assez extraordinaire qui institutionnalise des rapports directs entre les deux premiers ministres, à raison d'une rencontre statutaire chaque année. De plus, par la voix de son président, la France assurait le Québec de son appui, advenant une réponse favorable à la souveraineté lors du référendum.

Avec la Belgique

Le Québec entretient des relations de coopération avec la Belgique, d'abord par l'intermédiaire de sa délégation générale à Bruxelles qui, depuis l'automne 1972, constitue l'un des éléments privilégiés du développement et de l'articulation des échanges avec le Benelux. Ces échanges se sont réalisés dans plusieurs secteurs de l'activité humaine, particulièrement l'éducation, la culture, l'économie et la science. Dans ce dernier cas, l'accord belgo-canadien portant sur la coopération scientifique, technologique et industrielle, signé en 1971, constitue l'un des instruments du Québec pour l'élaboration et la poursuite de ses échanges avec la Belgique.

Avec la Grande-Bretagne

Les échanges entre le Québec et la Grande-Bretagne sont nombreux et fort diversifiés. Jusqu'à maintenant, les principaux échanges ont été réalisés dans les domaines des affaires sociales, de la culture, de l'éducation, de l'économie et de la justice.

Une coopération naissante

Par ailleurs, depuis un certain temps, la coopération est amorcée avec d'autres pays européens, tels l'Allemagne fédérale, l'Italie et l'U.R.S.S. Dans certains cas, des échanges intéressants ont été réalisés, eu égard à la courte existence de cette coopération. En ce qui concerne l'Allemagne fédérale, le Québec utilise, entre autres moyens, les possibilités qu'offre l'accord canado-allemand relatif à la coopération scientifique et technique (1971). Il en va de même avec l'U.R.S.S.; l'accord général de coopération canado-soviétique (1971) sert de moyen d'action au Québec dans divers domaines: sciences, culture, éducation, etc.

EN AFRIQUE

La coopération avec les pays africains de langue française se fait, d'une part, par le biais de l'Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.) et d'autre part, par des échanges bilatéraux avec certains pays. Ces derniers échanges remontent à 1968 et touchent surtout l'enseignement. Les pays intéressés sont le Gabon, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la Réplublique du Zaire, le Sénégal, le Cameroun, la Mauritanie, le Mali, le Dahomey, etc.

Les organisations internationales

En sa qualité de membre — gouvernement — participant, le Québec s'associe étroitement aux programmes et activités de

l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.) dans laquelle il voit un lieu privilégié de rencontres et de décisions concertées avec les autres collectivités du monde francophone. Le Québec participe également aux conférences des ministres de l'Éducation (C.M.E.) et à celles des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (C.M.J.S.).

En dehors de la francophonie, le gouvernement du Québec s'est intéressé davantage, au cours des dernières années, aux activités des organisations internationales de toutes sortes qui oeuvrent dans le champ de ses compétences. L'Organisation des Nations-Unies demeure la plus importante à cause de son caractère politique. Les intitutions spécialisées des Nations-Unies, telles l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.), l'Organisation internationale du Travail (O.I.T.), l'Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.) etc., peuvent apporter au Québec une expertise utile et l'aider à développer son réseau de relations internationales. Enfin, l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) est le cercle de rencontre par excellence des nations industrialisées dont fait partie le Québec. L'accroissement de cette participation paraît irréversible.

QUÉBEC, LA CAPITALE

Petite capitale ayant donné son nom à un territoire où la France tiendrait à l'aise au moins trois fois, Québec étendit un jour son autorité sur près des trois quarts du continent nord-américain. Fondée en 1608 par le Saintongeais Samuel de Champlain sur une étroite bande de terre au pied du cap Diamant, elle prit bientôt d'assaut son rocher pour se répandre sur le plateau où, dès le début, les communautés religieuses construisirent leurs monastères, leurs couvents, leurs collèges.

Ville accidentée, dont l'altitude varie de 15 à 106 m au-dessus du niveau de la mer, l'une des rares villes fortifiées d'Amérique au nord du Mexique, Québec a depuis longtemps débordé ses vieux murs; elle forme désormais, avec ses banlieues et sa jumelle, Lévis, sur la rive droite du Saint-Laurent, une agglomération de plus de 500 000 habitants. Tout en vivant au rythme du reste du territoire, elle n'en conserve pas moins son visage de berceau de la civilisation française d'Amérique, d'autant qu'elle est le siège du seul gouvernement francophone du continent et du Commonwealth des pays britanniques.

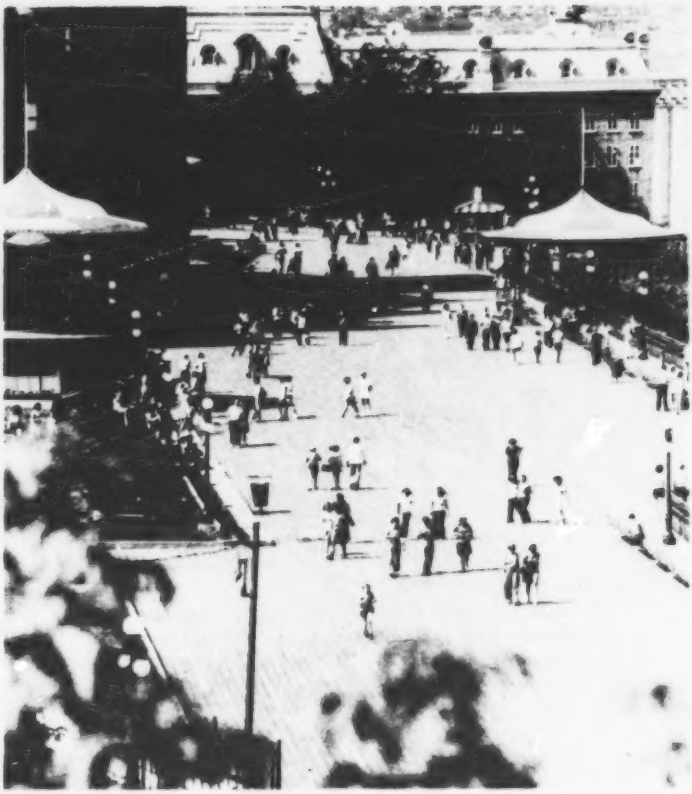

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

Durant les années 60, Québec, dont le visage s'était peu modifié depuis la fin du XIX^{e} siècle, a commencé à subir de profondes transformations. Capitale d'un peuple qui, se cherchant toujours, entrait dans une phase de conscience collective où l'on voulait se donner tous les outils modernes de progrès, Québec fut touchée dans sa physionomie extérieure. L'Administration voulut une «cité parlementaire de l'avenir» et commença à tailler le vieux tissu urbain afin d'y placer ses blocs et ses tours. Pendant qu'à l'autre bout de la ville, on construisait un campus universitaire moderne, les urbanistes, pour établir des voies de circulation rapide, coupaient en deux ou trois les vieux quartiers, provoquant une désintégration à laquelle on s'efforce aujourd'hui de remédier.

En même temps, toujours en quête d'une identité, ceux que tenait la fièvre du passé se mirent à restaurer la place Royale qui, actuellement, présente une image assez fidèle de celle des origines.

La silhouette de Québec s'est donc largement modifiée ces dernières années, surtout aux environs des palais nationaux et de l'Assemblée nationale, à l'ouest. On a en effet construit et aménagé sur l'emplacement d'un ancien quartier jugé vétuste deux importants ensembles de bâtiments administratifs, dont l'un comprend une tour de 32 étages à usage de bureaux. À l'ouverture, en mai 1972, on a été témoin de ce qu'on considère être l'un des plus grands déménagements jamais survenus dans une Administration: quelque 8 000 fonctionnaires appartenant à huit ministères et à quatre organismes officiels ont emménagé dans des locaux de conception nouvelle. Naguère éparpillés dans tous les quartiers, ils se retrouvent désormais au coeur d'une cité parlementaire dont on a dit qu'elle sera « l'une des plus dynamiques et des plus fonctionnelles du Canada ».

Ville ancienne, ville parlementaire, ville universitaire, port de mer actif, Québec demeure néanmoins d'un intérêt historique certain, car, du point de vue du visiteur américain tout au moins, il faut « descendre » jusqu'au Mexique pour trouver un dépaysement d'une qualité comparable. Avec sa vieille ville et son Ile d'Orléans déclarées secteurs sauvegardés par le ministère des Affaires culturelles, ses banlieues vertes, ses hôtels et ses restaurants réputés pour l'excellence de leur table et de leur cave, son carnaval de février, son festival d'été, ses nombreuses manifestations artistiques, Québec pourrait être désignée *ville d'art*. Mais c'est sans doute sa population qui fait son plus grand charme; c'est probablement l'une des dernières d'Amérique du Nord, mise à part celle du Mexique, qui prenne encore le temps de vivre, de parler, de communiquer. Très homogène, la population de la capitale est en grande majorité francophone.

LA VIE SOCIALE

(Documentation photographique, ministère des Communications)

LA POPULATION

Les Inuit et les Amérindiens

Près de 22 000 Indiens, groupés en trente-huit bandes, vivent au Québec dans les réserves et les territoires que leur accorde le gouvernement du Canada. Environ 5 400 autres Indiens vivent hors des réserves, dont plus de la moitié au Nouveau-Québec.

Le Nouveau-Québec compte en outre 4 700 Inuit et quelque 900 Euro-Québécois.

Sur le littoral des baies de James et d'Hudson, du détroit d'Hudson et de la baie d'Ungava, nous retrouvons une population autochtone regroupée dans 15 agglomérations et éparpillée le long des côtes sur une distance d'environ 2 750 kilomètres. Un isolement géographique, linguistique et culturel, une insertion récente au territoire du Québec, en 1912, une rareté de contacts entre le Nord et le Sud et ce, surtout jusqu'au début des années 60: voilà résumés les principaux traits qui différencient les populations inuit et cris du Nouveau-Québec des habitants de la vallée du Saint-Laurent.

La survie des Inuit, aux temps ancestraux, dépendait de leur possibilité de s'adapter et d'innover lorsque les conditions physiques se modifiaient autour d'eux. L'arrivée progressive de nouveaux venus, d'étrangers, entraîna des modifications dans leur mode de vie. Les Cris du Nouveau-Québec se retrouvent dans la partie orientale de la baie de James. Peuple de la forêt, ils passaient la plus grande partie de l'année dans leurs territoires de chasse de l'intérieur et séjournaient l'été, à l'occasion d'une migration saisonnière atteignant parfois plusieurs centaines de kilomètres, dans les villages de la côte. À la différence des Indiens, essentiellement nomades, continentaux, les Inuit tiraient parti à la fois des ressources cynégétiques de la terre ferme et de la cueillette halieutique de la mer. Cette double exploitation constituait donc en quelque sorte une opposition au nomadisme étendu pratiqué par les Indiens.

Le passage d'une économie d'auto-subsistance à une économie de marché a entraîné une aculturation, une modification du comportement traditionnel et une dépendance vis-à-vis le «Sud», qui sont à la base du chômage endémique, du sous-emploi et de la faible productivité que l'on rencontre dans les villages du Nouveau-Québec.

En 1977, ce genre de vie traditionnel n'a pas complètement disparu mais s'est modifié diversement selon les localités, par une série d'emprunts d'un côté, et d'amputations de l'autre. Les maisons préfabriquées ont remplacé la tente et l'iglou. À cause du pergélisol (gel permanent du sol), les agglomérations ne bénéficient ni d'aqueduc ni d'égout, mais elles jouissent toutes présentement d'un service d'eau livrée par camions-citernes.

Au chapitre de la santé et de l'alimentation, la consommation de viande crue ou faisandée a considérablement diminué. Les aliments importés du Sud, les conserves, les sucreries et diverses friandises complètent, souvent de façon négative, la nourriture traditionnelle. En résumé, nous pouvons dire qu'à côté des acquisitions valables, habitation, chauffage, équipement, alimentation, hygiène, santé, on enregistre aujourd'hui un recul des occupations traditionnelles de chasse et de pêche, qui, dans bien des cas, ne sont plus qu'un loisir, et une décroissance relative de la vitalité de ces groupes qui se traduit par une dépendance économique à laquelle se greffe un problème d'identité.

À la suite de la proclamation, à l'automne 1977, de la Convention de la baie de James et du Nord québécois conclue entre les différents paliers de gouvernements, les organismes publics impliqués et les autochtones directement concernés, les nouvelles structures qui seront implantées sur le territoire permettront aux Amérindiens de prendre en main la direction et l'administration de leurs affaires.

Volume et croissance de la population

En avril 1977, la population québécoise était estimée à 6 276 000 habitants, dont environ 80% sont de langue maternelle française.

POPULATION DU QUÉBEC ET DES AUTRES RÉGIONS DU CANADA (en milliers)	1961	1971	1976
Terre-Neuve	458	522	558
Île-du-Prince-Édouard	105	112	118
Nouvelle-Écosse	737	789	829
Nouveau-Brunswick	598	634	677
QUÉBEC	**5 259**	**6 028**	**6 234**
Ontario	6 236	7 703	8 265
Manitoba	922	988	1 022
Saskatchewan	925	926	921
Alberta	1 332	1 628	1 838
Colombie-Britannique	1 629	2 185	2 467
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	37	53	64
CANADA	18 238	21 568	22 993

Source: Recensements de 1961, 1971 et 1976.

Au cours des seize dernières années, la croissance démographique a été plus lente au Québec que dans le reste du Canada puisqu'en 1961, le Québec regroupait 28,8% des Canadiens comparativement à 27% en 1976. En fait, depuis 1961, le rythme de croissance de la population québécoise a constamment ralenti; les pourcentages d'accroissement se sont en effet élevés à 9,9, 4,3 et 3,4 respectivement pendant les périodes 1961-1966, 1966-1971 et 1971-1976. Pendant les années 50, ces taux de croissance se situaient à environ 14%. Pour bien saisir l'importance du changement, rappelons que la population québécoise s'est accrue de 631 000 de 1956 à 1961 alors que cet accroissement n'a été que de 207 000 de 1971 à 1976.

La mortalité

À quoi doit-on attribuer ce ralentissement? Sûrement pas à la mortalité puisque le niveau de celle-ci a diminué considérablement. En effet l'espérance de vie à la naissance, qui était en 1951 de 64,4 ans pour les hommes et 68,6 ans pour les femmes, atteignait en 1971, 68,3 et 75,3 ans respectivement. Les gains se sont donc avérés supérieurs chez les femmes et l'écart de longévité entre les deux sexes est passé de 4 à 7 années, évolution qui est somme toute assez identique à celle que l'on a observée dans la plupart des pays industrialisés[1]. On a aussi assisté récemment à un ralentissement marqué de la hausse de l'espérance de vie à la naissance au Québec comme dans les pays plus avancés. Enfin notons que le Québec, malgré un important rattrapage, accuse encore un léger retard par rapport au reste du Canada et que les pays les plus avancés, la Suède et la Norvège, avaient au début de la décennie une avance de 3,4 ans chez les hommes et de 1,5 chez les femmes. Pour l'avenir, on prévoit encore une légère baisse de la mortalité[2]: pour cela, il faudra observer un plafonnement de la hausse de la mortalité accidentelle ainsi que de celle qui est attribuable aux maladies cardiovasculaires et aux tumeurs.

La natalité

Ce sont donc la natalité et les mouvements migratoires qui sont responsables du ralentissement de la croissance de la population québécoise. La fécondité des Québécois a traditionnellement été très forte par rapport à la plupart des autres provinces canadiennes et la chute qu'elle a connue n'en a été que plus percutante. En effet, alors que le taux brut de natalité atteignait 30,3%

1 Bureau de la statistique du Québec, Service de la démographie et du recensement, *Tendances passées et perspectives d'évolution de la mortalité au Québec*, Série « Analyse et prévision démographiques », vol. 6, 1976, pp. 23-24.

2 Id., Ibid, p. 41.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

habitants en 1957, il n'était plus que de 14,6 en 1972[1], ce qui se traduit par le passage de 143 000 naissances par année en moyenne de 1956 à 1961 à environ 89 000 de 1972 à 1974. Enfin, si l'on veut éliminer l'effet de structure d'âge et de sexe sur le phénomène « fécondité », le nombre moyen d'enfants par femme est passé au cours de ces mêmes années de 4,1 à 1,8. Cependant cette chute, si elle a été plus spectaculaire au Québec par son accélération inattendue à compter de 1961 et à cause de la tradition de forte fécondité qui y prévalait, n'y a pas été exclusive puisqu'on retrouve des niveaux de fécondité aussi faibles dans de nombreux pays occidentaux. Depuis 1972-1974, on observe une remontée de la natalité (94 700 naissances en 1975 et 97 500 en 1976 d'après des données provisoires du Registre de la population) qui est certes attribuable en partie à l'accroissement extrêmement rapide de la population féminine en âge de procréer mais qui traduit probablement aussi une légère augmentation de la fécondité.

1 Ministère des Affaires sociales, *Révision des naissances vivantes annuelles, Québec, 1950-1974.*

B.S.Q. *Tendances passées et perspectives d'évolution des échanges migratoires du Québec avec l'extérieur,* Vol. 5, 1976, p. 19.

B.S.Q. *Tendances passées et perspectives d'évolution de la fécondité au Québec,* Vol. 5, 1976, p. 23.

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

Les mouvements migratoires

Quant à la dernière composante de l'accroissement, les mouvements migratoires, il est nécessaire de situer les importantes fluctuations de la dernière décennie dans une perspective historique. Avant 1951, c'est l'accroissement naturel (naissances moins décès) qui avait assuré, presque à lui seul, la croissance de la population alors que le bilan des échanges migratoires se soldait le plus souvent par une perte nette. Au cours des trois périodes quinquennales suivantes, comme l'indique le tableau qui suit, le bilan migratoire est positif (représentant même environ 15% de la croissance totale) mais il a déjà diminué de moitié entre 1956-1961 et 1961-1966. De 1968 à 1973, le nombre de sorties vers les autres provinces et vers l'extérieur du Canada a dépassé le nombre des entrées et le bilan négatif a été de plus de 30 000 par année en 1970 et en 1971. Par contre, on est revenu à un bilan positif depuis 1974 et cela est dû en partie à un retour à la normale du niveau de l'immigration internationale après quelques années creuses ainsi qu'à une diminution importante des sorties du Québec vers les autres provinces du Canada[1].

1 *Les migrations internationales et interprovinciales au Canada, 1961-62 et 1975-76*, cat. 91-208.

BILANS MIGRATOIRES PAR PÉRIODE QUINQUENNALE QUÉBEC, 1951-1976:

1951-1956	83 000
1956-1961	95 000
1961-1966	49 000
1966-1971	-61 000
1971-1976	-25 000

Sources: 1951-1971: B.S.Q., *Tendances...*, Vol. 5, op. cit., p. 19.
1971-1976: B.S.Q., Estimation.

Répartition selon l'âge et le sexe

Depuis 1961, on assiste à un vieillissement important de la population québécoise et cette évolution est due en bonne partie à la chute de la natalité qui, en réduisant l'apport d'éléments jeunes (les 0-14 ans qui représentaient 35,4% de la population en 1961 n'en constituent plus que 24,7% en 1976), accroît par le fait même le poids des personnes âgées.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPES D'ÂGE

QUÉBEC, 1961-2001

Année	0-14	15-39	40-64	65-	Total
1961	35,4	36,7	22,1	5,8	100,0
1966	33,6	37,5	22,8	6,1	100,0
1971	29,6	39,6	23,9	6,9	100,0
1976	24,7	43,0	24,6	7,7	100,0
1986	21,5	43,0	26,1	9,4	100,0
2001	19,2	34,9	34,2	11,7	100,0

Source: Sinclair R., Perspectives démographiques pour le Québec, 1973-2001. Annuaire du Québec, Édition 1975-76, p. 287.

Ainsi la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, qui est déjà passée de 5,8 à 7,7% en 15 ans, continuera de s'accroître pour atteindre environ 12% au début du XX^{e} siècle. Il s'agit là d'un changement important mais, encore une fois, il faut souligner que certains pays industrialisés ont actuellement une proportion de personnes âgées (environ 14% en Suède, Norvège et France) qui est supérieure à ce qui est prévu au Québec dans vingt-cinq ans.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA POPULATION
QUÉBEC, 1961-1976

Régions	Population		Variation (en %)		
	1961	1976	61-66	66-71	71-76
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	253 100	232 000	-3,0	-3,5	-2,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	262 400	269 000	2,0	-0,8	1,3
Québec	849 100	975 700	6,3	3,9	4,1
Trois-Rivières	393 500	406 900	3,1	-0,5	0,8
Cantons-de-l'Est	232 200	248 200	3,4	1,5	1,9
Montréal	2 807 400	3 532 300	14,3	6,4	3,4
Nord	(297 300)	(447 200)	(13,7)	(14,4)	(15,6)
Centre	(1 872 400)	(2 115 900)	(13,2)	(3,2)	(-3,3)
Sud	(637 700)	(969 200)	(17,8)	(12,0)	(15,2)
Outaouais	211 000	274 600	8,4	8,3	10,9
Nord-Ouest	155 500	141 100	-0,2	-7,9	-1,3
Côte-Nord-Nouveau-Québec	95 000	154 700	34,2	6,1	14,4
QUÉBEC	**5 259 200**	**6 234 500**	**9,9**	**4,3**	**3,4**

Sources: Recensements du Canada de 1961 et 1976.

Les Euro-Québécois «Nous avions apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons: elles sont toujours les mêmes». Louis Hémon

(Documentation photograhique, ministère des Communications)

Ce vieillissement actuel et anticipé est plus important chez les femmes que chez les hommes; en effet, alors que la proportion des hommes de 65 ans et plus est passée de 5,5 à 6,6% de 1951 à 1976, elle est passée chez les femmes de 6,2 à 8,9%. Et l'on prévoit qu'à la fin du siècle, ces proportions atteindront 9,1 et 14,2% respectivement chez les hommes et les femmes.

Distribution de la population sur le territoire québécois

La population québécoise est évidemment inégalement répartie sur le territoire et sa croissance ne s'est pas faite de la même façon d'une région à l'autre.

Ainsi on peut voir qu'au cours des 15 dernières années, l'évolution de la population québécoise a été calquée sur celle de la région de Montréal, où l'on retrouve 56,7% des Québécois, c'est-à-dire ralentissement graduel et continu du rythme de croissance; ainsi la population de l'ensemble de la région montréalaise n'a augmenté que de 3,4% de 1971 à 1976 comparativement à 14,3% de 1961 à 1966. Il faut aussi noter une diminution absolue de la

population de l'île de Montréal qui est passée de 2 187 000 à 2 116 000 habitants de 1971 à 1976, soit à un niveau inférieur à ce qu'il était en 1966. Seules les régions de l'Outaouais et de la Côte-Nord-Nouveau-Québec ont maintenu un rythme de croissance supérieur à la moyenne québécoise de 1961 à 1976 et leurs populations ont connu une augmentation plus forte en 1971-1976 qu'en 1966-1971 (12,1 et 7,5% respectivement). Enfin, comme l'indique le tableau qui précède, si l'on excepte Montréal, toutes les régions ont amélioré leur situation en 1971-1976 par rapport à 1966-1971, les régions à population décroissante, le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et le Nord-Ouest, ayant subi une perte moins élevée.

L'IMMIGRATION

De tous les États de la fédération canadienne, le Québec, jusqu'à ces toutes dernières années, était celui qui, après l'Ontario, recevait le plus d'immigrants; on estime à environ 850 000 le nombre des nouveaux venus qui s'y sont fixés.

En vertu de la constitution canadienne, l'immigration est une compétence partagée par les deux niveaux de gouvernement, le fédéral se réservant en particulier le contrôle des admissions et du statut des immigrants en sol canadien.

Jusqu'en 1968, le Québec avait laissé aux particuliers, aux sociétés bénévoles et aux organismes paragouvernementaux (comme les commissions scolaires) le soin de veiller à l'établissement et au bien-être des immigrants, le recrutement et la sélection étant, comme il vient d'être dit, laissés au gouvernement fédéral. Mais avec le développement de l'action gouvernementale en matière d'aide sociale, avec les exigences du marché du travail et l'émergence de problèmes socio-culturels graves pour l'avenir du Québec, le gouvernement québécois dut assumer ses responsabilités dans le domaine de l'immigration. C'est ainsi qu'en novembre 1968 est né le ministère de l'Immigration du Québec.

Toutefois, l'accord passé au début de 1978 entre les deux gouvernements laisse au Québec le pouvoir de refuser les candidats dont il ne veut pas.

Le ministère comprend une Direction générale de l'établissement et de l'adaptation (D.G.E.A.), un Secrétariat, une Direction de la recherche, une Direction des communications, une Direction du personnel et une Direction de l'administration. De la D.G.E.A. relèvent les directions du recrutement et de l'établissement, des services à l'étranger, de la formation et de l'adaptation.

La Direction générale de l'établissement et de l'adaptation

LE RECRUTEMENT ET L'ÉTABLISSEMENT DES IMMIGRANTS

La Direction du recrutement et de l'établissement a comme rôle de faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail québécois. Elle travaille à procurer aux immigrants reçus et aux immigrants dont le dossier est à l'étude à l'étranger des emplois conformes à leurs qualifications et à leurs aspirations; elle organise donc pour les employeurs québécois des campagnes de recrutement à l'étranger en vue de fournir à ceux-ci la main-d'oeuvre dont ils ont besoin et qu'ils ne peuvent trouver au Québec. Elle s'efforce également de favoriser et d'encourager la création ou l'implantation au Québec d'entreprises agricoles, commerciales, industrielles, artisanales par des immigrants entrepreneurs qui possèdent les capitaux, les connaissances techniques et l'expérience pour mettre sur pied une entreprise profitable à la fois pour l'immigrant lui-même et pour l'avenir économique du Québec.

Pour accomplir ces deux tâches, cette direction a dû concevoir un vaste programme de liaison avec les employeurs québécois.

LES SERVICES À L'ÉTRANGER

La Direction des services à l'étranger (D.S.E.) a pour mission d'informer, de recruter et de sélectionner toutes les personnes susceptibles de s'établir au Québec. Cette action s'exerce à partir des bureaux d'immigration de Paris, Londres, Rome, Milan, Bruxelles, Port-au-Prince, Beyrouth et Buenos Aires ou, à l'occasion, de missions effectuées dans certains pays à partir de Montréal.

La D.S.E. remplit son rôle par l'entremise de plusieurs unités administratives.

Le Service du soutien aux opérations qui assure la logistique des bureaux à l'étranger, leur transmet l'information requise, conçoit et planifie les campagnes de recrutement.

Le Bureau Montréal-Étranger dont le fonctionnement s'apparente à celui des autres bureaux à l'étranger; il dessert les États-Unis, le Japon, les Philippines, Hong Kong et les autres pays du Pacifique ainsi que les États de l'Amérique du Sud.

Le Service de la réglementation et de la sélection prépare les règlements ayant trait à la sélection des immigrants, définit une grille de sélection et en surveille l'application, transmet aux

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

conseillers à l'immigration les directives relatives à la sélection ainsi qu'à l'interprétation et l'application des lois, règlements et autres accords canadiens, québécois et internationaux en matière d'immigration. Le service est en outre chargé de tous les projets spéciaux.

LA FORMATION DES NOUVEAUX VENUS

La Direction de la formation aide les immigrants qui en ont besoin à acquérir la maîtrise du français et à compléter leur formation afin qu'ils puissent s'intégrer socialement et professionnellement au milieu québécois. Elle assume ses fonctions par l'intermédiaire du COFI et des autres services qu'elle a créés.

Les Centres d'orientation et de formation des immigrants (Cofi) dispensent, à temps complet, des cours de français aux travailleurs immigrants adultes. Ils ont aussi la tâche de favoriser, dans les quartiers où ils sont situés, l'intégration des immigrants à la société québécoise. Dans ce but, ils diffusent de l'information

sur les divers aspects de la vie au Québec; offrent des services d'accueil et d'assistance, d'orientation professionnelle et de placement; organisent des activités de rencontres entre étudiants du Cofi et Québécois francophones du quartier.

La durée maximale des cours de langue est de 30 semaines et l'étudiant reçoit une allocation hebdomadaire établie en fonction de ses charges familiales. Plusieurs Cofi offrent un service de garderie gratuit aux enfants dont les parents suivent les cours.

Le réseau Cofi comprend quatre centres d'une vingtaine de classes à Montréal, un centre de huit classes à Québec et des centres de deux à quatre classes à Trois-Rivières, à Hull, à Sherbrooke et à Chicoutimi.

La division de la pédagogie et de l'évaluation élabore, expérimente et implante des programmes de formation ainsi que des instruments d'évaluation de ces programmes et, de façon générale, se préoccupe des aspects méthodologiques de l'activité pédagogique des institutions qui relèvent de la direction.

La division de l'information professionnelle a pour but de fournir aux travailleurs immigrants une assistance concrète qui facilitera leur intégration au milieu socio-professionnel du Québec. À cette fin, la division les informe des particularités du système scolaire et du marché du travail québécois, les aide à identifier leurs besoins de formation et de recyclage et les oriente vers les organismes adéquats. Elle sert également de service ressource auprès des services aux immigrants des Cofi.

La division «Préparation à la citoyenneté» offre, à temps partiel, des cours de français et d'initiation à la vie québécoise et canadienne aux immigrants adultes avant l'obtention de leur citoyenneté. Ces cours sont dispensés gratuitement par diverses commissions scolaires partenaires du ministère ou par les Centres d'orientation et de formation des immigrants (Cofi). Aucune allocation n'est cependant accordée à l'étudiant.

L'ADAPTATION DES NOUVEAUX VENUS

La Direction de l'adaptation a pour objectif de faciliter aux immigrants leur intégration à la société québécoise et plus particulièrement à la communauté francophone, tout en

respectant les valeurs ethniques particulières. Cette direction compte un certain nombre d'unités administratives par lesquelles s'exerce son action.

La division «liaison avec les groupes ethniques» (L.A.G.E.) s'occupe des liaisons entre le ministère et les groupes ethniques en vue de favoriser l'intégration de ces derniers au milieu québécois. Elle maintient des contacts constants avec les représentants des associations ethniques et sensibilise les organismes québécois francophones aux réalités ethniques. Elle étudie les demandes de subventions présentées par les organismes oeuvrant dans le domaine de l'immigration et émet les recommandations appropriées. Enfin, elle apporte aux autorités des suggestions relatives à la politique du ministère à l'égard des groupes ethniques.

La division «langues ethniques», en collaboration avec le conseil des classes ethniques, offre aux jeunes immigrants des cours dans la langue maternelle de leurs parents. Ces cours, donnés le samedi, visent à favoriser la conservation de l'héritage culturel des groupes ethniques. Le ministère assume les frais de location des locaux et une partie du coût du matériel didactique.

La division de l'accueil, un service permanent d'accueil polyglotte, reçoit les immigrants en voie d'établissement, les conseille quant aux principales démarches à entreprendre et les oriente, le cas échéant, vers les services du ministère ou vers les organismes d'aide sociale et les sociétés bénévoles susceptibles de les aider. De plus, aux points d'arrivée en sol québécois (gares aériennes et maritimes), des hôtesses polyglottes assistent les immigrants dans les formalités douanières, facilitent leurs communications avec leurs parents, amis ou employeurs, leur trouvent un hébergement temporaire et, en général, leur fournissent des renseignements sur le Québec.

La division de l'aide sociale reçoit les immigrants aux prises avec des problèmes d'ordres divers (logement, santé, éducation, etc.), les conseille et les dirige vers les personnes ou organismes en mesure de les aider. Ce service dispose d'un fonds de dépannage pour venir en aide aux immigrants en difficulté financière.

La division des équivalences et de l'orientation émet, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec, une équivalence québécoise aux diplômes étrangers et, si nécessaire, oriente l'immigrant vers des cours de recyclage.

Ce service assure aussi, grâce à l'appui du ministère des Communications, la traduction d'autres documents indispensables à la recherche d'un emploi.

Le secrétariat du ministère

Le Secrétariat répond aux immigrants qui ont rencontré des difficultés d'ordre juridique ou administratif (statut de citoyenneté, droit matrimonial, assermentation, etc.), reçoit leurs griefs, les informe de leurs droits et intervient, s'il y a lieu, pour résoudre leurs problèmes.

En collaboration avec les différentes unités administratives concernées, il veille à la coordination des relations internationales, intergouvernementales et interministérielles du ministère.

En liaison avec la Direction des communications, il est responsable de l'accueil des stagiaires du gouvernement fédéral. Avec la collaboration de la Direction de l'administration, il accueille et dirige les stagiaires venant des maisons d'enseignement, des organismes publics et parapublics québécois, ou de toutes autres provenances.

Bureaux d'immigration du Québec à l'étranger

PARIS
Service d'immigration
Délégation générale du Québec
60, avenue de la Grande-Armée
75017 Paris France
Tél.: 766 35 68
766 36 33

ROME
Service d'immigration du Québec
a / s Ambassade du Canada
30, Via Zara
Rome Italie
Tél.: (6) 844 0158 — 844 8783
Télex: 61056

MILAN
Service d'immigration
Délégation générale du Québec
16, Via Manzoni
Milan Italie
Tél.: 78 44 51

LONDRES
Service d'immigration
Délégation générale du Québec
12 Upper Grosvenor Street
Londres (W1) Angleterre
Tél.: 629 4155

BEYROUTH
Service d'immigration du Québec
a / s Ambassade du Canada
Immeuble Sablag, rue Hamra
Beyrouth Liban
Tél.: 350 660

PORT-AU-PRINCE
Service d'immigration
Délégation du Québec
rue Saint-Louis-roi-de-France
Bois-Vernat
Port-au-Prince Haïti (W.I.)
Tél.: 2 3102
Télex: 2033 49 0280 (DELGPAP)

BRUXELLES
Service d'immigration
Délégation générale du Québec
56, rue de la Loi
1040 Bruxelles Belgique
Tél.: 511 0680

BUENOS AIRES
Service d'immigration du Québec
a / s Ambassade du Canada
Casilla de Correo 1598
Buenos Aires Argentine
Tél.: (02) 32 90 81 (82 à 88)

LES QUÉBÉCOIS AU TRAVAIL

La population active du Québec était de 2 716 000 personnes en 1976. Cette population active se répartit, en milliers de personnes et selon les sexes, comme le tableau suivant l'indique.

POPULATION ACTIVE, TAUX D'ACTIVITÉ SELON LE SEXE — QUÉBEC 1976

	Population active (en milliers de personnes)		
	Total	Emploi	Taux d'activité
Québec	2 716	2 479	58,6
Hommes	1 740	1 598	76,3
Femmes	976	881	41,0

Source: Statistique Canada, «La population active». Catalogue 71-001, décembre 1976.

Les salaires

La rémunération hebdomadaire moyenne dans l'ensemble des industries du Québec était, pour l'année 1976, de $222,20. Le tableau ci-dessous indique la rémunération hebdomadaire moyenne de tous les salariés québécois en décembre 1976, dans différents secteurs du marché du travail.

RÉMUNÉRATION HEBDOMADAIRE MOYENNE (tous les salaires) en dollars

Opérations forestières	233,70
Mines, y compris le broyage	331,45
Manufactures	230,49
Construction	331,88
Transport, communication et autres services publics	270,21
Commerce	190,54
Finances, assurances et immeubles	224,16
Services	171,46
Ensemble des industries	230,07

Source: Statistique Canada, «Emplois, gains et durée du travail»; Catalogue 72-002, février 1977.

EMPLOI SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET LE SEXE
QUÉBEC 1976
(en milliers de personnes)

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Total	2 479	1 598	881
Agriculture	74	55	19
Autres branches du secteur primaire	49	47	—
Industries manufacturières	595	429	166
Construction, bâtiment et travaux publics	147	139	8
Commerce	415	275	141
Transports, communications et autres services publics	216	176	40
Finances, assurances et affaires immobilières	122	53	69
Service	694	306	388
Administration publique	168	119	50

Source: Statistique Canada, «La population active», Catalogue 71-001, décembre 1976.

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PARTICULIERS SELON LA TAILLE DES GAINS ET LE SEXE
QUÉBEC 1975

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Moins de $500	4,9	3,3	7,8
$ 500 — $ 999	4,0	2,5	6,7
$ 1 000 — $ 1 499	3,8	2,7	5,9
$ 1 500 — $ 1 999	3,4	2,6	4,7
$ 2 000 — $ 2 499	3,3	2,4	4,9
$ 2 500 — $ 2 999	2,9	2,3	3,9
$ 3 000 — $ 3 499	3,0	2,5	3,8
$ 3 500 — $ 3 999	2,4	2,1	2,8
$ 4 000 — $ 4 499	2,9	2,4	3,7
$ 4 500 — $ 4 999	2,6	1,8	4,1
$ 5 000 — $ 5 499	3,9	2,9	5,6
$ 5 500 — $ 5 999	3,0	2,0	4,7
$ 6 000 — $ 6 999	7,4	5,2	11,5
$ 7 000 — $ 7 999	7,2	6,7	8,1
$ 8 000 — $ 9 999	12,4	13,1	11,1
$10 000 — $14 999	21,1	27,8	8,9
$15 000 et plus	12,0	17,7	1,7
Total	100,0	100,0	100,0
Gains moyens	$ 8 388	$10 084	$5 327
Gains moyens des travailleurs à plein temps	$11 141	$12 518	$7 880
Revenu moyen	$ 9130	$10 958	$5 830
Taille de l'échantillon	$ 7 080	$ 4 574	$2 506

Source: Statistique Canada. Données non publiées sur les gains et les antécédents de travail, 1975.

Le chômage

En 1976, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Deux raisons principales indiquent ce phénomène. Tout d'abord, les femmes ont une participation plus stable qu'auparavant à la vie active, car lorsque le marché du travail devient difficile, les travailleuses ne se retirent plus. En second lieu, elles ne détiennent plus uniquement des emplois dits féminins, mais elles s'insèrent dorénavant dans des emplois traditionnellement réservés aux hommes, catégories d'emplois de nature plus instable.

TAUX DE CHÔMAGE SELON L'ÂGE ET LE SEXE
QUÉBEC 1976

	Les deux sexes	Hommes	Femmes
Total	9,4	8,8	10,5
15 — 19 ans	20,7	20,5	21,0
20 — 24 ans	15,1	16,8	13,0
25 — 34 ans	7,7	7,1	9,1
35 — 44 ans	6,2	5,2	8,1
45 — 54 ans	6,3	6,1	6,9
55 — 64 ans	4,7	4,8	—
65 ans et plus	—	—	—

Source: Statistique Canada, «La population active», Catalogue 71-001, décembre 1976.

Les travailleurs non syndiqués

Les conditions de travail de la majorité des travailleurs québécois sont déterminées soit par une ordonnance, soit par une convention collective, soit par un décret de convention collective ou soit par le décret relatif à l'industrie de la construction dans le cas des travailleurs de la construction.

Les travailleurs non syndiqués du Québec ont droit à un salaire et à certaines conditions de travail minima. C'est la Commission du salaire minimum, créée en 1940, en vertu de la loi du salaire minimum, qui est l'organisme collaborant avec les employeurs et les salariés à l'établissement de ces minima de salaires. Cette commission est également un conseil d'arbitrage de différends entre employeurs et salariés ainsi qu'un agent de surveillance et de contrôle des conditions de travail en général. Elle élabore à cette fin des ordonnances générales s'appliquant à la majeure partie des secteurs économiques et des ordonnances particulières répondant aux besoins spécifiques d'un secteur donné. Ainsi, la commission détermine, pour des périodes de temps et des territoires désignés, le taux du salaire minimum payable à toute catégorie de salariés qu'elle indique, les termes de paiement, la durée du travail, les conditions de l'apprentissage et la qualification des opérations. Cette commission doit aussi veiller à l'application des ordonnances émises et jouer un rôle de surveillance auprès des employeurs.

Les travailleurs syndiqués

Dans l'ensemble du Québec, les rapports collectifs du travail sont régis par deux lois principales: le Code du travail et la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction. Le grand principe du Code du travail est le libre droit à la syndicalisation des travailleurs regroupés dans des associations de salariés accréditées. L'accréditation est obtenue lorsque la majorité absolue des salariés d'un employeur se prononce en sa faveur lors d'un vote tenu sous la surveillance d'un fonctionnaire délégué par le ministère.

TAUX GLOBAL DU SYNDICALISME AU QUÉBEC

Années	Effectifs	En pourcentage de la population active	Pourcentage de la main-d'oeuvre potentielle	Pourcentage de la main-d'oeuvre directe
1974	830 350	34,2	37,7	41,3
1975	846 139	31,7	34,6	38,0

Sources: Statistique Canada, «La population active», Catalogue 71-001, juin 1976. Ce numéro donne les moyennes annuelles de 1975.

Delorme F, Lassonde G, *Taux de syndicalisme au Québec* — 1975, Direction générale de la recherche, décembre 1977, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Les auteurs d'une étude sur le taux de syndicalisme au Québec en 1975, MM Delorme et Lassonde du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre indiquent que «la main-d'oeuvre potentiellement syndicable est obtenue en soustrayant de la population active les travailleurs indépendants et les travailleurs familiaux non rémunérés». Les auteurs ajoutent que «la main-d'oeuvre directement syndicable est obtenue en excluant les chômeurs de la main-d'oeuvre potentielle».

L'association accréditée et l'employeur s'engagent ensuite dans un processus de négociation devant normalement aboutir à la signature d'une convention collective de travail. Si les négociations achoppent, les parties peuvent demander qu'un conciliateur du ministère tente de les rapprocher. Le ministre peut nommer d'office un conciliateur.

Les parties peuvent également, dans les délais prévus au Code du travail, utiliser les moyens de pression que sont : *la grève* (arrêt de travail de la part des employés visant à forcer le patron à accepter leurs demandes) ou le *lock-out* (suspension totale ou partielle, par le patron, de l'activité de son entreprise afin de défendre ses intérêts devant les employés). Cependant, la grande majorité des conventions de travail se signent sans recours à ces moyens extrêmes.

Durant un lock-out ou durant un grève déclarée dans le délai prévu au Code du travail, l'employeur ne peut utiliser les services d'une personne nouvellement embauchée pour remplir les fonctions d'un salarié en grève ou en lock-out. Il lui est également interdit d'utiliser les services d'un salarié membre de l'unité de négociation en grève ou en lock-out, soit dans un autre de ses établissements, soit dans l'établissement où la grève ou le lock-out est en cours, à moins, dans ce dernier cas, que les parties soient d'accord ou que certains salariés aient une obligation légale à cet effet. Il est enfin interdit à l'employeur d'utiliser dans l'établissement où la grève ou le lock-out est en cours, les services d'un salarié qui travaille dans un autre de ses établissements.

Pendant la durée de la convention, l'usage de la grève ou du lock-out est strictement défendu par la loi.

Il peut cependant arriver que des problèmes de mise en application ou d'interprétation surgissent sans que les parties s'entendent sur les façons de les résoudre. Le litige doit alors être porté devant un tribunal d'arbitrage de griefs, désigné par les parties ou, à défaut, désigné par le ministre. La sentence arbitrale est sans appel et lie l'employeur et le syndicat.

À la fin de l'année 1976, il existait au Québec environ 5 850 conventions collectives distinctes régies par le Code québécois du travail. Ces conventions touchent 9 875 unités d'accréditation et protègent 807 600 employés. Certains secteurs, tels ceux de la santé et de l'éducation, regroupent dans des unités de négociation des centaines d'unités d'accréditation.

Quant aux entreprises sous juridiction fédérale, dont la convention collective s'applique au Québec, il y avait, à la fin de

1976, quelque 202 conventions protégeant 39 175 employés. Quant aux entreprises dont les activités se répartissent sur tout le territoire canadien, il y avait, à la même période, 216 conventions, protégeant 195 928 employés, dont environ 25% seraient au Québec. Les 40 709 fonctionnaires fédéraux oeuvrant au Québec sont protégés par 62 conventions collectives régies par la *loi des relations du travail dans la fonction publique fédérale.*

Ainsi, à la fin de l'année 1976, il y avait au Québec 6 300 conventions collectives en vigueur protégeant quelque 936 000 employés.

Le Code du travail ne s'applique, de façon générale, qu'aux travailleurs syndiqués (à l'exception de ceux touchés par la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction). Les autres catégories de travailleurs sont régies par les lois civiles sur la base d'un contrat individuel de travail.

Le secteur de la construction est régi par une loi spéciale. C'est l'Office de la construction du Québec qui est chargé de l'application de la convention collective ou du décret adopté en vertu de cette loi.

Les employeurs dont l'activité principale est d'effectuer des travaux de construction et qui emploient habituellement des salariés pour un genre de travail qui fait l'objet d'un décret ou, à défaut, d'une convention collective sont soumis à cette loi. Les salariés visés sont les apprentis, manoeuvres ou ouvriers non spécialisés, ouvriers qualifiés ou compagnons, artisans, commis et employés qui travaillent individuellement, en équipe ou en société.

Quant à la loi des décrets de convention collective, elle permet au Conseil des ministres de décréter qu'une convention collective relative à un métier, à une industrie, à un commerce ou à une profession lie également tous les salariés et tous les employeurs de la province ou d'une région déterminée dans un champ d'application spécifique.

Le décret rend obligatoires les dispositions concernant les salaires, les heures de travail, les congés payés, la classification des opérations, etc. De plus, il est interdit de stipuler un salaire différent de celui fixé par le décret.

EFFECTIFS SYNDICAUX PAR AFFILIATION

Au Québec, la scène syndicale présente un caractère unique en Amérique du Nord. En plus des syndicats indépendants, on trouve de nombreux syndicats qui se sont regroupés depuis 1955 avec la

F.A.T.-C.O.I. (États-Unis) et, depuis 1956, avec le C.T.C. (Canada) et trois centrales syndicales à vocation générale, la C.S.N., la F.T.Q. et la C.S.D. Une autre centrale syndicale, la C.E.Q., regroupe les salariés du secteur de l'enseignement.

QUÉBEC 1975

Affiliation	Effectifs	Pourcentage
Centrale des enseignants du Québec (C.E.Q.)	84 835	10,0
Centrale des syndicats démocratiques (C.S.D.)	38 537	4,6
Confédération des syndicats canadiens	1 285	0,2
Confédération des syndicats nationaux (C.S.N.)	176 137	20,8
Congrès du travail du Canada (C.T.C.)	120 295	14,2
Fédération d'Amérique du travail — Congrès des organisations industrielles (F.A.T. — C.O.I.)	1 316	0,2
Fédération d'Amérique du travail — Congrès des organisations industrielles (F.A.T. — C.O.I. — C.T.C.)	292 018	34,5
Fraternité internationale d'Amérique des camionneurs, chauffeurs, préposés d'entrepôts et aides	8 741	1,0
Syndicats indépendants	122 975	14,5
Total	**846 139**	**100,0**

Source: Delorme F, Lassonde G, *Taux de syndicalisme au Québec — 1975*, Direction générale de la recherche, décembre 1977, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Dans les cas où les syndicats locaux sont affiliés au C.T.C. et à la F.A.T. — C.O.I. — C.T.C., Travail Canada ne fournit pas de renseignements sur leur affiliation possible à la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.) parce que la F.T.Q. est une fédération provinciale dont l'activité est circonscrite au Québec. Cependant, en mars 1976, parmi les 412 313 syndiqués et membres du C.T.C., 279 281 d'entre eux, soit 67,7% étaient également membres de la F.T.Q., ce qui représentait 33,0% des effectifs québécois. (Fédération des travailleurs du Québec, Service de la recherche. «Effectifs de la Fédération des travailleurs du Québec». Mars 1976. Données non publiées.)

GRÈVES ET LOCK-OUT

Dans une étude sur les modes de compilation des grèves et lock-out au Québec de 1966 à 1976, les auteurs, François Delorme, Gaspard Lassonde et Lucie Tremblay du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec, expliquent les difficultés d'une comparaison internationale sur ce sujet.

> «Les grèves et lock-out représentent chez nous une forme privilégiée de l'affrontement patronal-syndical parce qu'ils cristallisent l'opposition d'intérêts entre les parties négociantes et qu'ils constituent un moyen de pression important pour amener l'autre partie à faire des concessions.
>
> «Par contre, cet affrontement peut s'exprimer à travers des modes d'action différents, tels le sabotage, le ralentissement des cadences de travail, l'absentéisme généralisé, la manifestation à caractère politique. Ces modes d'action, difficilement quantifiables par ailleurs, peuvent être tout aussi révélateurs de l'état des relations entre les partenaires sociaux que la grève ou le lock-out. «Par conséquent, l'établissement d'une comparaison internationale portant exclusivement sur les grèves et les lock-out «classiques» risquerait de fausser la réalité, alors même que la notion de conflit industriel est multiforme. Au surplus, la comparaison internationale limitée aux grèves et lock-out classiques pose tout le problème de la normalisation des définitions utilisées, notamment en ce qui concerne la notion même du conflit, le nombre et le type d'arrêts de travail, le nombre de travailleurs impliqués dans ces conflits ainsi que le nombre de jours-homme perdus suite à (sic) ces conflits.»

INDICES GLOBAUX SUR LES CONFLITS DU TRAVAIL
QUÉBEC 1976

Nombre de conflits déclenchés en 1976	Nombre de conflits au cours de 1976	Travailleurs touchés	Ampleur moyenne des conflits (nombre moyen de grévistes par conflit)	Nombre de jours-homme perdus	Durée moyenne réelle des conflits	Durée moyenne en jours ouvrables	Pourcentage du temps de travail estimé
272	315	607 818	1 930	6 583 488	46,6	34,4	1,15

Source: *Delorme F., Lassonde G., Tremblay L. Grèves et lock-out au Québec,* 1966-1976: Quelques précisions sur les modes de compilation, 20 septembre 1977, Direction générale de la recherche, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, Québec.

Les statistiques sur les grèves et lock-out comme indicateur social sont parfois trompeuses. Le nombre d'arrêts de travail ne signifie pas pour autant un malaise social profond.

> «La compilation de certains indices globaux, notamment la durée moyenne des conflits, le nombre moyen de travailleurs touchés par le conflit et le pourcentage du temps de travail perdu, ainsi que la prise en considération de certains paramètres (par exemple: les poussées inflationnistes, les échéances des grandes conventions collectives, le cadre juridique des relations du travail, le taux de syndicalisation) constituent des démarches préalables avant de tirer des conclusions sur l'ampleur du malaise social.»

> «La durée moyenne réelle a été établie exclusivement à partir des informations fournies par le Service de conciliation du ministère du Travail du Québec et Travail Canada. Le caractère rotatif et sporadique des arrêts de travail dans les secteurs des affaires sociales, de l'éducation et de la construction rend difficile une comptabilisation de la durée réelle des arrêts survenus dans ces secteurs.»

Sécurité des salariés et du public

Le gouvernement du Québec a légiféré sur la sécurité et la salubrité des établissements industriels et commerciaux. Il s'est ainsi donné le pouvoir de réglementer l'âge d'admission au travail des enfants (actuellement 16 ans), ainsi que la durée du travail que ces derniers peuvent effectuer. La même loi donne des devoirs aux chefs d'établissement en ce qui a trait aux plans et devis, aux avis d'accidents du travail, etc.

La loi des accidents du travail garantit aux salariés une compensation pour des dommages corporels subis «... par le fait ou à l'occasion de son travail pour l'employeur» et ce, sans qu'il ait besoin de faire une preuve de faute. L'employeur, dont l'industrie apparaît à la liste préparée par la Commission des accidents du travail, doit verser une cotisation régulière qui servira à indemniser les accidentés sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours aux tribunaux. De plus, le salarié, indemnisé par la commission à la place de l'employeur, n'a plus de recours contre ce dernier. C'est la loi elle-même qui fixe le montant des compensations.

Le gouvernement du Québec est intervenu dans le secteur de l'entreprise de construction pour protéger le public contre certains abus, et pour établir clairement les règles du jeu entre les

partenaires de ce secteur, par sa loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

La loi prévoit les critères pour obtenir la licence qui donne le droit de mettre en opération une entreprise de construction. Ces critères parlent de solvabilité, d'expérience, de condamnations criminelles pour certaines infractions attaquant la crédibilité des entrepreneurs de construction auprès du public, etc.

Le livre blanc sur l'hygiène et la sécurité au travail, qui sera présenté à l'Assemblée nationale en 1978, a pour but d'assurer une action concertée, cohérente, efficace et réaliste pour l'instauration d'un nouveau régime de santé et de sécurité en milieu de travail.

Ce livre blanc servira d'ébauche à une loi qui définira, entre autres, les droits et les obligations de l'État, des employeurs et des salariés et les structures d'application d'un plan général pour la prévention, l'inspection, la réparation, la réadaptation et la sanction en matière de sécurité et de santé au travail.

Au service des travailleurs

Connu auparavant sous le nom de «Département du travail», rattaché au ministère des Travaux publics et du Travail, le ministère du Travail a été créé le 11 mars 1931 par la loi concernant le Département du travail.

La loi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, sanctionnée le 18 décembre 1968, a changé le nom du ministère mais lui a attribué les même objectifs. Le ministre et, par lui, le personnel du ministère sont donc chargés de l'application des lois et des règlements relatifs aux relations du travail, à la main-d'oeuvre et à la sécurité dans les édifices publics, dans les établissements industriels et dans les établissements commerciaux.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

C'est la Direction générale du travail qui a comme objectif de favoriser des relations harmonieuses entre les associations patronales et les associations syndicales. Cette direction est chargée de l'application du Code du travail.

Conciliation et arbitrage

Le rôle de ce service est d'aider les parties à régler les problèmes prévus pour les négociations de convention. À cette fin, les conciliateurs font rencontrer les parties et tentent de les amener à

une entente avant la fin de la période de négociation de façon à éviter l'éclatement du conflit en grève ou en lock-out.

Des enquêtes spéciales sont effectuées à la suite de plaintes, notamment, sur les cas de discrimination dans l'emploi, réclamations de salaires, etc.

Droit d'association

Ce service doit aussi assurer aux travailleurs le libre exercice du droit d'association. À cette fin, il reçoit les requêtes en accréditation et rend une décision en conformité avec les prescriptions du Code du travail.

Il rend également des décisions sur toute plainte de congédiement pour activité syndicale. Ce service reçoit enfin en dépôt toute convention collective conclue en vertu du Code du travail.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES NORMES DE TRAVAIL

La Direction générale des normes de travail a pour objectif d'étendre des conditions de travail déjà négociées dans des conventions collectives à des groupes de travailleurs non soumis à ces conventions. Elle est chargée de la mise en application de la loi des décrets de convention collective.

Lorsque des parties à une convention collective désirent étendre à d'autres travailleurs les conditions de travail négociées pour un nombre restreint, elles déposent une requête au ministère. Celui-ci entend toutes les parties intéressées, analyse le dossier et prépare les projets d'arrêté ministériel. Lorsqu'un décret est rendu, un comité paritaire est chargé d'en surveiller et d'en assurer l'observance.

Actuellement, il y a au Québec 53 décrets en vigueur répartis dans les secteurs de la coiffure, des garages, des industries du vêtement et des services.

Cette direction générale surveille également l'administration des comités paritaires qui lui transmettent périodiquement un rapport financier et annuellement un rapport d'activités.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MAIN-D'OEUVRE

La Direction générale de la main-d'oeuvre est responsable de la définition et de l'administration des programmes et services du ministère qui ont pour objet de favoriser l'équilibre du marché du travail.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Le ministère peut recourir à divers moyens afin d'atteindre cet objectif. Il peut, notamment: faire effectuer des études et des recherches sur les conditions du marché du travail, sur les emplois et sur les effets des progrès technologiques sur le marché du travail; adopter, en collaboration avec les autres ministères responsables, les mesures qu'il juge propres à favoriser la formation professionnelle, le placement, le reclassement, le recyclage, la réadaptation, la conversion et la mobilité de la main-d'oeuvre; compiler, analyser et publier les renseignements disponibles et exiger de toute personne ou association la communication de tout renseignement utile au sujet des incidences économiques des ordonnances et des décrets relatifs au monde du travail.

C'est dans ce cadre légal général, ainsi qu'en vertu des dispositions plus spécifiques de la loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre que la Direction générale de la main-d'oeuvre administre les services suivants: le Service de la formation professionnelle, le Service de la qualification professionnelle, le Service de placement et le Service de reclassement et d'adaptation de la main-d'oeuvre.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INSPECTION

Cette direction générale compte quatre services: approbation des plans, inspection des installations électriques, inspection des installations en tuyauterie, inspection du travail et des lieux publics. C'est par l'intermédiaire de ces différents services que le ministère veille à la protection du public et des travailleurs en assurant leur sécurité et la protection de leur santé au travail et dans les lieux publics.

C'est dans ce but qu'avant toute construction d'édifices publics, il se fait une vérification des plans et recommandations appropriées aux besoins sécuritaires. De même les installations électriques, de paratonnerres, de tuyauterie et d'appareils sous-pression font l'objet d'une inspection quant à la qualité des matériaux et du travail d'installation pour lequel on exige du personnel qualifié. Les lieux publics et de travail sont également soumis à des inspections régulières ou commandées et à des enquêtes par suite de plaintes ou d'accidents afin de maintenir la sécurité, l'hygiène ou le bien-être des travailleurs. Le souci de la sécurité s'étend de plus à certaines installations dans des maisons privées.

Organismes relevant du ministère du travail

LA COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (C.A.T.)

La Commission des accidents du travail créée le premier septembre 1931 par suite de la promulgation de la loi des accidents du travail, voit à l'administration d'un fonds constitué par les cotisations des employeurs assujettis et à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail selon un mode de compensation établi par la loi. Les employeurs assujettis sont répartis, d'après la nature de leur entreprise, en 85 classes et sous-classes dont la cotisation varie selon les risques d'accidents ou de maladies professionnelles. Depuis 1972, tous les employeurs du Québec sont assujettis à la loi sauf ceux du milieu agricole familial et les employeurs d'aides domestiques. La Commission tient des comptes distincts pour chacune de ces classes et sous-classes, qui sont autant de mutuelles d'assurance-accidents du travail.

La Commission des accidents du travail est également chargée de recevoir et d'étudier les demandes d'indemnisation provenant des victimes d'actes criminels ou, en cas de décès, des personnes qui étaient à leur charge.

LE CONSEIL CONSULTATIF DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE (C.C.T.M.)

En 1968, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre a succédé au Conseil supérieur du travail. Le conseil donne, sur demande, son avis au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre sur toute question qui relève de sa compétence. Il entreprend ou fait effectuer les études et recherches qu'il juge utiles ou nécessaires pour la poursuite de ses fins. Il sollicite également des opinions et suggestions du public sur toute question dont il entreprend ou fournit l'étude. Enfin, il soumet au ministre des recommandations sur toute question étudiée.

Le conseil se compose de 12 membres, dont 11 sont nommés par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre: le président, 5 membres choisis pour représenter les associations de salariés, 5 autres pour représenter les associations d'employeurs, et le sous-ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre qui est membre d'office.

L'OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

L'Office de la construction du Québec, formé de trois membres nommés par le Conseil des ministres, a été créé le 27 juin 1975 afin de remplacer la Commission de l'industrie de la construction et le Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction.

Le principal rôle de l'office est d'administrer et de contrôler l'application du décret de la construction et les régimes d'avantages sociaux de l'industrie de la construction. Il doit également veiller à l'application du Code de sécurité pour les travaux de construction.

À la suite du rapport de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale dans l'industrie de la construction ou Commission Cliche, il a été établi qu'il était important et urgent qu'un organisme neutre et stable s'occupe de tous les programmes de main-d'oeuvre, de relations du travail et de sécurité dans l'industrie de la construction.

Ainsi, l'Office de la construction du Québec contribue, en collaboration avec les représentants d'employeurs et de salariés ainsi qu'avec les divers organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, à promouvoir un climat favorable de travail dans l'industrie de la construction.

L'office est responsable de l'organisation et du contrôle du vote pour l'allégeance syndicale des travailleurs de la construction.

La loi prévoyait la constitution d'une association patronale unique pour la négociation d'une convention collective pour l'industrie de la construction, association qui a été créée en 1976 par la loi incorporant l'Association des entrepreneurs en construction du Québec. L'office a également la responsabilité du placement des ouvriers de la construction. Il élabore des règlements pour les bureaux de placement et contrôle les critères d'embauche.

C'est l'office qui applique les règlements pour la formation et la qualification professionnelle des ouvriers de la construction. L'office assure des services de main-d'oeuvre permettant de régulariser le marché du travail dans ce secteur et de développer, par le biais de la recherche et de l'information, une meilleure connaissance du marché du travail et de la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

L'Office de la construction compte seize bureaux à travers le Québec.

LA RÉGIE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION

La Régie des entreprises de construction du Québec, composée de huit membres nommés par le Conseil des ministres, est un organisme issu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, sanctionnée le 27 juin 1975 et dont un certain nombre d'articles sont entrés en vigueur le 13 août 1976.

Cette loi a pour but de protéger le consommateur contre les faillites des entrepreneurs et la malfaçon de leurs travaux et de l'assurer que ces derniers ainsi que les constructeurs-propriétaires sont des personnes solvables et qu'elles sont compétentes tant au point de vue technique qu'administratif.

Depuis l'adoption de cette loi, tout entrepreneur de construction et constructeur-propriétaire doit détenir une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec.

Le premier mandat de la régie a été d'élaborer des normes et critères de qualification dans le cadre de son pouvoir de réglementation.

La régie peut également exiger des entrepreneurs de construction, par règlement, un cautionnement destiné à assurer les propriétaires que les travaux de construction seront achevés conformément aux contrats signés avec ces derniers.

Il existe une possibilité d'appel au Tribunal du travail de toute décision de la régie.

La loi prévoit l'intégration, pour le 1er avril 1980, des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec et de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec.

COMMISSIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Les Commissions de formation professionnelle de la main-d'oeuvre sont des corporations, au sens du Code civil, dont le rôle consiste à aider tout travailleur adulte à acquérir la compétence requise pour l'exercice d'un métier ou d'une profession. Chaque région du Québec possède sa Commission de formation professionnelle constituée en vertu de la loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Après avoir instauré l'assurance-hospitalisation en 1961 et l'assurance-maladie en 1970, le gouvernement du Québec s'est engagé dans une réforme en profondeur de son régime de sécurité sociale, déterminée par le coût sans cesse croissant des services, leur cloisonnement et partant, leurs lacunes dans bien des secteurs.

En 1970, regroupant au sein d'un ministère des Affaires sociales les anciens départements ministériels de la Santé, de la Famille et du Bien-être social, l'État a réorienté son action pour permettre le développement harmonieux de l'homme, au moyen d'une politique sociale globale et intégrée qui tient compte de la réalité socio-culturelle du Québec.

Dans la poursuite de ces objectifs, certains obstacles se présentent: l'insuffisance des revenus, l'indigence, la maladie et l'inadaptation sociale. Pour obvier à l'indigence, on aura recours à une politique intégrée de sécurité du revenu prévoyant des mécanismes d'intervention sous forme de trois régimes distincts: allocations familiales, allocations sociales et assurance sociale.

D'autre part, pour aplanir les difficultés engendrées par la maladie et l'inadaptation sociale, on a mis au point une politique d'accessibilité universelle à des soins et à des services personnels complets, continus et complémentaires de qualité. C'est ici qu'interviennent des mécanismes d'une importance capitale:

(Documentation photographique, ministère des Communications)

l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie, l'implantation d'un réseau intégré de distribution des soins et des services et l'organisation des professions de la santé et des services sociaux.

La santé et les services sociaux

L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

Depuis 1962, les frais d'hospitalisation et de clinique externe sont acquittés par l'État, quels que soient les revenus du malade. La contribution de l'État prévoit même le coût de l'hospitalisation en chambre privée s'il y a recommandation expresse du médecin traitant; dans les autres cas, le bénéficiaire doit acquitter le supplément.

L'ASSURANCE-MALADIE

Le Québec jouit d'un régime universel d'assurance-maladie financé au moyen des contributions des employeurs et des contributions prélevées sur le revenu des particuliers; le gouvernement fédéral y participe aussi en vertu de la loi sur les

services médicaux du Canada. Entré en vigueur le 1er novembre 1970, le régime assure aux résidents québécois tous les services médicaux, les services de chirurgie dentaire dans un établissement universitaire ou en milieu hospitalier et certains services d'optométrie.

De plus, depuis le 1er août 1972, les bénéficiaires des lois de l'aide sociale, des allocations aux aveugles, de l'aide aux invalides et de l'assistance aux personnes âgées reçoivent gratuitement les médicaments prescrits qui figurent sur la liste officielle approuvée par le ministère des Affaires sociales. Le programme protège maintenant toutes les personnes de 65 ans et plus, quels que soient leurs revenus.

Le 1er mai 1974, un autre programme venait s'ajouter à la gamme des services rétribués: le programme des services dentaires gratuits pour les enfants, incluant les soins préventifs et curatifs les plus couramment dispensés par un chirurgien-dentiste, en cabinet ou en milieu hospitalier. L'âge maximal d'admissibilité, qui était de 8 ans à l'origine, a été porté à 10, puis à 12 ans en 1977.

Enfin, depuis le 1er juillet 1975, le régime d'assurance-maladie assume les frais de prothèses, d'appareils orthopédiques ou autres.

LA LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

Au coeur de la réforme, une loi très importante, la loi sur les services de santé et les services sociaux, entrée en vigueur le 1er juin 1972, vient démocratiser, rationaliser et régionaliser tout le réseau des affaires sociales. Elle permet l'accessibilité universelle, encourage la participation de la population, adapte les soins et les services aux besoins très divers des régions et favorise la recherche et l'enseignement.

Grâce à elle, on met sur pied onze conseils régionaux de la santé et des services sociaux qui, en vertu de leur constitution même, assureront une liaison efficace entre le ministère, les établissements et la population; celle-ci pourra y faire ses dépôts de plainte, qui seront analysés et auxquels il sera fait droit. Cependant, la grande nouveauté de toute la réforme sera la création des Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) et le regroupement des établissements spécialisés dans trois catégories: centre hospitalier (C.H.), centres de services sociaux (C.S.S.), centres d'accueil (C.A.). Ces quatre catégories (C.L.S.C., C.H., C.S.S., C.A.) regrouperont donc, en les rapprochant de l'utilisateur, les anciens établissements qui se retrouvaient sous une douzaine d'appellations et dont l'action était par trop compartimentée.

LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Le centre local de services communautaires est l'endroit idéal où le citoyen peut recevoir des services médicaux ou sociaux courants ou être dirigé vers les établissements spécialisés les plus aptes à lui venir en aide.

Le centre hospitalier est un établissement où l'on reçoit des personnes en vue d'un diagnostic et d'un traitement médical, d'une réadaptation physique ou mentale. Il en existe deux classes: des centres hospitaliers de soins de courte durée, répartis en centres hospitaliers de soins généraux, spécialisés et ultra-spécialisés, et des centres hospitaliers de soins prolongés pour convalescents et pour malades à long terme.

Le centre de services sociaux est un établissement où l'on fournit des services d'action sociale en recevant ou visitant des personnes qui requièrent pour elles ou leurs familles des services sociaux spécialisés: prévention, consultation, traitement psychosocial, réadaptation et placement d'enfants ou de personnes âgées.

Quant au centre d'accueil, c'est un établissement où l'on accueille pour les loger, entretenir, traiter ou réadapter, des personnes ayant besoin d'être soignées, gardées en résidence protégée ou en cure fermée. Il en existe quatre types: les centres de garderie, les centres de transition, les centres de réadaptation et les centres d'hébergement.

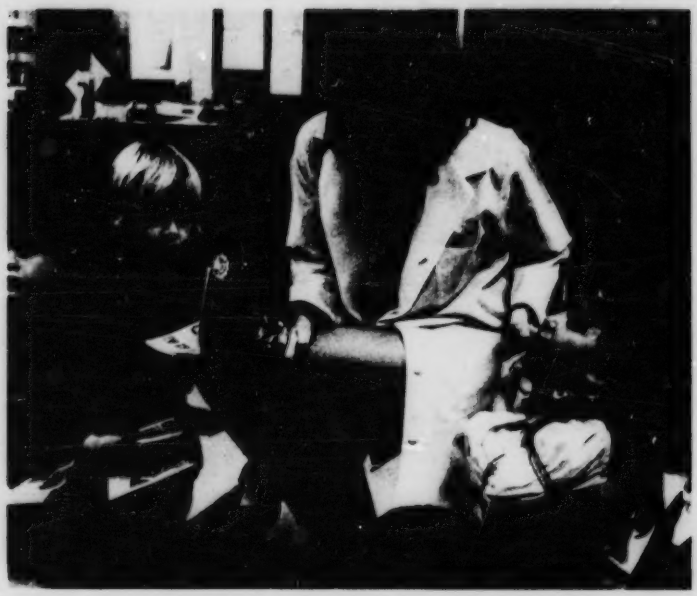

Enfin, rattaché à un centre hospitalier, le département de santé communautaire assure et surveille, dans son territoire, la réalisation des programmes de soins préventifs, en collaboration avec le centre local de services communautaires. Il est également responsable du bon fonctionnement de l'urgence et de la clinique externe du centre hospitalier.

LES SERVICES DE SANTÉ

Les services officiels dans le domaine de la santé comprennent la médecine préventive et les mesures d'hygiène publique: hygiène maternelle et infantile, surveillance médicale scolaire, santé dentaire chez l'écolier, éducation sanitaire, contrôle de la qualité hygiénique de l'eau, du lait et, sur demande, études des intoxications alimentaires et de l'épidémiologie des maladies animales transmissibles à l'homme; dépistage des maladies infectieuses et des maladies industrielles; dépistage des maladies métaboliques des nouveau-nés; vaccination; dépistage du cancer du col utérin; psychiatrie et hygiène mentale; lutte contre les toxicomanies.

LA DÉCENTRALISATION

Au cours de l'année financière 1976-1977, le ministère des Affaires sociales s'est engagé dans un processus de décentralisation. Il désire ainsi remettre aux établissements une partie des responsabilités qu'il a assumées lui-même jusqu'ici, en particulier la gestion interne des établissements. Dans un deuxième temps, le ministère désire confier à des commissions administratives régionales, reliées au Conseil régional de la santé et des services sociaux, des responsabilités quant à la mise en commun et l'organisation des ressources de même que leur partage entre les établissements d'une région, le ministère se réservant un rôle d'évaluation et de contrôle de l'utilisation de ces ressources.

La sécurité du revenu

LE RÉGIME DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Le régime des allocations familiales prévoit le versement d'allocations afin d'accroître le revenu des familles et ainsi pourvoir au soin et à l'entretien des enfants à l'égard desquels elles sont versées. Les allocations sont graduées dans le but d'apporter aux familles nombreuses un meilleur équilibre des charges financières.

Les programmes d'allocations familiales et d'aide sociale ont été intégrés afin d'atteindre, dans une certaine mesure, un des grands objectifs du ministère des Affaires sociales en matière de sécurité du revenu: garantir à chacun le minimum qui lui permettra de satisfaire ses besoins essentiels.

L'AIDE SOCIALE

Les bénéfices de l'aide sociale sont accordés à la famille en tenant compte des besoins et des moyens de l'ensemble de ses membres; seules bénéficient d'une aide matérielle à titre individuel les personnes ne faisant pas partie d'une famille. Dans tous les cas, l'aide est destinée à combler l'écart entre les besoins et les revenus. Les distinctions de race, d'origine ethnique ou d'allégeance politique n'entrent jamais en ligne de compte. S'il arrive qu'une personne se croie lésée dans ses droits, elle peut réclamer une révision de son cas auprès de la Commission des affaires sociales.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Le chômage étant un des risques inhérents aux sociétés industrielles, le travailleur québécois en est protégé à la fois par des

mesures québécoises et par la caisse fédérale de l'assurance-chômage. Salariés et employeurs contribuent à cette caisse à parts égales. S'il perd son emploi, le travailleur reçoit une prestation proportionnelle au salaire qu'il touchait et à la durée de sa contribution. Lorsqu'il aura épuisé le montant des prestations auxquelles il a droit, il pourra toucher des prestations de l'aide sociale au même titre que les autres bénéficiaires.

S'il en exprime le désir, il lui est loisible de suivre des cours de reconversion à titre gracieux; on lui défraiera ses déplacements en même temps qu'on lui consentira une allocation supplémentaire.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'État fédéral verse à toutes les personnes de plus de 65 ans une pension de sécurité et il accorde aux plus défavorisés un supplément de revenu garanti. De plus, une personne peut recevoir une pension dès l'âge de 60 ans si son conjoint âgé de 65 ans reçoit la sienne. Le montant des pensions est indexé à tous les trois mois selon l'indice des prix à la consommation.

LE RÉGIME DES RENTES

Tous les salariés et employeurs souscrivent au régime des rentes qui est administré par la Régie des rentes. Les contributions du salaire sont transférables d'un emploi à un autre; le travailleur peut ainsi, quelle que soit sa mobilité professionnelle au cours de sa vie active, se préparer une retraite qui le mettra à l'abri de l'indigence.

Les bénéficiaires peuvent recevoir leur rente de retraite à partir de l'âge de 65 ans même s'ils continuent de travailler. Ils profitent d'indexations qui, dans une certaine mesure, reflètent l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. En août 1977, quelque 288 112 personnes bénéficiaient du régime des rentes: rente de retraite, rente de conjoint survivant, prestation de décès, rente d'invalidité, rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide.

Le régime assure aux travailleurs un revenu de base que viennent compléter les régimes privés appelés régimes supplémentaires de rentes.

LES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES

La loi des régimes supplémentaires de rentes a pour but d'assurer la protection des travailleurs qui participent à un régime de retraite. Elle a pour objet de réglementer les dispositions des

caisses de retraite. La régie doit donc vérifier chaque régime établi au Québec pour s'assurer que toutes les stipulations de la loi sont observées dans les dispositions du régime et d'autre part, que toutes les dispositions du régime sont conformes à la loi.

Mais, globale ou intégrée, l'action sociale de l'État concerne également les problèmes inhérents à la population active, les centres de main-d'oeuvre, la formation professionnelle, les services reliés à la justice, l'habitation, les loisirs et de nombreux autres domaines. Or, sans que tous ces services se regroupent sous une même autorité ministérielle, on n'en vise pas moins à adopter des mesures concrètes de planification et de coordination pour l'ensemble du secteur.

LA QUALITÉ DE LA VIE

Le Protecteur du citoyen

En 1968, le Québec s'est donné un Protecteur du citoyen, communément appelé ombudsman, nom suédois qui rappelle le pays d'origine de l'institution.

Le Protecteur du citoyen est nommé pour cinq ans par l'Assemblée nationale sur recommandation du premier ministre et il ne peut être destitué que par une résolution de l'Assemblée nationale. Dans les deux cas, il faut cependant l'approbation des deux tiers des membres de l'Assemblée.

Le Protecteur du citoyen a pour fonction de défendre les droits du citoyen face à l'administration québécoise. Il est ainsi chargé de recevoir les plaintes des particuliers ou groupes qui se croient lésés à la suite de l'exercice d'une fonction administrative par le titulaire d'un emploi relevant du gouvernement ou à la suite de la procédure suivie par un organisme du gouvernement dans l'exercice d'une fonction quasi judiciaire. Pour ce faire il jouit d'un pouvoir d'enquête et fait aux autorités concernées, sous forme de recommandations ou de rapports, les représentations qu'il juge appropriées. Le Protecteur du citoyen doit en outre faire un rapport annuel de ses activités à l'Assemblée nationale.

Du 1er avril 1969 au 31 décembre 1976, 39 310 plaintes furent adressées au Protecteur du citoyen du Québec, ce qui fait une moyenne mensuelle de 422,6 plaintes.

L'Office de la protection du consommateur

Vivant en pleine société de consommation, le Québécois se trouve au centre de biens et de services de toutes sortes. Sollicité de toutes parts, il doit quotidiennement choisir de consommer selon ses moyens, en réponse à ses besoins réels et dans le respect des ressources dont le milieu dispose. Dans ce contexte, l'État a un rôle social à jouer pour assurer la protection du consommateur.

C'est dans cet esprit que le Québec a adopté en 1971 une *loi de la protection du consommateur* et créé, au sein du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, un Office de la protection du consommateur. Les principales fonctions de cet organisme sont de:

- surveiller l'application de la loi de la protection du consommateur et de ses règlements;
- recevoir les plaintes des consommateurs concernant les infractions à cette loi et aux règlements;
- renseigner les consommateurs sur les mesures de protection dont ils peuvent bénéficier;
- éduquer la population sur ce qui a trait à la protection du consommateur;
- faire des études et des recommandations au gouvernement concernant la protection du consommateur;
- promouvoir et subventionner la création et le développement de services ou d'organismes destinés à protéger le consommateur et coopérer avec ces services ou organismes;
- coopérer avec les divers ministères et organismes gouvernementaux du Québec en matière de protection du consommateur et coordonner le travail accompli dans ce but par ces minstères et organismes;
- coopérer avec les ministères et services du gouvernement fédéral et des gouvernements des autres provinces chargés de la protection du consommateur;
- assurer la liaison avec les commerçants pour les informer de leurs devoirs et les amener à coopérer à la protection du consommateur dans le respect de leurs impératifs propres.

Depuis deux ans surtout, l'office connaît un développement considérable. Signalons, entre autres, les réalisations suivantes:

- la déconcentration de ses services sur le territoire du Québec par l'ouverture de neuf bureaux régionaux;

- le traitement de plus de 100 000 demandes de renseignements et plaintes pour la seule année 1976;

- la publication d'un magazine mensuel d'information et d'éducation («Protégez-vous») expédié personnellement et gratuitement à plus de 125 000 Québécois;

- l'établissement de relations structurées avec les associations de consommateurs et le monde des affaires;

- la diffusion de deux campagnes télévisées au coût de plus de $ 500 000 chacune, la première ayant pour thème «Le gros bon sens» et la seconde «Consommer, c'est un pensez-y bien»;

- l'ouverture de négociations avec le ministère de l'Éducation du Québec pour assurer l'insertion de l'éducation à la consommation dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec.

La réforme de l'assurance-automobile

Cette réforme rend l'assurance automobile obligatoire et permet un versement rapide des indemnités.

Sanctionnée le 22 décembre 1977, la loi 67 instaure au Québec un régime universel d'indemnisation des dommages corporels causés par une automobile, sans égard à la responsabilité. Tous les détenteurs de permis de conduire et de plaques d'immatriculation versent à l'État une prime pour couvrir les frais du régime. Une partie de la taxe déjà existante sur l'essence sert aussi à financer le régime. Ce sont les assureurs privés qui continuent de s'occuper des dommages matériels.

La Régie de l'assurance automobile administre le régime. La loi prévoit que les indemnités sont versées sous forme de rentes de remplacement de revenu, d'indemnités fixes pour la perte d'un membre et d'indemnités de décès.

L'aide juridique

En vertu d'une loi adoptée en juillet 1972 par l'Assemblée nationale, on a créé une *Commission des services juridiques* qui, à son tour, a institué des centres communautaires juridiques dans les régions administratives et dans les districts judiciaires.

En 1976-1977, il y en avait 129 dans une centaine de villes du Québec; 780 personnes, dont plus de 300 avocats, y travaillaient. Le budget total s'élevait à près de $ 25 millions et 187 914 personnes ont demandé des services; 86,8% des cas ont été acceptés.

Ici encore, il s'agit d'une préoccupation d'ordre social de la part de l'État, puisqu'on peut désormais assurer aux milieux défavorisés les services gratuits d'avocats ou de notaires. Les personnes physiques et les groupes des milieux populaires peuvent donc, même s'ils ne disposent pas des moyens financiers suffisants, exercer leur droit devant les tribunaux ou obtenir des conseils d'ordre juridique.

L'accès à la justice

Septembre 1972, date importante dans la réforme de l'appareil judiciaire québécois: la loi favorisant l'accès à la justice entre en vigueur. Elle permet le recouvrement rapide et à peu de frais des petites créances n'excédant pas $400. Toute personne physique peut se présenter au Centre judiciaire de son voisinage où un greffier fournit tous renseignements utiles et se charge de faire rédiger la requête. Il s'agit d'un mécanisme simple, dépouillé des formalités encombrantes de naguère, et qui accélère d'autant le déroulement de la procédure.

L'Office des professions

La nécessité de garantir la protection du public dans le domaine des services professionnels, en assurant leur qualité et leur accessibilité, constitue la raison d'être d'un ensemble législatif sur les professions, adopté en juillet 1973 par l'Assemblée nationale et dont le *Code des professions* est la pièce maîtresse.

Créé par cette loi, l'Office des professions du Québec a pour mandat de veiller à ce que chaque corporation professionnelle assure la protection du public. Il est notamment chargé de nommer des représentants du public aux conseils d'administration des corporations et de voir au bon fonctionnement des mécanismes de surveillance de la compétence et de l'éthique des professionnels. L'office possède d'importants pouvoirs d'inter-

(Documentation photographique, ministère des Communications)

vention concernant les règlements que doivent adopter les corporations; pour certaines questions importantes — code de déontologie, inspection professionnelle, publicité permise — l'office peut se substituer aux corporations et établir à leur place, si nécessaire, la réglementation qui protégera au mieux le public.

En outre, l'office suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouvelles corporations ou la fusion ou la dissolution de corporations existantes ainsi que des modifications aux lois qui les régissent; il tente d'amener les corporations à se concerter afin de trouver des solutions aux problèmes communs qu'elles rencontrent en raison des activités connexes exercées par leurs membres; il fait des suggestions quant aux mesures à prendre pour assurer aux professionnels la meilleure formation possible et il propose les modifications législatives qui s'imposent pour adapter le droit professionnel aux exigences de la société d'aujourd'hui.

L'office voit aussi à informer le public sur ses droits et recours en matière de services professionels et il publie, deux fois l'an, un recueil des décisions rendues en première instance par les comités de discipline des corporations professionnelles et, en appel, par le Tribunal des professions.

L'office est composé de cinq membres nommés par le gouvernement, dont le président et le vice-président qui se consacrent à temps plein à leurs fonctions. Sur le plan interne, l'office

compte cinq services (Secrétariat, Affaires juridiques, Documentation, Information et Recherche) et quelque quarante employés.

Le conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme a été créé en juillet 1973 par une loi de l'Assemblée nationale. Rattaché administrativement au Conseil exécutif, il relève directement de l'autorité du premier ministre ou de son ministre délégué. La représentativité du Conseil est assurée par le mode de recrutement de ses membres. Ainsi les onze personnes nommées par le Conseil des ministres, outre la présidente, sont choisies parmi celles recommandées par les associations féminines, les groupes socio-économiques représentatifs, et les milieux syndicaux et universitaires. Font également partie du Conseil, les sous-ministres de huit ministères plus directement engagés dans les modifications nécessaires à l'amélioration de la situation de la femme; cette participation assure au conseil l'accès direct au niveau de décision de ces ministères.

L'essentiel du mandat du conseil consiste à « faire des recommandations au ministre sur toute question qui concerne l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme et s'assurer qu'on y donne suite». La loi confère au conseil une autonomie totale d'information qui lui permet de renseigner individuellement et collectivement les femmes sur leurs droits et les moyens à prendre pour les faire respecter. Un service téléphonique sans frais appelé Action-Femmes a donc été mis sur pied en septembre 1974 pour recevoir et donner suite aux demandes d'information, plaintes et suggestions des Québécoises.

En septembre 1977, 7 000 personnes avaient eu recours à Action-Femmes sur des sujets comme le divorce, la discrimination, l'avortement, l'identité, l'accès au crédit. En plus de rendre des services à ses interlocuteurs, Action-Femmes a permis d'étayer les dossiers de recherche du conseil grâce à la compilation et à l'étude des cas qui y sont traités.

Pour réaliser ses programmes d'action et d'information, le C.S.F. a mis sur pied, outre Action-Femmes, cinq services permanents; Information, Documentation, Analyse et Recherche, Administration et Consult-Action; ce dernier service, situé à Montréal, s'adresse plus particulièrement aux associations et regroupements féminins.

En plus de voir à la transformation des lois qui touchent les Québécoises de façon discriminatoire, le C.S.F. travaille à sensibiliser les Québécois pour faire évoluer les mentalités, par la pro-

duction de matériel d'information et d'un bulletin mensuel, par un service de conférences et par sa présence au sein des organes d'information.

La condition féminine au Québec

La vie sociale et économique des Québécois s'était traditionnellement organisée autour de la famille. Celle-ci constituait l'unité de travail principale d'une société à prédominance agricole. Dans ce cadre familial auquel se limitait l'univers des femmes, la répartition des tâches leur accordait un rôle essentiel puisqu'elles étaient responsables d'une bonne partie de la production familiale, en plus de la reproduction de la main-d'oeuvre. La reproduction avait alors une dimension sociale de première importance, étant perçue comme essentielle à la survivance du peuple canadien-français.

Peu à peu l'industrialisation et l'urbanisation se traduisirent par des bouleversements sociaux dont le premier fut la réduction du rôle de l'unité familiale dans la production des biens. La famille devint principalement une unité de consommation sans toutefois permettre aux femmes d'acquérir de nouvelles fonctions. Cette situation a accentué la dépendance des femmes tandis que le morcellement de la vie familiale renforçait leur isolement.

La conjoncture tant économique que sociale évolue rapidement et la socialisation des femmes ne colle plus à la réalité actuelle. Ainsi en 1976, plus de 40% des femmes font partie de la population active, dont 77% travaillent à temps plein. Elles le font pour la même raison que les hommes, soit la nécessité de répondre à leurs besoins économiques et à ceux de leur famille (car plus de la moitié de ces travailleuses sont mariées)[1]. Les statistiques indiquent également que près du tiers des mariages célébrés au Québec se soldent par un divorce, et qu'un nombre important de femmes se retrouvent veuves à un âge assez jeune. Au Québec, une famille sur douze est dirigée par une femme seule et environ la moitié d'entre elles n'ont pour seul revenu que l'aide sociale. Il n'est plus possible de soutenir que le mariage apporte aux femmes la sécurité économique promise.

D'autre part, on assiste aujourd'hui à une réduction de la taille de la famille québécoise, en grande partie à cause de phénomènes économiques. En fait, les statistiques du recensement de 1971 démontrent que les femmes mariées, de 15 à 44 ans ont eu en moyenne 2,3 enfants, ce qui représente une réduction du tiers en 20 ans.

1 La population active, Statistique Canada.

Il devient de plus en plus évident que les femmes devront dès l'enfance se préparer à une participation sociale autre qu'à travers leur vie familiale. Devant les répercussions des changements fondamentaux qu'une telle situation implique, le gouvernement a senti la nécessité de définir une politique d'ensemble de la condition féminine au Québec.

C'est pourquoi en mai 1977, le Conseil des ministres a autorisé le ministre responsable du C.S.F. à lui confier un nouveau mandat: effectuer une étude en profondeur sur une politique de la condition féminine; planifier et coordonner l'action des ministères impliqués dans ces changements tout en analysant les instruments dont les ministères disposent ou devraient disposer. Qu'un organisme consultatif soit le maître d'oeuvre de la préparation d'une politique gouvernementale constitue un précédent et témoigne de la volonté politique du gouvernement de faire que l'évolution de la condition féminine se traduise au Québec par l'évolution de toute la société.

Les services de protection de l'environnement

Créés par la loi de la qualité de l'environnement, adoptée en 1972, les Services de protection de l'environnement forment un organisme autonome. Leur mandat est de protéger les ressources: eau, air, sol. Ils se composent de trois directions générales: Environnement industriel, Environnement urbain, Recherche et Planification et d'une direction des Services en territoires. Actuellement en voie de formation, une autre direction générale s'ajoutera bientôt aux structures déjà existantes; il s'agit de la Direction de la protection de la nature.

En 1976, l'organisme des Services de protection de l'environnement décidait de réglementer au sujet de la pollution de l'environnement par les déchets de toute nature. Il a poursuivi ces objectifs en 1977, stimulant la population à participer à la protection de son milieu de vie.

Par son secteur industriel, il a porté une attention accrue au contrôle des industries des pâtes et papiers, des raffineries de pétrole, de l'amiante et des carrières, s'attaquant à un problème de taille, car, chaque année, les sept raffineries de pétrole rejettent, à elles seules, plus de 12 000 tonnes de contaminants dans le fleuve.

Au cours de 1976-1977, dans le cadre du Programme des lacs, il a de plus intensifié les activités de protection et de conservation des rives des lacs ainsi que celles de l'assainissement des eaux.

L'aménagement de la rivière Saint-Charles, à Québec: patinage en hiver, canotage en été.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Lors du discours inaugural de la session, en 1977, le premier ministre, monsieur René Lévesque, appuyant fortement l'action des services, encourageait l'éducation à une conscience écologique. Il déclarait: «les S.P.E. auront dorénavant la mission d'aider tous les Québécois à acquérir ce qu'on pourrait appeler une conscience à l'égard de leurs milieux de vie, avec le goût de les protéger et de les défendre sévèrement contre toute agression. Pour en arriver à cet objectif, les S.P.E. devront donc mettre sur pied un réseau de groupes de citoyens prêts à animer un programme de participation à cette défense de la qualité du milieu.»

Parallèlement à la participation des citoyens, l'élaboration des normes pour le contrôle des rejets industriels continuera d'être une priorité importante aux S.P.E.

STRUCTURES DES S.P.E.

Les S.P.E. ont été créés, en 1972, à la suite du regroupement de la Direction générale de l'hygiène du milieu (Affaires sociales), de la Régie des eaux et de la Direction générale des équipements en eau (Affaires municipales). Malgré les efforts déployés par les régies précédentes, le «règne de la pollution» n'avait pas pris fin lors de la création des services.

Depuis deux ou trois ans, cependant, la situation a énormément changé, même si les objectifs poursuivis sont encore loin d'être atteints.

Bien que n'ayant pas encore obtenu le statut officiel de ministère, les Services de protection de l'environnement fonctionnent de manière autonome et ils relèvent directement d'un ministre délégué à l'environnement.

L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL

Cette direction générale s'occupe de la qualité de l'air, de l'hygiène industrielle, des eaux usées et des déchets industriels par l'intermédiaire de trois directions. Les principales activités de celles-ci consistent: à installer et à utiliser des postes d'échantillonnage de l'air ambiant; à contrôler des sources de pollution à la suite de plaintes soumises par les municipalités, des groupes ou encore des particuliers; à veiller sur la santé des travailleurs par l'étude et le contrôle des facteurs susceptibles de causer des maladies et, en milieu de travail, par le contrôle de certaines nuisances: radiations, bruit en milieu communautaire; à s'occuper des déchets et des eaux usées, celles-ci représentant le pourcentage le plus élevé de pollution; à faire l'inventaire des sources de pollution et à étudier les projets d'assainissement des eaux usées soumis aux services de protection de l'environnement.

Les industries qui peuvent maintenant échapper à la surveillance gouvernementale sont de plus en plus rares, car la réglementation connaît une progression continue dans tous les secteurs.

L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Bien que destinée au service urbain, cette direction générale étend ses activités aux agglomérations rurales lorsqu'il s'agit de projets communautaires. Les préoccupations de ses trois directions concernent les équipements en eau, le contrôle de l'eau potable et des eaux usées et la gestion des déchets. Les principales activités se résument à celles-ci: approbation des systèmes d'aqueduc et d'égout; construction d'usines d'épuration et de filtration selon les exigences de la loi; inspection des usines de filtration et d'épuration en vue du contrôle des eaux potables et des eaux usées; prélèvement d'échantillons d'eau pour une vérification de la qualité (au Québec actuellement: 325 usines d'épuration, 125 usines de filtration, 200 réseaux d'aqueduc); étude des plans et devis des sites et des modes de disposition des déchets; surveillance et contrôle des installations existantes; information des responsables sur l'efficacité des équipements et assistance technique à l'occasion de leur acquisition.

RECHERCHE ET PLANIFICATION

Cette direction générale oriente et développe les politiques et les programmes d'ensemble des S.P.E. Elle se compose de trois directions.

Orientation et développement, qui assure la coordination et l'intégration des politiques et des programmes à court et à long terme dans les différents services.

Connaissance du milieu, qui a pour mandat de connaître les caractéristiques physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques des lacs et des rivières et de repérer les causes de pollution. Cette direction se charge également des études d'impact sur l'environnement lors de l'annonce d'un nouveau projet, susceptible d'avoir des effets sur cet environnement.

Laboratoires, qui travaille en collaboration avec les autres directions des S.P.E. Entre autres, les usines et les laboratoires de la Cité des Jeunes de Vaudreuil sont sous la responsabilité de cette direction. Il s'agit d'une usine-école où l'on exécute les principaux traitements des eaux usées et de l'eau potable.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA NATURE

Actuellement en voie de formation, elle sera responsable de la protection de la nature. Mais une part importante de son travail consistera à promouvoir et à encourager la participation des citoyens à la qualité de l'environnement. Elle sera constituée de trois directions: le Programme des lacs, déjà existant, le Programme de la participation du citoyen à la qualité de l'environnement, et le Programme de la protection de la nature.

Le travail de la première direction, en cours depuis plusieurs années déjà, consiste à dépolluer et à protéger l'encadrement forestier des lacs consacrés à la villégiature en collaboration avec les associations de villégiateurs.

La direction du Programme de la participation du citoyen aura pour but de fournir l'aide nécessaire aux groupements et aux citoyens isolés qui luttent contre la pollution ou pour la protection de la nature. Elle mobilisera des travailleurs bénévoles et volontaires à travers le Québec pour former ce que l'on peut appeler une vaste équipe des gardiens de la nature. Elle permettra aussi d'établir des communications plus intimes avec l'appareil gouvernemental.

La direction du Programme de la protection de la nature, enfin, visera la protection du littoral et des rives des lacs et des cours d'eau, la protection des sites naturels, des espaces verts et des espèces menacées. Elle comportera un programme d'initiation à la nature ainsi qu'un réseau de surveillance et de contrôle des travaux ayant des effets négatifs sur l'environnement.

LES S.P.E. ET LE PUBLIC

Aux quatre directions générales mentionnées, il faut ajouter la direction des Services en territoire qui assure la présence des S.P.E. dans chaque région du Québec. Cette direction oeuvre dans deux principaux secteurs, celui du génie sanitaire et celui des inspections: 110 inspecteurs sont répartis à travers le territoire et doivent répondre chaque année à plus de 60 000 plaintes et appels de la part de la population.

CONSULTATION ET INFORMATION

De plus, un organisme relié aux S.P.E. a pour rôle d'entreprendre les requêtes et suggestions des particuliers et des groupes: il s'agit du Conseil consultatif de l'environnement. Ce conseil peut aussi entreprendre toute étude à la demande du ministre.

Enfin, le Service de l'information a pour tâche de vulgariser la loi de la qualité de l'environnement, les règlements qui en découlent, les politiques, projets et programmes des S.P.E., tout en répondant à un nombre sans cesse croissant de demandes de renseignements de la part du public.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Parce qu'elle est au même niveau d'évolution que celle des pays les plus avancés, l'économie du Québec déploie un éventail varié de biens et d'activités de service. Production, distribution et consommation se relient, s'entrecroisent, s'entraident selon des rapports complexes entre des activités toujours plus nombreuses.

Aussi, le présent chapitre propose-t-il un tableau succinct de l'économie québécoise.

Soulignons d'abord la mutation rapide du Québec. La reconstruction presque intégrale du centre-ville de Montréal symbolise et démontre le dynamisme de l'économie. Dans l'agglomération de Québec, les chantiers naissent depuis 1969 au rythme des champignons, dans le cadre d'un plan prévu pour permettre à la capitale de jouer un rôle plus fonctionnel et fécond, en rapport avec le territoire économique dont elle est le centre. Et pour quiconque revient après quelques années d'absence, les transformations réalisées ou en cours sont partout visibles.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Les pays industrialisés ne se sont pas encore remis du choc subi lors de la crise du pétrole en 1973-1974. Une nette amélioration dans l'échelle des prix, notamment en Allemagne de l'Ouest, aux États-Unis et au Japon, n'empêche pas, dans la plupart des pays, la crainte de nouvelles tensions inflationnistes; aussi, s'accommodent-ils de plans de relance plutôt modestes.

En 1977, la croissance réelle moyenne a été de 3,6% pour les 24 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Pour les sept plus grand pays, la croissance réelle a été de 4,0%.

La croissance économique au Canada fut assez faible en 1977 alors que le produit intérieur brut réel augmenta de 2,7% seulement. La performance des prix a cependant été relativement bonne: les prix à la consommation augmentèrent moins rapidement que dans les sept plus grands pays de l'O.C.D.E., à l'exception de l'Allemagne de l'Ouest et des États-Unis.

Par ailleurs, la croissance économique du Québec demeure plus faible que celle de l'ensemble du Canada. Cette situation s'explique par les difficultés particulières que connaissent certaines industries productrices de biens, entre autres, le textile, le vêtement, la chaussure, le meuble, alors que la croissance de la production de services demeure élevée.

(George Hunter)

Le produit intérieur brut du Québec

Le produit intérieur brut constitue l'indicateur le plus global de la valeur des biens et services présentés au Québec. En 1977, le produit intérieur brut du Québec augmentait de 9,0% et atteignait la somme de 50,8 milliards de dollars. Si l'on fait abstraction de la hausse des prix, l'augmentation réelle de la production est d'environ 2,1%.

Le revenu personnel et les dépenses de consommation

Le revenu personnel est l'ensemble des revenus perçus par les personnes résidant au Québec et qui peuvent être affectés aux impôts, à la consommation de biens et services ou à l'épargne. En 1977, le revenu personnel des Québécois a augmenté de 9,7% pour s'élever à 42,8 milliards de dollars. Par habitant, le revenu personnel augmentait de 9,0% et se situait à $6 813 en comparaison de $7 358 pour l'ensemble du Canada.

Les dépenses de consommation en biens et services se sont accrues au même rythme que le revenu personnel en 1977, soit au taux de 9,7%. Puisque les prix à la consommation ont augmenté de 8,4%, les dépenses réelles des consommateurs se sont accrues d'environ 1,3% seulement. La consommation de services s'est accrue de 11,4% alors que la consommation de biens montait de 8,6%. Les données sur les ventes au détail pour les huit premiers mois révèlent que les taux de croissance des ventes sont inférieurs à ceux de 1976 dans plus de 75% des différents

genres de commerce. Les ventes sont particulièrement faibles dans les «bijouteries», les «magasins de meubles, appareils ménagers, téléviseurs, radios, etc.», ainsi que chez les concessionnaires et vendeurs d'automobiles d'occasion.

La formation de capital fixe

Les dépenses d'investissements en nouvelles constructions et en outillages créent de l'emploi et augmentent en même temps les capacités de production de l'économie. Selon les perspectives de la mi-année publiées par Statistique Canada, l'augmentation des dépenses en capital en 1977 était de 14,3% au Québec en comparaison de 6,2% en Ontario et de 10,5% pour l'ensemble du Canada. Ainsi, le pourcentage des immobilisations consenties par Québec / Canada serait passé de 22,4% en 1976 à 23,2% en 1977. Selon ces perspectives, l'augmentation de la construction résidentielle est de 8,1% et celle de la construction non résidentielle, de 15,9%. Enfin, les dépenses en machinerie et équipement augmentent de 16,4%.

Les exportations

Les exportations canadiennes chargées au Québec ont bénéficié de la forte croissance de États-Unis au premier trimestre de 1977. Par la suite, les exportations ont continué d'augmenter quoique à un rythme plus lent. Pour les huit premiers mois de l'année, les exportations internationales du Québec se sont accrues de 15,9% par rapport à la même période en 1976.

Les activités économiques en 1977

Au Québec, les industries productrices de biens, à l'exception des pêches et de la construction, furent tout particulièrement touchées par le ralentissement de la croissance.

AGRICULTURE

Les recettes monétaires agricoles augmentaient de 0,5% au cours des neuf premiers mois de 1977 par rapport à la même période en 1976. Par ailleurs, les dépenses d'exploitation s'accroissaient de 7,2% et le revenu net agricole, après une baisse de 19,5% en 1976, diminuait de quelque 8,0% en 1977.

MINES

La faiblesse de la demande mondiale en divers métaux de base a entraîné une diminution des expéditions minières: au cours des

Complexe sidérurgique de SIDBEC à Contrecoeur.
(SIDBEC-DOSCO)

neuf premiers mois de 1977, par rapport à la même période en 1976, le volume des expéditions minières a diminué dans l'argent, le bismuth, le cadmium, le fer, le cuivre, le zinc, la silice et la chaux. Cependant, le volume des expéditions a augmenté dans l'or (2,8%), le ciment (9,2%) et dans certains autres matériaux de construction.

LA FORÊT

Au secteur forestier, les activités d'abattage sont influencées par la faible demande américaine de papier journal, par l'activité satisfaisante de la construction aux États-Unis ainsi que par les exportations de bois vers l'Europe: le volume de production de bois à pâte a diminué de 12,8% (8 mois 1977 / 8 mois 1976) alors que celui du bois d'oeuvre s'accroissait de 13,9%.

LES PÊCHERIES

Le volume des prises de poissons (8 mois / 8 mois) a augmenté de 23,5% et celui du loup marin a fait plus que doubler.

LA FABRICATION

Au cours des dernières années, les salaires et les prix ont augmenté plus rapidement au Québec et au Canada qu'aux États-Unis et dans certains autres pays. Il s'en est suivi une détérioration de la capacité concurrentielle du Québec qui, jointe au manque de fermeté de la politique commerciale fédérale et à l'agressivité de la mise en marché de certains pays, a entraîné des mises à pied permanentes ou temporaires dans plusieurs in-

dustries traditonnelles du Québec (cuir, textile, vêtement, bonneterie, meuble). Par ailleurs, la faiblesse de la demande américaine de papier journal et la faiblesse mondiale de la demande en divers autres produits ont aussi créé un impact important sur l'activité de la fabrication en 1977, bien que les données révèlent que la détérioration de cette activité a débuté au tout début de l'année 1976.

Au cours des onze premiers mois de 1977, le niveau de l'emploi dans le secteur de la fabrication a été en moyenne inférieur de 29 000 à celui de la même période en 1976.

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Selon les perspectives de Statistique Canada publiées à la mi-année, les dépenses en construction au Québec seraient de $8,4 milliards en 1977, soit une hausse de 12,8% par rapport à 1976. Ce montant comprend $7,2 milliards en constructions nouvelles et $1,2 milliards en réparations.

LE SECTEUR TERTIAIRE

Les difficultés des industries productrices de biens sont confirmées par la diminution de 34 000 emplois dans ces industries au cours des onze premiers mois de 1977 par rapport à la même période en 1976. Par ailleurs, la hausse de 55 000 emplois dans les activités tertiaires témoigne d'un certain dynamisme de ces secteurs, à l'exception de ceux des transports, communications et autres services publics où l'emploi a diminué de 11 000. Les hausses d'emploi observées s'élevaient à 19 000 dans le commerce, 14 000 dans les finances, assurances et immeubles, 15 000 dans l'administration publique et 18 000 dans les services communautaires, commerciaux et personnels.

La population et le marché du travail

Au premier juin 1977, la population du Québec était de 6,3 millions d'habitants, soit 0,8% de plus qu'un an plus tôt. Depuis trois ans, la population du Québec s'accroît plus rapidement qu'au début des années 70.

La population travailleuse, c'est-à-dire la population de 15 ans et plus, s'accroît beaucoup plus rapidement que la population totale. Cet accroissement est de 1,9% en 1977 et représente 89 000 personnes. Quant à la main-d'oeuvre totale, elle augmente encore plus rapidement en raison de la participation accrue des femmes au marché du travail: le taux d'activité, c'est-à-dire la proportion de la population en âge de travailler qui a un emploi

ou se cherche du travail, est passé de 58,2% en 1976 à 58,7% en 1977. La population active s'est ainsi accrue de 2,8%, soit de 76 000 personnes.

Puisque l'emploi n'a augmenté que de 1,0%, soit de + 24 000, le taux de chômage moyen pour l'année est passé de 8,7% en 1976 à 10,3%.

LES PRIX ET LES SALAIRES

Pour les dix premiers mois de 1977, l'indice global des prix à la consommation au Québec (Montréal) s'est accru de 8,2% par rapport à la même période en 1976. L'augmentation au Québec est ainsi légèrement supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble du Canada (+ 7,7%). C'est dans le secteur de l'habitation que les prix ont augmenté le plus rapidement, tant au Québec (9,0%) que dans l'ensemble du Canada (9,5%). Au Québec, les prix à l'alimentation (8,4%) et à l'habillement (8,7%) ont grimpé plus rapidement que l'indice global.

Les traitements et salaires hebdomadaires moyens pour l'ensemble des activités économiques au Québec se sont accrus de 10,0% au cours des sept premiers mois de 1977 par rapport à la même période en 1976.

Conclusion et perspectives pour 1978

La croissance a été faible au Québec en 1977 et le taux de chômage a augmenté. Les industries productrices de biens ont été les plus touchées par la détérioration de la capacité concurrentielle du Québec et par la faiblesse mondiale de la demande en divers produits.

La dévaluation du dollar canadien et les mesures de restriction des importations par le gouvernement fédéral, faisant suite aux demandes du Québec, pourraient exercer une influence positive sur l'économie québécoise en 1978. De plus, la décélération de la hausse des salaires en 1977 est encourageante pour l'avenir. Toutefois, il est probable que la croissance des pays industrialisés, y compris le Canada et le Québec, demeurera en dessous de leur potentiel de production. C'est donc dire que le taux de chômage au Québec restera élevé en 1978.

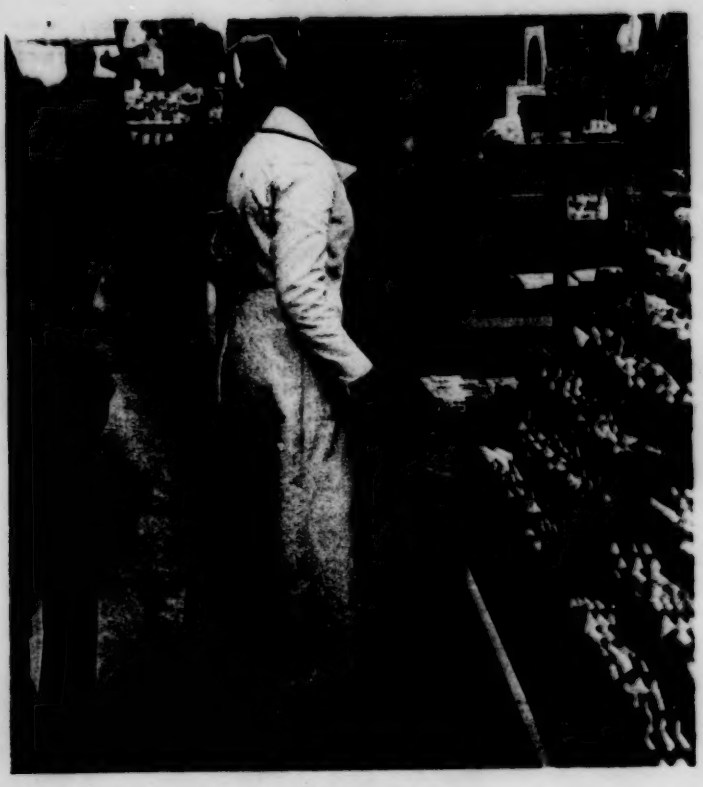

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Faits saillants de l'année 1977

LA DEMANDE ET LA PRODUCTION

- Le produit intérieur brut s'accroît de 9,0% en valeur et de 2,1% en volume.
- Les dépenses de consommation augmentent de 9,7%.
- Les immobilisations totales sont en hausse de 14,3%.
- Les exportations canadiennes chargées au Québec s'accroissent de 15,9%.

LES REVENUS ET LES PRIX

- Le revenu personnel augmente de 9,7%.
- Les salaires hebdomadaires moyens grimpent de 10,0%.
- Les prix à la consommation sont en hausse de 8,4%.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- La population active fait un bond de 2,8%.
- L'emploi augmente de 1,0%.
- Le taux de chômage s'élève à 10,3%.
- L'emploi diminue de 33 000 dans les industries productrices de biens.
- L'emploi augmente de 56 000 dans les secteurs producteurs de services.

(Ce texte a été préparé en décembre 1977, par la Direction de l'analyse et de la prévision économiques du ministères de l'Industrie et du commerce.)

MONTRÉAL, MÉTROPOLE ET VILLE OLYMPIQUE

Événement peut-être unique dans l'histoire, naissait en 1642 une petite bourgade, avant-poste français sur le Haut-Saint-Laurent, et qui, consacrée à la Vierge par ses fondateurs, était une entreprise mystique vouée à l'évangélisation des indigènes. Or, Ville-Marie est devenue Montréal. Ce centre nerveux du Québec industriel pousse désormais en hauteur, s'amplifie, se gonfle, devient nettement l'une des grandes villes du monde; il a résolument opté pour la silhouette dite «américaine».

En moins de dix ans, on a rasé en plein coeur de la ville une superficie de 38,4 ha qu'on a livrée à un gigantesque ensemble de buildings — hôtels et centres commerciaux, cinémas, salles d'expositions, immeubles à usage de bureaux — relié aux deux plus grandes gares ferroviaires. Véritable ville dans la ville dont les divers éléments s'imbriquent selon un plan cohérent, l'ensemble est desservi par un réseau de galeries et de couloirs souterrains. Celui-ci à son tour, grâce à 29,5 km de voies de métro, est rattaché à d'importants secteurs du reste de l'agglomération.

Pour faciliter l'accès à cette immense ruche, dont le coût de construction a atteint plusieurs centaines de millions de dollars, on a dû adapter l'équipement routier à la même cadence. Une couronne de voies de ceinture a pris forme, attachée d'une part à la Transcanadienne dans le sens est-ouest, puis dans l'axe nord-sud, à l'autoroute des Laurentides, à celle des Cantons-de-l'Est et aux routes menant aux voies rapides de l'État de New York. Poussant l'audace, on a jugé bon de lancer la Transcanadienne au travers du centre-ville, contrairement à ce qui se pratique partout dans le monde où les autoroutes contournent les zones à forte densité. Les deux larges voies de la Transcanadienne plongent à quelque 26 m sous terre et passent à proximité des plus grands immeubles du Canada sans le moins du monde gêner la circulation de surface, fût-ce aux heures de pointe. Ainsi a-t-on vu se superposer à la trame urbaine traditionnelle, composée de rues plus ou moins étroites et encombrées, un réseau ultra-moderne et autonome dont l'implantation a nécessité un très grand effort matériel. Ces gigantesques travaux, qu'on a accélérés pour la plupart à la veille de l'Exposition universelle et internationale de 1967, l'ont été de nouveau pour la tenue des Jeux Olympiques de 1976.

Mais Montréal propose, pour la première fois, aux Québécois l'énigme du gouvernement des ensembles colossaux que sont les métropoles d'aujourd'hui. Elle doit, par exemple, régler les problèmes du logement populaire et de la conservation d'une trame urbaine auxquels les citoyens sont de plus en plus sensibilisés.

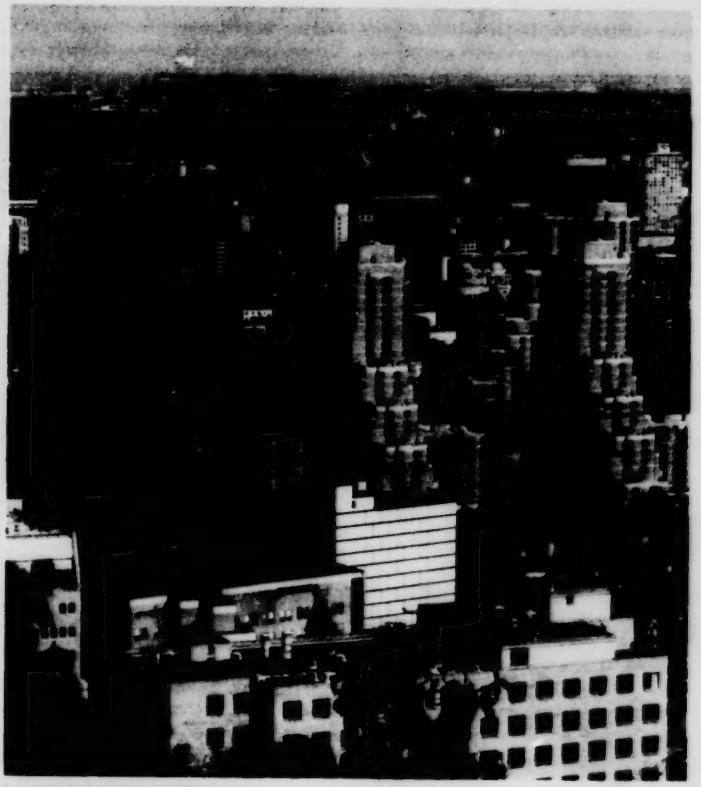

Le centre ville de Montréal.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

Éviter les démolitions inconsidérées, éliminer la spéculation foncière, arrêter la détérioration des vieux quartiers, conserver leur population qui tend à grossir des banlieues déjà trop étendues, telles sont quelques-unes des tâches qui s'imposent aux administrateurs montréalais et dont l'opinion publique réclame la réalisation.

La population de la région métropolitaine de Montréal, beaucoup plus hétérogène que celle de Québec, s'élevait en juin 1976 à 2 802 485 habitants dont près du quart est anglophone, alors que pour l'ensemble du Québec, sur une population globale de 6 234 445 habitants, moins de 800 000 sont de langue anglaise.

Les Jeux Olympiques

Le 12 mai 1970, au Palais international des congrès d'Amsterdam, les membres du Comité international olympique (C.I.O.) choisissent Montréal pour la tenue des Jeux Olympiques de 1976.

À Montréal, la nouvelle arrive à un moment où l'on parle de marasme économique, de chômage, de léthargie financière. Les Jeux sont une promesse de reprise économique pour la construction, l'hôtellerie, les commerçants en général et les compagnies de transport. C'est l'enthousiasme! Le maire Jean Drapeau redevient le héros du jour. Bientôt renaîtra pour la ville et le Québec la fébrilité des beaux jours de l'Expo 67. Le président de la Bourse canadienne et de Montréal déclare que cette décision vient de hisser définitivement la métropole sur la scène internationale, et que c'est sans doute là le point de départ d'un meilleur climat social et économique. Dans les milieux du sport amateur, l'obtention des Jeux dispense aux aides bénévoles la plus grande récompense désirable en compensation des innombrables heures consacrées aux jeunes sportifs.

La tenue des Jeux exige la construction d'un stade, d'une piscine, d'un vélodrome, d'un village olympique, l'achèvement du réseau routier de la métropole, la prolongation de la ligne de métro, l'aménagement des terrains de stationnement, etc. Certaines parties de la ville, plus particulièrement l'est qui a été choisi comme futur siège des Jeux d'été, recevront un impact bénéfique. Cependant une note discordante: certains groupes de citoyens craignent que les priorités olympiques ne fassent passer les leurs au dernier plan.

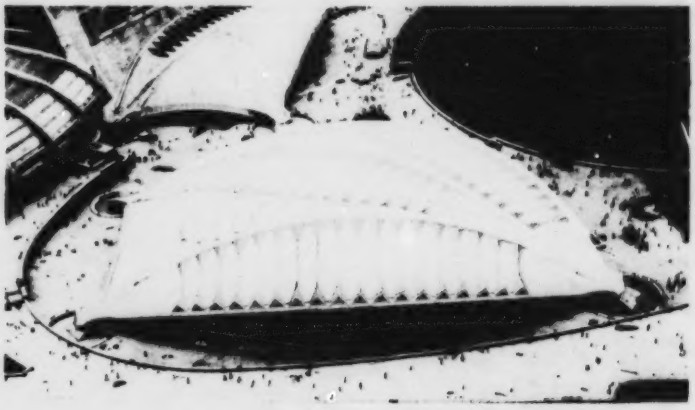

L'aventure préolympique

Le Comité organisateur (C.O.J.O.) naît et grandit dans l'absence d'un champ d'expériences antérieures. Il existe, bien sûr, les rapports officiels détaillés des Jeux les plus récents: Tokyo et Mexico, et des observateurs iront à Munich suivre les Jeux de 1972 et s'inspirer de leurs structures, mais en réalité, il faut travailler, le plus souvent empiriquement, à un projet colossal dont les rouages doivent être aussi précis qu'un système d'horlogerie, et qui ne vivra que du 17 juillet au 1er août 1976.

Pendant ces six années préparatoires, la presse loue ou décrie l'organisation, ricane ou encense. L'opinion publique proteste, se révolte ou s'enthousiasme. La même passion habite partisans et détracteurs. On s'attaque à coups de chiffres, de dates et d'évidences qui ne sont que des demi-vérités. Les hivers sont longs, rigoureux. L'inflation galopante accélère le mécontentement. Des conflits ouvriers éclatent dans la construction. Reflet de la presse nationale, la presse étrangère commente sans indulgence un retard que l'on croit irrémédiable. En janvier 1976, le complexe olympique n'est qu'un vaste chantier inachevé. Mexico offre de se substituer à Montréal. Pourtant, au début du printemps, la fonte des neiges opère son miracle annuel. Tout redevient possible et chaque problème trouve sa solution. Solution de dernière heure, solution folle parfois mais solution. En définitive, quelques semaines avant les Jeux, la fièvre olympique se propage dans la ville. Le public se précipite aux guichets de vente des billets. Le 17 juillet 1976, Montréal pavoisée et enthousiaste ouvre la XXIe olympiade. Dans le stade, 80 000 personnes clament leur joie et ovationnent les athlètes et l'olympisme.

Des chiffres éloquents

Pour assister aux Jeux, 3 195 000 spectateurs ont dépensé $27 000 000 et plus d'un milliard de personnes ont suivi l'olympiade à la télévision. Le C.O.J.O. a employé 22 000 personnes, sans compter les membres des Forces canadiennes et de la police. Quatre-vingt-huit comités nationaux olympiques (C.N.O.) ont inscrit 6 189 athlètes qui ont participé à 21 sports olympiques. À Montréal, les épreuves ont été disputées dans des installations sportives d'une qualité exceptionnelle, les moyens et services mis à la disposition des athlètes et de leurs accompagnateurs ne laissaient absolument rien à désirer. Ces facteurs, combinés aux conditions météorologiques ainsi qu'à la participation d'athlètes rigoureusement entraînés et venus de tous les continents, ont été à l'origine d'une véritable avalanche de records.

Le village olympique

Le village olympique offrait à ses occupants le confort et les distractions d'une grande ville: restaurants, discothèques, bibliothèque, cinémathèque, salles de pastorale, d'information sportive, d'audition musicale, de conférences, etc. Dans les vastes zones adjacentes aux pyramides et au centre international on avait prévu une piscine, un théâtre de plein air, des kiosques de restauration, des parcs de stationnement et une vaste Place des Nations. De nombreuses excursions étaient organisées pour les athlètes qui résidaient dans le Village. Ces excursions leur ont permis de découvrir la géographie, l'histoire, l'art et la culture du Québec.

Sécurité

Il n'est guère possible de rapporter ici les mesures sécuritaires complexes visant à la protection des visiteurs. L'horreur des événements de Munich était omniprésente dans les mémoires et mieux valait être trop rigoureux que négligents. Tous les échelons de la police, de l'armée, de l'aviation militaire, de la garde côtière, de l'immigration et des douanes participaient à l'organisation de la sécurité avec les résultats que l'on sait, aucun attentat, aucune perte de vie.

L'un des éléments de précaution a consisté à faire passer un filtrage minutieux à la plupart des membres de la presse et des organes d'information, à tous les officiels et athlètes venant de l'étranger, avant même que ces visiteurs quittent leur pays d'origine.

Un total de 101 391 personnes ont été accréditées, comme suit:

Famille olympique (média électronique, presse, athlètes, officiels, diplomates, dirigeants du C.O.J.O., etc.)	29 554
Sûreté (Forces canadiennes et police)	22 631
Employés	49 206

Construction

La construction des nouveaux stades et du Village des athlètes, ainsi que l'adaptation des lieux de compétition et d'entraînement existants, comme une épée de Damoclès, fut suspendue au-dessus du C.O.J.O. pendant toute son existence.

En mars 1971, lorsque l'Association olympique canadienne a créé le C.O.J.O., elle ne lui a pas confié la responsabilité de construire de nouvelles installations sportives ni de réaménager et modifier les installations existantes. Tout cela a été concédé à la demande de la Ville de Montréal qui souhaitait la mise en place de nouvelles installations.

En septembre 1972, lorsque le C.O.J.O. fut constitué en une entité juridique, le gouvernement lui interdit expressément de devenir propriétaire de biens immeubles.

Étant donné que la construction d'installations sportives satisfaisantes constitue une des responsabilités premières de tout comité organisateur (conformément aux règlements olympiques), le C.O.J.O., en août 1973, a conclu avec la Ville de Montréal un contrat en vertu duquel la Ville acceptait de construire tous les nouveaux stades, piscines, plans d'eau, gymnase, etc., dont le C.O.J.O. avait besoin (à l'exception du Centre olympique de yachting de Kingston), de réaménager et d'adapter les installations existantes telles que le Stade Molson, le Forum, etc. En vertu de ce contrat, la Ville devait construire le Village des athlètes et le centre de presse. Elle se chargeait également de procurer les capitaux nécessaires aux multiples constructions; le C.O.J.O., en retour, était tenu de verser à la Ville le produit des programmes de vente de la monnaie et des timbres olympiques, et tous les bénéfices réalisés après le règlement de ses frais d'exploitation.

Dans le courant de l'été 1974, le C.O.J.O. se montrait inquiet de la lenteur extrême des travaux de construction. La Ville de Montréal lui demande alors de la dégager de toutes ses obligations relatives à la construction des nouvelles installations ou au réaménagement et à la modification des installations existantes et cependant qui n'appartenaient pas à la Ville (par exemple: Bromont, le Forum), nécessaires pour la tenue des Jeux. La Ville a également demandé d'être dégagée de la responsabilité de construire ou de faire construire un Village olympique et un centre de presse. De plus, Montréal a fait savoir qu'elle n'était pas en mesure de financer les travaux de construction dont elle abandonnait la responsabilité. En septembre 1974, pour assurer le succès des Jeux, le C.O.J.O. a assumé la pleine et entière responsabilité des travaux de construction, des réaménagements et modifications des installations existantes (y compris le financement), des installations suivantes: Joliette, l'Acadie, Centre Paul-Sauvé, Bromont, le Forum, Ottawa, Sherbrooke, Montréal et Toronto, les stades des universités Laval, McGill, le Village olympique et le centre de presse.

Au début de 1975, le C.O.J.O. prenait la relève de la Ville de Montréal pour la mise en place des surfaces synthétiques, des travaux électroniques d'affichage des résultats et des pupitres des journalistes dans les tribunes de la presse, dans tous les stades, piscines et bassins en cours de construction et appartenant à la Ville.

En novembre 1975, parce que l'inquiétude grandissait partout au Québec quant à la possibilité de terminer à temps les installations, le Stade olympique, les piscines et le vélodrome passent sous la juridiction du gouvernement du Québec et plus particulièrement de la Régie des installations olympiques. Celle-ci, grâce à des efforts herculéens, a pu achever les immenses travaux de construction en respectant les calendriers fixés.

Système des résultats

L'essor fulgurant de la technique et des communications a marqué d'une empreinte profonde le déroulement des Jeux Olympiques de Montréal. Les performances des athlètes ont été enregistrées au centimètre et au centième de seconde près.

C'est ainsi qu'en natation, par exemple, la longueur d'un ongle aurait pu faire la différence entre une médaille d'or et une médaille d'argent.

Des moyens de télécommunication ultra-modernes ont permis de retransmettre dans le monde entier, en quelques secondes

seulement, le résultat de toutes les épreuves. Ordinateurs, tableaux de résultats électroniques, équipement sonore, chronomètres, télécommunications, télévision en circuit fermé, capteurs électroniques, appareils de mesure, machines à trier, à imprimer et à expédier les résultats: tels sont les éléments principaux de l'énorme dispositif électronique qui a été mis en place.

Télévision et radio

Comme il était prévu que dans le monde entier, plus d'un milliard de personnes suivraient, à la radio et à la télévision, les Jeux Olympiques de 1976, l'équipement et les moyens techniques de radio télédiffusion au Canada et à l'étranger ont constitué une entreprise majeure.

La tâche a été confiée à l'Organisme de radio-télévision des olympiques (O.R.T.O.), organisme créé spécialement par la société Radio-Canada; l'O.R.T.O. avait pour mandat d'exploiter les circuits vidéo et radio à tous les lieux de compétition, pour la diffusion au Canada et à l'étranger.

L'O.R.T.O. a mis à la disposition des entreprises de diffusion neuf studios de télévision, 110 bureaux, 50 cabines pour commentaires d'après l'image, un centre de distribution vidéo et un centre de distribution radio. L'O.R.T.O. disposait de 19 cars de reportage, 87 magnétoscopes, 10 projecteurs de télécinéma, 104 caméras couleur, 17 magnétoscopes à ralenti et 19 synthétiseurs d'écriture. Les 700 commentateurs pouvaient choisir leurs images en utilisant les bandes magnétoscopiques enregistrées par plus de 100 caméras.

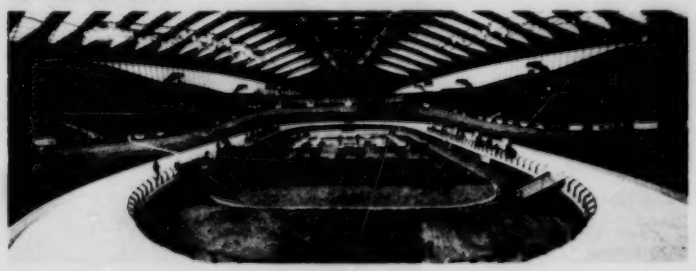

Le film officiel

Après la magnificence des cérémonies de clôture, le film officiel visait à perpétuer dans la mémoire du monde la XXIe olympiade.

Produit conjointement par le C.O.J.O. et l'Office national du film, le film officiel est sorti des laboratoires en janvier 1977.

Cent soixante-huit personnes ont contribué au tournage, dont 4 réalisateurs, 17 régisseurs, 31 caméramen et 26 ingénieurs du son. Il a fallu trancher dans 185 heures de prises de vue et 100 km de pellicule pour arriver à produire un film de 2 heures.

Présenté en première mondiale à Montréal en avril 1977, il l'était ensuite à Cannes au Marché international des films de télévision où la presse fut unanime à reconnaître sa qualité. Résultat concret: plus de 60 pays ont acheté le film officiel des Jeux de Montréal.

L'héritage olympique

Cinq médailles d'argent, six médailles de bronze pour le Canada. Piètre récolte ont dit certains. Mais n'y avait-il pas dans les Jeux autre chose qu'une récompense immédiate? Vaudrait-il la peine de déployer tant d'efforts, d'investir tant d'argent si les Jeux ne devaient constituer qu'une fête de 15 jours? Leurs retombées vont bien au-delà. Un réveil du public, d'abord, qui jusque là ne connaissait bien que les sports professionnels; des installations omnisport utilisées aujourd'hui par 35 fédérations non olympiques; une plus grande conscience de l'importance du sport et la confirmation qu'il apporte un élément positif à la culture de la jeunesse canadienne. C'est vrai, tout n'est pas résolu. Les problèmes du sport amateur sont nombreux et complexes. Il n'y a pas de réponses simples aux grandes questions. Mais ce qui est certain c'est que les Jeux Olympiques ont apporté ici un souffle nouveau qui fera respirer les générations futures.

Depuis l'automne 1976, le gouvernement, par l'entremise d'une Régie, exploite les installations olympiques en tenant compte des deux objectifs suivants: une rentabilité économique pour le stade afin d'annuler le déficit d'opération et d'amoindrir le déficit d'immobilisation et une accessibilité sociale maximale pour le vélodrome, les piscines et les aires extérieures afin que la population montréalaise profite au mieux de ces installations magnifiques et chèrement payées.

Après une année d'expérience, les résultats sont très positifs. Les citoyens montréalais prennent de plus en plus possession de leurs installations et les Québécois affluent quotidiennement afin de se familiariser avec le parc olympique.

En définitive, les jeunes sportifs de toutes disciplines sont de plus en plus nombreux à fréquenter le parc olympique, un des complexes sportifs les plus vastes et les plus raffinés du monde.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire québécois est immense, on le sait. Aujourd'hui encore, il compte à peine 4 habitants au km^2. On peut dès lors imaginer l'ampleur des difficultés que rencontre le planificateur dont la tâche consiste à aménager un territoire comportant une aussi faible densité.

Au début du XVII^e siècle, les colonisateurs français découvrent du gibier aux fourrures rares et des forêts sans limites connues. Pendant 200 ans, la vie économique demeure liée de très près à l'agriculture et à la traite des pelleteries. Ce n'est qu'au XIX^e siècle qu'on se rend compte que l'avenir du Québec se trouve dans l'exploitation des ressources naturelles: forêts, sous-sol, cours d'eau, aussi bien que dans la culture du sol et dans l'élévage. Au XX^e siècle, la découverte et la mise en valeur des richesses minières du Nouveau-Québec viennent confirmer cette vocation industrielle.

L'étendue du territoire, sans commune mesure avec celle des pays d'Europe, en a longtemps retardé l'aménagement; les moyens de communication étant, à toutes fins utiles, inexistants, l'isolement régnait en maître et avec lui son corollaire, la pauvreté. On ne doit pas non plus ignorer que les pouvoirs publics ont beaucoup tardé à jouer leur rôle normal de levier de l'activité économique.

Aujourd'hui, afin d'accélérer l'exploitation des ressources, le gouvernement du Québec doit intervenir dans la vie économique, comme il est de pratique courante dans la plupart des pays d'Occident. C'est ainsi qu'il a créé plusieurs sociétés nationales, qu'il a nationalisé la très grande majorité des entreprises privées qui produisaient de l'électricité, qu'il consent des investissements massifs dans l'exploitation du potentiel énergétique, qu'il développe des services d'expansion industrielle, qu'il construit des routes d'accès aux ressources, qu'il aménage même des agglomérations minières. Pour présent qu'il soit dans certains secteurs, l'État ne s'impose pas nécessairement et le secteur privé n'en conserve pas moins un rôle primordial; le public et le privé sont donc complémentaires.

Aménagement du territoire et exploitation de la forêt.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

VERS UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE SITUATION DU QUÉBEC

Le Québec jouit d'une réalité et d'un environnement énergétiques qui lui sont particuliers. Il en est de même des problèmes auxquels il doit faire face et aussi des objectifs et des moyens qu'il doit se donner pour les résoudre. Le monde de l'énergie se présente fort différemment selon qu'on le regarde de Québec, d'Ottawa, d'Edmonton ou de Tokyo.

Comme tout état moderne, le Québec se préoccupe d'alimenter en énergie son économie et sa population, au moindre coût économique, social et écologique. Le Québec possède des atouts. Ses ressources, son potentiel, son organisation, son expertise en matière hydroélectrique sont exceptionnels même à l'échelle internationale.

L'électricité constitue la seule source importante d'énergie d'origine purement québécoise. La production totale d'électricité est passée de 43,6 milliards de kWh en 1958 à 77,4 milliards de kWh en 1976, et cette production place le Québec au second rang parmi l'ensemble des provinces canadiennes. L'électricité

Le barrage Daniel Johnson (Manic V), élément le plus spectaculaire de l'aménagement des rivières aux Outardes et Manicouagan.
(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

d'origine hydroélectrique représente l'essentiel de cette production (77,6 milliards de kWh en 1974, soit 99,7% de la production totale).

La production d'électricité est réalisée au Québec par trois groupes de producteurs: un service public paragouvernemental (l'Hydro-Québec), des services municipaux et privés, et des établissements industriels (Alcan, etc.).

En 1976, les services ont produit 65,6 milliards de kWh, soit 84,4% de la production totale; la production d'électricité réalisée par les établissements industriels s'est élevée à 12,1 milliards de kWh (15,6% de la production totale).

L'électricité commercialisée est essentiellement fournie par l'Hydro-Québec. La puissance installée de l'Hydro-Québec s'élevait, au 31 décembre 1976, à 12 409 milliers de kW, dont 11 702 dans les centrales hydro-électriques et 707 dans les centrales thermiques. La centrale de Tracy, mise en service de 1966 à 1968, déploie une puissance de 600 milliers de kW et elle fonctionne à partir d'huile lourde no 6. Elle est utilisée pour satisfaire les pointes de puissance de la demande. La centrale nucléaire de Gentilly 1, d'une puissance de 266 milliers de kW, appartient à l'Énergie atomique du Canada. Après une interruption

de novembre 1972 à décembre 1974, la centrale fonctionne de nouveau depuis le 6 décembre 1974. L'Hydro-Québec a mis en chantier une centrale nucléaire de 685 milliers de kW, Gentilly 2. La Société d'énergie de la baie James, filiale de l'Hydro-Québec, est responsable de l'aménagement de la Grande Rivière. Les centrales hydro-électriques La Grande 2 et La Grande 3, dont la mise en service aura lieu en 1980-1983, auront une puissance installée respectivement de 5 328 et 1 920 milliers de kW.

En 1976, le Québec a exporté 16,0 milliards de kWh (essentiellement vers l'Ontario). Durant la même année, le Québec a reçu 32,5 milliards de kWh des autres provinces canadiennes (il s'agit surtout de l'électricité en provenance de la chute Churchill, au Labrador). Globalement, la balance des échanges a été déficitaire de 16,5 milliards de kWh.

Le Québec est la seconde province consommatrice d'électricité, après l'Ontario. En 1976, l'électricité a représenté 21,9% de l'énergie totale nette disponible à la consommation. La majeure partie de l'électricité a été consommée par le secteur industriel (50,8% du total). Les secteurs résidentiel et commercial ont assuré respectivement 28,5% et 20,7% de cette consommation. En 1975, le Québec a été la province où le prix moyen par kWh de l'électricité a été le plus bas au Canada. Il atteint $1,27 par kWh, contre $1,37 à $4,06 dans les autres provinces et $1,53 dans l'ensemble du Canada. En 1976, les ventes d'électricité de l'Hydro-Québec ont totalisé 84 017 millions de kWh, pour une somme de $1 046 235 000.

Le Québec compte aussi ses problèmes, que souligne bien la nature de son bilan énergétique. Son hydroélectricité ne subvient aujourd'hui qu'à 23% de ses besoins. Privé pour l'essentiel de ressources propres connues en hydrocarbures, il importe 77% de son énergie, surtout sous forme de pétrole (70%), le gaz ne comptant que pour 6%.

Les problèmes

Une telle dépendance de l'extérieur n'est jamais sans risque. D'autant qu'elle porte essentiellement sur une seule forme d'énergie. Dans la période de changements que nous vivons, surtout depuis la crise de 1973, cette dépendance comporte des dangers accrus. D'abord en matière de prix. La montée des prix des hydrocarbures a rendu très coûteuse pour le Québec son énergie importée (plus de $2,0 milliards en 1977). Cela correspond environ à la totalité du déficit dans sa balance commerciale. Cette saignée s'amplifiera considérablement au fur et à mesure que les prix intérieurs canadiens, gérés par le gouvernement fédéral,

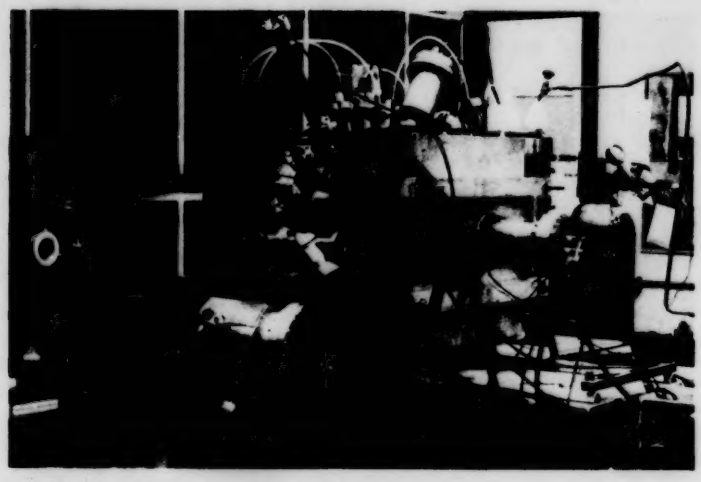

Dans le domaine de l'énergie, on poursuit des recherches sur la fusion thermonucléaire à l'Institut national de la recherche et à l'Institut de la recherche de l'Hydro-Québec.
(Direction générale de l'énergie, ministère des Richesses naturelles)

rattraperont, comme il a été décidé, d'ici 1980-1981 les prix mondiaux, eux-mêmes croissants. Les problèmes de prix s'étendent aussi à l'électricité, où tout développement nouveau requiert des investissements lourds et croissants, en raison de l'inflation et de la nature même des aménagements encore possibles.

Un autre danger apparaît en matière d'approvisionnement. Même si l'on pouvait écarter l'hypothèse d'interruptions délibérées de l'approvisionnement pétrolier pour raisons politiques, les incertitudes présentes sur les niveaux futurs des prix et de la consommation pourraient amener des déséquilibres entre l'offre et la demande et donc des phénomènes de rareté. Ceux-ci risqueraient d'être graves. On sait que la mise en production de nouvelles sources significatives d'hydrocarbures et d'électricité, et plus encore de ce qu'on appelle les énergies non conventionnelles, requiert une période de planification et de développement d'une dizaine d'années. Si l'on veut éviter des dislocations de l'économie et de la vie courante avec flambée des prix énergétiques et pénurie prolongée, on ne peut donc s'en remettre au seul mécanisme des prix, si important soit-il, pour redresser au besoin l'équilibre entre l'offre et la demande. On se

demandera donc, sans attendre les crises éventuelles, comment rendre le Québec moins vulnérable.

Vulnérable, le Québec l'est d'autant plus que son niveau de consommation par tête est parmi les plus élevés au monde. On sait la place que tiennent dans son économie les industries grandes consommatrices d'énergie, ainsi que l'importance d'un parc automobile inefficace. L'aménagement de son territoire, en particulier le développement dispersé et clairsemé des banlieues urbaines lié à l'augmentation du transport qui en résulte, occasionne un niveau très élevé de consommation énergétique. Enfin, le consommateur québécois ne s'est pas encore ajusté à la nouvelle situation énergétique, à la nouvelle logique des prix qui justifierait et rentabiliserait largement de nouveaux comportements dans le secteur résidentiel comme dans celui du transport, dans le domaine industriel comme dans le commercial.

Par ailleurs le Québec, comme les autres sociétés industrialisées, perçoit de plus en plus nettement l'importance de bien situer le facteur énergétique par rapport à l'ensemble de la vie sociale, d'en mesurer les conséquences sur le milieu et la qualité de la vie. Le citoyen a besoin de protection comme consommateur, que ce soit en matière de prix ou de sécurité et de qualité de la distribution. Il se préoccupe aussi avec raison de la protection de son environnement naturel et humain, qu'il s'agisse d'implantation, de production, de transport, de transformation, ou de consommation énergétiques. Ce sont là des contraintes que le gouvernement doit intégrer dans sa réflexion en matière énergétique.

Objectifs

La solution de ces problèmes requiert de toute évidence une politique d'ensemble. Dans une optique de développement économique et social intégré, le gouvernement est donc amené à se préoccuper, d'une part, de la disponibilité et du prix de l'énergie comme élément moteur de l'économie et, d'autre part, des effets de la situation énergétique sur la population et le milieu québécois. Il souhaitera promouvoir l'usage le plus judicieux de l'énergie, à la lumière des coûts économiques croissants, ainsi que des coûts sociaux et d'environnements.

On voit que les contraintes et les facteurs en jeu sont complexes et ne jouent pas tous dans le même sens. Un arbitrage difficile est requis, entre différents aspects de l'intérêt québécois.

Une première grande priorité se dégage naturellement d'un simple examen des faits: la rationalisation de la consommation

énergétique. Une économie substantielle de l'énergie exigera l'action combinée des administrations, des entreprises et des citoyens. Certes, l'évolution des prix devrait y inciter chacun, par simple intérêt bien compris. Mais il importe de surmonter certaines inerties, de raccourcir les délais, de faciliter les moyens: c'est ce qu'entend faire le gouvernement.

Les enjeux sont substantiels. Advenant une solution politique et un effort collectif sérieux, on pourrait réduire de 25% la consommation énergétique présente sans affecter la qualité de la vie. Somme toute, les Québécois pourraient, avec trois barils de pétrole, obtenir les mêmes résultats d'opération que ceux réalisés actuellement avec quatre. Il s'agit là d'une énergie récupérable à prix beaucoup moindre que celui de l'énergie courante: c'est l'énergie la moins chère qui soit. Pour le citoyen, pour l'entreprise, pour notre société, un investissement en vue de rationaliser la consommation est une affaire en or. C'est également un geste civilisé, une manifestation de respect du milieu. On peut espérer que, à la longue, l'économie d'énergie puisse avoir quelque effet sur les attitudes générales des Québécois en matière de consommation et les orienter vers une conception plus équilibrée, plus pondérée, plus humaine du développement que celle qui prévaut aujourd'hui en milieu nord-américain.

On peut prévoir un effort particulier au niveau des consommations résidentielle et commerciale, puisque c'est là que les économies d'énergie s'avéreraient les plus substantielles. En matière résidentielle, on estime en effet qu'une amélioration poussée de l'isolation des maisons et de l'efficacité thermique des équipements réduirait la consommation de 25 à 30%. Dans le secteur commercial, c'est entre 25 et 50% que l'économie se situerait éventuellement. Du côté industriel, les rationalisations possibles sont également considérables bien que plus difficiles à chiffrer parce que variant substantiellement d'un secteur à l'autre. Ainsi l'Alcan, de loin le plus gros consommateur d'énergie au Québec, croit pouvoir augmenter, par la modernisation de ses usines, sa production de 50% sans augmentation de sa consommation d'énergie.

Enfin, c'est peut-être dans le domaine du transport que les prévisions économiques sont les plus grandes. On croit que d'ici 1985, les automobiles pourraient parcourir avec cinq litres (un gallon) près du double de la distance d'aujourd'hui.

Une deuxième grande priorité prolongerait la première: une action sur la demande par voie d'autres politiques du gouvernement, notamment la politique des transports et de l'aménagement.

L'énergie intervient en effet dans presque toutes les activités. D'innombrables relations s'établissent donc inévitablement entre la politique énergétique proprement dite et la plupart des autres orientations fonctionnelles du gouvernement, qu'il s'agisse des politiques en matière de science et de recherche, de commerce ou de transport, de construction ou d'aménagement, d'industrie ou d'environnement. Seule une coordination attentive permettra d'harmoniser ce réseau de politiques en fonction de la stratégie énergétique du gouvernement. On peut escompter par là une amplification des effets de la politique énergétique.

En matière de transport, l'action gouvernementale viserait à favoriser en principe le développement ou l'utilisation du mode de transport le plus économique, tant pour les marchandises que pour les passagers. Le transport en commun, urbain et interurbain, sera l'objet d'une étude particulière.

Une transformation des liens existant entre la croissance économique et la consommation énergétique passe également par une modification de la politique d'aménagement du territoire. Il faudra étudier de près des phénomènes comme l'extension des agglomérations, la multiplication et l'éloignement des banlieues des grands centres urbains, la prolifération des maisons unifamiliales, dans une optique d'aménagement qui intègre pleinement le facteur énergétique.

Le même processus prévaudrait dans bien d'autres secteurs. Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'effet modérateur que pourrait exercer, sur la demande énergétique à long terme, la maturation de la structure industrielle du Québec. On peut compter que les industries grandes consommatrices d'énergie étendent à l'avenir leurs activités dans les secteurs secondaire et tertiaire, moins énergivores, donnant ainsi à leurs activités un meilleur équilibre économique et énergétique. En laissant entre les mains d'entreprises privées un bloc important d'installations hydro-électriques qui leur procurent une énergie à bas prix, la collectivité québécoise peut raisonnablement espérer que ces industries poussent au maximum la fabrication et la recherche au Québec même, assurent la modernisation dont dépend leur productivité, et développent les exportations qui serviront à contrebalancer les sacrifices d'énergie consentis. Pour les autres entreprises, notamment les petites et les moyennes, elles peuvent compter sur l'appui du gouvernement en vue d'accroître leur efficacité énergétique.

Une troisième grande priorité s'impose presque à l'évidence: la définition d'un nouvel équilibre entre les formes d'énergie d'un nouveau bilan québécois. Pour réduire la vulnérabilité et les

sorties financières récurrentes que comportent les énergies importées et non renouvelables, le Québec entend modifier la contribution de chaque forme à son bilan, dans le sens d'un accroissement de la proportion des sources d'énergie renouvelables situées au Québec, ainsi qu'une diversification plus grande des sources.

1978-1990

L'entreprise sera de longue haleine. Envisageons-la ici dans une perspective 1978-1990. Cette perspective correspond en effet au délai d'une dizaine d'années qui intervient entre toute décision relative à la production d'énergie autochtone, c'est-à-dire d'électricité, et la réalisation du projet en question: l'énergie de 1990 fait l'objet de la décision de 1980.

Afin donc de réduire le rôle des énergies importées et non renouvelables et d'assurer une meilleure gestion de ses ressources, l'action du Québec visera quatre directions: développer de façon contrôlée et systématique le secteur de l'hydro-électricité, encourager et stimuler l'introduction de formes d'énergie non conventionnelles, augmenter graduellement la part du gaz naturel dans le bilan énergétique, diminuer sensiblement la place des produits pétroliers dans le bilan. Ce nouvel équilibre est projeté en fonction d'un bon nombre de critères, dont certains évoqués plus haut, qui s'appliquent différemment aux diverses formes d'énergie. Certains sont de nature économique: caractère renouvelable, coût, effet d'entraînement et retombées économiques, stimulation de la recherche et du développement, effet sur la balance commerciale, effort d'investissement requis, sécurité des approvisionnements. D'autres critères touchent la qualité de la vie: effets divers sur le milieu naturel et humain.

Le développement de l'hydro-électricité vise l'exploitation maximale d'une ressource autochtone renouvelable contrôlée uniquement par le Québec et susceptible de produire des effets d'entraînement économique substantiels. En 1985, lorsque le présent programme d'équipement de l'Hydro-Québec sera terminé, la puissance disponible aura presque doublé, passant de quelque 17 000 MW en 1977 à plus de 30 000 MW. Compte tenu que la croissance de la demande normalement attendue pendant cette période peut être satisfaite pour l'essentiel par les programmes d'économie d'énergie, c'est-à-dire par une augmentation de l'efficacité énergétique, cette nouvelle puissance offerte aura servi principalement à la substitution, faisant plus ou moins doubler la part de l'électricité dans le bilan.

Signalons qu'à l'exclusion du secteur transport, cela signifie que les 4/7 de la consommation énergétique québécoise seront

satisfaits par l'électricité alors qu'aujourd'hui la moyenne dans les pays industriels varie entre 1/7 et 2/7. Le Québec sera alors, sans conteste, le territoire le plus électrifié du monde.

Après la réalisation du complexe La Grande actuellement en cours, l'Hydro-Québec estime qu'un potentiel hydraulique d'environ 15 000 MW est disponible et économiquement aménageable à meilleur coût que toute autre forme alternative de production. Nul doute que le Québec voudra procéder à ces investissements, au rythme de sa capacité financière.

Mais au-delà de 1985, la possibilité de même que la désirabilité de la substitution commencera à décroître. C'est donc dire qu'au fur et à mesure que la part de l'électricité dans le bilan approchera de 50%, le rythme d'augmentation de la demande pour l'électricité s'atténuera pour rejoindre le rythme d'augmentation de la demande totale d'énergie.

Celui-ci, à son tour, sera fonction d'abord de l'augmentation de la population, du type d'aménagement du territoire, de la nature, plus encore que du volume de l'expansion industrielle, du partage de la main-d'oeuvre entre les secteurs secondaire et tertiaire, et enfin du degré de saturation des biens durables de consommation. Tous ces critères conduisent à prévoir un rythme de croissance de la consommation énergétique nettement inférieur à la croissance du produit intérieur brut.

En résumé, la situation énergétique du Québec est unique au monde. Ses ressources renouvelables lui permettent de satisfaire de façon totalement sécuritaire (à meilleur marché d'ailleurs) sa demande prévisible d'électricité pour une période beaucoup plus longue qu'aucun autre pays; période suffisamment longue pour lui permettre de planifier mieux que quiconque son avenir énergétique au début du siècle prochain. En effet, le Québec a non seulement le temps (avant d'avoir à s'engager irrémédiablement) d'apprécier au cours des dix prochaines années, l'évolution du développement des sociétés industrielles, mais il peut, plus tôt que tout autre, consacrer la totalité de ses efforts de recherche et de développement à l'introduction des formes d'énergie renouvelables dites «non conventionnelles» sur lesquelles le monde entier devra indubitablement compter au fur et à mesure que s'épuisent les sources conventionnelles non renouvelables.

En fait, la solution à long terme du problème des approvisionnements énergétiques réside pour tous dans l'introduction graduelle de formes d'énergie que l'on dit «non conventionnelles». Qu'il s'agisse d'énergie solaire ou éolienne, de l'utilisation du bois ou de la tourbe, de l'énergie de fusion ou de

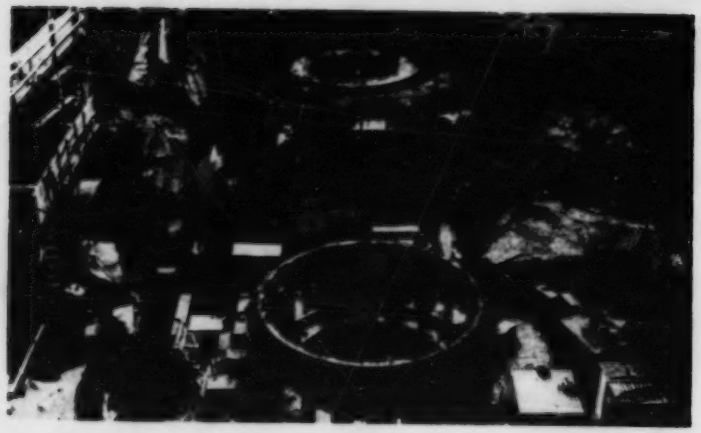

Intérieur de la centrale souterraine à LG2.
(Société d'énergie de la baie James)

biomasse, leur utilisation sur une grande échelle requerra la mise au point de nouveaux procédés technologiques. Un effort de recherche s'esquisse à cet effet à l'échelle internationale, et le Québec aurait tout avantage à s'y engager vigoureusement. Il lui faudra définir rigoureusement, pour fins d'économie et d'efficacité, où concentrer ses efforts à la lumière de ses conditions, de ses besoins, de ses ressources particulières. Une telle orientation est d'autant plus importante qu'elle vise surtout à dégager pour le long terme les énergies renouvelables de remplacement qui viendront s'ajouter à notre ressource hydroélectrique. Elle pourrait de plus comporter l'avantage économique, dans le moyen terme, de placer le Québec à la pointe de certaines technologies énergétiques. Enfin, bien que certaines énergies non conventionnelles ne sauraient sans doute être mises au point dans l'horizon 1990, d'autres pourraient déjà, si le Québec consent un effort suffisant, commencer alors à fournir une contribution non négligeable à l'équilibre de son bilan énergétique.

Si vigoureusement que l'on s'attache à développer le potentiel hydro-électrique et les technologies non conventionnelles, on ne pourrait dans la période étudiée, réduire à néant la place du pétrole dans ce bilan. Pour cette raison, il devient très intéressant pour fins de diversification et de sécurité des approvisionnements de stimuler la pénétration au Québec du gaz naturel actuellement disponible.

Bien que des facteurs de situation aient joué, on comprend mal pourquoi le Québec a été privé jusqu'ici de cette ressource. Dans des perspectives immédiates ou à long terme, l'approvisionnement à partir des régions voisines ou éventuellement de sources internationales, paraît satisfaisant. Comme il s'agit d'une énergie, en pratique, non polluante et de plus importante dans certaines industries, une augmentation de la part du gaz naturel dans le bilan énergétique paraît avantageuse en soi et utile en autant qu'elle puisse déplacer par ailleurs une partie du pétrole importé.

Une diminution graduelle et sensible du rôle des produits pétroliers, dans le bilan québécois, s'impose en effet. Les efforts de rationalisation de la consommation, l'augmentation des parts de l'électricité et du gaz naturel dans le bilan, à un moindre degré l'introduction des formes d'énergie non conventionnelles devraient réduire substantiellement dans la période envisagée la dépendance du Québec à l'égard du pétrole. C'est indispensable au point de vue de l'approvisionnement, des finances et de l'environnement.

Faut-il, à la recherche d'un meilleur équilibre du bilan énergétique, prévoir un recours au nucléaire, c'est-à-dire à l'énergie de fission? L'évolution des événements, des données, des mentalités, des politiques à l'échelle mondiale, ces dernières années, amène le gouvernement à considérer la situation comme trop incertaine pour justifier un recours massif à cette ressource.

Le gouvernement du Québec a donc refusé de s'engager immédiatement dans l'option nucléaire et il a décidé de s'imposer un moratoire sur cette option jusqu'en 1980; ce n'est pas avant cette date d'ailleurs qu'il sera opportun de définir le programme d'équipement de l'Hydro-Québec pour les années 1990-2000 et de vérifier les hypothèses qui se discutent actuellement sur les besoins d'électricité à la fin du siècle. Dans deux ans, il sera possible de déterminer avec plus de précision quelle quantité d'énergie électrique il sera souhaitable d'assurer aux Québécois et par quelle technologie ils désirent se la procurer.

Cependant, tout en refusant de s'engager tout de suite dans l'option nucléaire puisqu'elle n'est pas requise dans l'immédiat, le gouvernement convient qu'il ne peut conclure aujourd'hui pour la décennie 1990-2000. Il entend donc poursuivre les recherches nécessaires pour demeurer au courant de la technologie nucléaire, des problèmes de sécurité qu'elle pose et du potentiel québécois en cette matière. Pour ce faire, le gouvernement maintient une partie du programme Gentilly; l'Hydro-Québec procédera à la construction d'une unité (Gentilly 3) qui devrait entrer en service à la fin des années 1980.

Structure de l'évacuateur de crues au barrage OA-II à A.O.L., baie James.
(Société d'énergie de la baie James)

Le Bureau de l'économie de l'énergie

Le 20 janvier 1977, le premier ministre annonçait la création d'un Bureau de l'économie de l'énergie. Cet organisme orientera pour une bonne part, dans un proche avenir, les grandes politiques énergétiques du Québec.

Au-delà des « économies » réalisables en évitant le gaspillage de l'énergie trop bien ancré dans nos moeurs de consommateurs privilégiés, —et ces « économies » peuvent atteindre, au niveau de la résidence, par exemple, jusqu'à 30% de la dépense actuelle, — il paraît de plus en plus urgent de connaître à fond les mécanismes d'utilisation des différentes sources d'énergie, afin de transformer

une politique traditionnellement basée sur l'offre en une politique axée sur la demande, ou, si l'on préfère, passer d'une politique des possibles à une politique du nécessaire.

Le bureau, dans un premier temps, explore l'utilisation de l'énergie, non seulement suivant les différentes sources, comme le pétrole, l'électricité, le gaz, etc., mais aussi suivant les secteurs d'utilisation: transport, industrie, résidence, etc. Simultanément, on amorce une campagne d'économie des dépenses en énergie des secteurs public et parapublic, qui servira d'exemple et de motivation à l'attitude individuelle des Québécois: l'objectif du gouvernement est de rendre les Québécois conscients de la limite des ressources en énergie, afin qu'on en arrive à intégrer normalement le calcul de l'énergie à toute décision qui en suppose la dépense.

On appuiera plus tard, par la réglementation des dépenses d'énergie et par la normalisation de l'utilisation, le mouvement donné en premier lieu par une vaste campagne d'information.

LES TRANSPORTS

Depuis quelques décennies, les moyens de transport ont joué un rôle primordial dans l'évolution prodigieuse qu'a connue la société québécoise dans les domaines les plus divers: économique, social, culturel et politique.

Si l'intermodalité dans les transports a rendu l'homme moderne beaucoup plus voyageur, les grandes voies rapides se sont affirmées génératrices de développement industriel et économique.

Grâce à l'action de l'État et des agents privés, le Québec dispose aujourd'hui de réseaux de transports et de communications rapides et efficaces. Malgré les distances considérables, les rigueurs du climat et la géographie accidentée du territoire, le niveau de services offerts dans les transports terrestres au Québec est l'un des plus élevés sur le continent nord-américain.

Nouvelles tendances

Après l'effort gigantesque déployé par le gouvernement québécois pour équiper graduellement son territoire d'une infrastructure routière adaptée aux exigences des besoins contemporains, s'est dessinée, au cours des dernières années, une nouvelle tendance qui vise à favoriser le développement et l'intégration des divers systèmes de transport en commun en milieu urbain, tels le

Le carrefour d'Anjou, à la jonction du boulevard métropolitain et de la montée Saint-Léonard, dans l'est de l'île de Montréal.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

prolongement de certaines lignes de métro, l'amélioration des services de trains de banlieue, l'amélioration du transport par autobus, etc.

De plus, de nouvelles politiques gouvernementales sont en voie d'élaboration dans les secteurs du transport par eau et par air. Néanmoins, en vertu des besoins immenses du Québec dans le secteur du transport terrestre (réseau interrégional et d'accès aux ressources) un budget de dépenses de l'ordre de quelque $700 millions a été prévu pour l'entretien et le prolongement du réseau routier pour l'exercice financier 1977-1978.

Réseau routier

Le Québec est sillonné dans toutes les directions par 56 692 km de routes sur un territoire d'une superficie totale de 1 540 681 km².

Le réseau routier entretenu par le ministère des Transports se subdivise ainsi:

Autoroutes:	1 826 km
Routes provinciales:	9 387 km
Routes régionales:	8 207 km
Autres routes:	37 171 km

Quant au réseau autoroutier, il est l'un des plus modernes et des plus efficaces. Les tronçons de ses 18 autoroutes se prolongent progressivement selon les besoins du développement socio-économique des régions.

Quatre autoroutes d'une longueur totale de 290,95 km sont à péage et relèvent de la juridiction de l'Office des autoroutes du Québec: Autoroute des Laurentides (15), Autoroute de Chomedey (13), Autoroute de la Rive-Nord (A-40), Autoroute des Cantons-de-l'Est (10).

La traversée du Saint-Laurent et de ses nombreux affluents a soulevé de multiples problèmes pour les échanges routiers. Les ingénieurs québécois les plus audacieux ont été mis à contribution dans la construction de quelque 10 000 ponts.

Les transports urbains

Le transport collectif en milieu urbain demeure une des solutions développées par le Québec en ce qui concerne la mobilité des personnes, la protection de l'environnement, le maintien de la qualité de la vie, la conservation de l'énergie.

Le métro de Montréal est l'initiative de transport urbain dont on a le plus parlé ces dernières années. Inauguré en octobre 1966, il comprend actuellement trois lignes qui se prolongent un peu plus chaque année. Il pousse ses ramifications jusqu'au coeur du centre-ville couvrant actuellement un total de 29,5 km. Il compte 43 stations. On prévoit pour octobre 1978 un prolongement de 8,36 km et l'ouverture de trois nouvelles stations.

Cinq commissions de transports en commun dirigent le transport des personnes par autobus dans les régions urbaines du Québec. Elles reçoivent des subventions gouvernementales pour couvrir une partie de leur déficit d'exploitation et l'achat de nouveaux véhicules.

Le gouvernement québécois a incité les commissions de transport à regrouper leurs achats d'autobus afin de tirer avantage des retombées économiques qui pourraient s'ensuivre. Ainsi, à la fin de 1977, à la suite d'un appel d'offres pour la construction de 1 200 autobus destinés aux diverses municipalités, le gouvernement du Québec a obtenu que le plus bas soumissionnaire, la société General Motors du Canada, garantisse un certain pourcentage de «contenu québécois» dans ces véhicules et qu'elle établisse au Québec une usine d'assemblage qui, une fois la commande remplie, produira annuellement environ 700 autobus destinés au marché des autres provinces canadiennes et à celui des États-Unis.

L'écluse de Saint-Lambert dans la Voie maritime du Saint-Laurent, près de Montréal.
(Direction générale du tourisme)

Transport maritime

Le Saint-Laurent constitue le principal axe fluvial du continent nord-américain et est accessible aux navires de tous les pays. Ainsi, par le chenal maritime, les longs courriers d'un tirant d'eau de 8,235 m peuvent aujourd'hui franchir les 3 540 km qui séparent le lac Supérieur de l'Atlantique.

De récentes actions dans le domaine du transport maritime ont porté principalement sur la consolidation du système de dessertes maritimes tant au niveau des services de traversiers qu'à celui des régions éloignées, sur l'amélioration des équipements et infrastructures maritimes de même que sur le développement du Saint-Laurent en tant qu'axe d'industrialisation et de transport.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Dans la conjoncture actuelle, l'événement majeur, qui peut avoir un impact incalculable, est la mise en service d'un bateau-rail entre Matane et Baie-Comeau à la fin de l'année 1977.

La lointaine Côte-Nord, immense réservoir de richesses naturelles, est de ce fait tirée de son isolement pour être reliée à tout le réseau ferroviaire nord-américain.

Transport aérien

Très developpée, l'infrastructure des transports aériens au Québec comprend 112 aéroports, dont 12 de propriété provinciale, et 224 pistes d'atterrissage ou bases d'amerrissage contrôlé. Le reste du territoire, encore que d'une densité de population moindre que celle des régions de Montréal et de Québec, n'en dispose pas moins d'un équipement assez important. L'avion demeure en bien des endroits des régions septentrionales le seul moyen d'accès pratique. Diverses lignes intérieures desservent le territoire, y compris le Nouveau-Québec et les Îles-de-la-Madeleine dans le golfe du Saint-Laurent.

Grâce aux relations aériennes, Montréal se trouve au carrefour des grandes voies commerciales reliant l'Amérique du Nord à

Le Québec est desservi par deux compagnies de chemin de fer: le Canadien national et le Canadien pacifique.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

l'Europe et à l'Asie. Dix-huit sociétés assurent la liaison entre Montréal, siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) et d'associations internationales de transport aérien, et la plupart des grandes capitales et métropoles.

En ce qui concerne le gouvernement du Québec, il exploite un service aérien qui, en plus de servir aux missions gouvernementales, est attentif aux besoins de la communauté québécoise. Le transport de malades et de victimes d'accidents, provenant surtout des régions éloignées comme les Îles-de-la-Madeleine, la

Locomotive en aluminium au stade des essais aux industries MLW-Bombardier, à Montréal. (*Graetz Bros. Ltd*)

Gaspésie, la Côte-Nord et le Nouveau-Québec, exige chaque année au-delà de 1 000 heures de vol.

Les forêts québécoises sont protégées contre les incendies et les insectes par les avions citernes du gouvernement qui précipitent avec force des tonnes d'eau et d'insecticides, selon le cas.

Transport ferroviaire

La longueur totale du réseau ferroviaire au Québec, sans compter les voies de triage ou de garage, les petites voies d'évitement et les très importants embranchements industriels, est de 8 220 km. En comparaison de 68 804 km pour l'ensemble du territoire canadien, il s'agit d'une proportion de 11,9%.

Deux grandes sociétés se partagent l'essentiel du réseau canadien de l'Atlantique au Pacifique: le Canadien National (entreprise de l'État fédéral) et le Canadien Pacifique (entreprise privée).

Le ministère des Transports exerce la juridiction du Québec sur neuf sociétés ferroviaires à chartes provinciales et qui ne desservent que l'intérieur du territoire québécois. Ces sociétés exploitent un réseau de 640 km.

Au Québec, le rail joue un rôle essentiel dans le développement industriel et minier. Il permet d'acheminer vers les usines de transformation une partie croissante des richesses naturelles.

Transport routier des marchandises

L'importance de l'industrie du transport routier est bien illustrée par les chiffres suivants de Statistique Canada: alors qu'en 1930, la route ne satisfaisait qu'à 4% des besoins en transport de marchandises au Canada, elle venait en première place en 1974 avec une charge de 57% du transport terrestre global. Elle prenait ainsi $1,3 milliards des $2,3 milliards dépensés dans ce secteur d'activité.

Au Québec, où l'on compte 29% de la population du pays, — et où l'on n'a que 11% des voies ferrées canadiennes contre 22% en Ontario, — le transport routier, très important, atteignait un chiffre d'affaires de $900 millions en 1976. Et cette industrie de la route fournissait en 1977 plus de 50 000 emplois directs.

LES COMMUNICATIONS

Créé en décembre 1969, le ministère des Communications poursuit deux grands objectifs: assurer une communication constante entre l'État et la population et entre les ministères et les organismes gouvernementaux; favoriser et maintenir un dispositif québécois des communications, intégré aux systèmes extra-territoriaux ou internationaux. Cette politique est essentielle au développement du Québec, à son appareil scolaire, à sa culture. Elle doit s'intégrer aux priorités et demeurer ainsi garante du maintien et de l'évolution normale de la société québécoise comme partie dynamique de l'ensemble canadien et nord-américain.

Déjà le Québec possède sur son territoire les moyens de communications dont le coefficient d'utilisation est l'un des plus élevés du monde: téléphone, câble, radio-télévision, imprimé, audio-vision, informatique, autant de domaines qui sont extrêmement développés.

La câblodistribution

Les entreprises de télévision par câble du Québec, élevées par le législateur au niveau des services publics en 1972, sont en voie d'actualiser entièrement leur vocation propre de médium d'abondance particulièrement apte à véhiculer l'expression communautaire des collectivités qu'elles desservent et à offrir à leurs usagers un vaste choix d'émissions d'origines diverses.

Nées du besoin primaire de certaines collectivités d'accéder à un minimum de services audio-visuels non disponibles autrement, certaines entreprises offrent même à leurs abonnés des stations de télévision éloignées, acheminées par des infrastructures de communication déjà en place.

Grâce aux possibilités dont elles disposent, les entreprises de câblodistribution n'ont pas tardé à se découvrir une vocation particulière comme moyen privilégié de distribution de l'expression communautaire. Souvent artisanale, parfois maladroite, cette expression des diverses communautés n'a cependant pas tardé à prouver sa pertinence: le législateur a reconnu son droit à la vie par une réglementation obligeant toutes les entreprises de câblodistribution à consacrer une chaîne prioritaire à ce genre d'émissions produites par et pour la communauté.

Certaines entreprises particulièrement évoluées vont même jusqu'à destiner plusieurs chaînes à l'expression communautaire sous une forme ou sous une autre, sans pour autant priver leurs usagers d'une abondante programmation de type conventionnel. Certaines régions du Québec ont accès à une trentaine de canaux de télévision, dont une partie est affectée à des services scripto-visuels et à une forme d'auto-programmation par les usagers, grâce à la câblodistribution.

À ce jour, les 157 réseaux de câblodistribution du Québec desservent quelque 590 000 foyers et leurs services sont accessibles à près de 70% de la population du Québec, soit plus de 1 200 000 foyers.

Le téléphone

Au plan des communications téléphoniques, les Québécois sont particulièrement favorisés. Plus de 3,6 millions d'appareils tous reliés à des centraux automatiques facilitent les échanges de communications entre les 6,3 millions de Québécois à l'échelle du territoire.

La grande majorité de ces appareils étant intégrée au réseau nord-américain de l'interurbain automatique, les usagers du téléphone du Québec peuvent également rejoindre directement, en tout temps et sans l'intermédiaire d'une standardiste, plus de 168 millions de postes en Amérique du Nord.

Les 28 sociétés d'exploitation téléphonique desservant le territoire sont pourvues d'équipements compatibles entre eux et les installations de ces entreprises sont interreliées de sorte que, pour l'usager, l'industrie du téléphone ne constitue, en fait,

qu'un seul et même réseau de communication lui permettant d'acheminer et de recevoir, en tout temps, toutes les communications nécessaires à son mieux-être social, culturel et économique.

Entreprises à caractère privé, les sociétés d'exploitation téléphonique du Québec n'en sont pas moins soumises à la surveillance et au contrôle de l'État (par la Régie des services publics) qui, en échange de l'octroi de territoires exclusifs, exempts de concurrence, veille à ce que ces sociétés offrent continuellement à l'ensemble de la population, des services de haute qualité, à des prix raisonnables.

La majorité des résidents du Québec désireuse de s'abonner au service téléphonique est assurée de bénéficier de ce service dans les 48 heures suivant l'inscription de sa demande auprès de sa compagnie de téléphone. En cas de panne, le service est généralement rétabli dans les huit heures.

Il n'est donc pas surprenant de constater, année après année, que les Québécois se classent toujours parmi les plus grands usagers du téléphone au monde.

Les satellites

En janvier 1969, le Québec signait avec la France une lettre d'intention concernant la poursuite d'études en vue de la construction d'un satellite franco-québécois destiné aux échanges éducatifs et culturels. Cette idée a été graduellement abandonnée en faveur de l'utilisation éventuelle du satellite franco-allemand Symphonie.

Lors de sa visite à Paris, le 5 décembre 1974, le premier ministre du Québec soulignait l'intérêt que le Québec porte aux communications par satellite et en particulier à l'ensemble du programme Symphonie. Il fut convenu que dans le cadre des engagements existants, la France et le Québec identifieraient ensemble les utilisations possibles de Symphonie, détermineraient par la suite les modalités de leur coopération en ce domaine et envisageraient les problèmes posés par la mise en place des infrastructures indispensables à cette opération.

Rappelons que cinq téléconférences entre la France et le Québec ont déjà été organisées en 1973-1974 et 1975. C'était un satellite de la série « Intelsat » qui fut alors utilisé.

Dans le cadre du programme Symphonie, deux téléconférences furent organisées pour les 9 et 11 décembre 1975.

En 1976, du 6 au 11 décembre, une semaine de téléconférence scientifiques était organisée. Les activités de cette semaine furent coordonnées par le ministère des Communications du Québec.

Le satellite franco-allemand «Symphonie» sert donc désormais de relais spatial au-dessus de l'Atlantique.

Des sujets aussi divers que l'enseignement des mathématiques, la médecine sportive, la lutte contre les moustiques, l'anesthésie, l'information juridique et le génie chimique, furent parmi les sujets traités durant cette semaine. Au total neuf téléconférences furent organisées.

Au cours de l'année 1977, 25 projets furent retenus pour la période des téléconférences entre le Québec et la France, du 2 au 17 novembre. Fait important, le «visiophone» fut alors utilisé. Ce téléphone avec image a été mis au point en France par le Centre national d'études des télécommunications (C.N.E.T.). Cet appareil comprend un écran, un haut-parleur, un micro et une caméra, le tout incorporé en un seul appareil léger.

L'INFORMATION ET LA PUBLICITÉ

L'information et la publicité jouent un rôle capital dans la société québécoise, caractérisée par la soif de connaître de la population, par la surenchère de la démocratie et par les règles économiques de l'offre et de la demande. Le Québécois moyen subit l'assaut constant de la réclame publicitaire provenant des sources les plus diverses: sollicitation directe ou indirecte sur les ondes de la radio-télévision, pavés publicitaires dans les journaux, affiches dans les autobus, dans les voitures du métro, panneaux-réclame, films, publicité par le courrier, etc. Mis à part les émetteurs de télévision et de radio appartenant à une régie autonome de l'État fédéral (Radio-Canada) qui les subventionne, ainsi que les antennes de Radio-Québec, les entreprises de presse et d'information appartiennent à des intérêts privés qui tirent leurs revenus de la publicité et aussi, dans le cas des journaux, des abonnements et de la vente à l'unité. La liberté de presse est presque absolue, n'ayant pour exceptions que les cas prévus par la loi de la presse.

Le Conseil de presse

Un Conseil de presse est né au Québec en 1973. Formé de représentants de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, de l'Association des quotidiens du Québec, de l'Asso-

ciation des hebdomadaires du Canada, de l'Association canadienne des radio-télédiffuseurs de langue française, de l'Office de radio-télédiffusion du Québec et enfin de représentants du public, il s'est dès le départ donné une tâche ambitieuse: en effet il est le seul au monde, avec le conseil finlandais, à porter son attention sur la presse électronique aussi bien que sur la presse écrite. Ses charges sont de protéger la liberté de presse, de définir et de surveiller l'application de normes d'éthique professionnelle, d'entendre et de disposer des plaintes relatives à la presse, de veiller au libre accès aux sources d'information et d'exécuter des recherches et des études sur la situation de la presse.

Pour illustrer cette activité, disons qu'en 1976 trente cas furent soumis au conseil dont la moitié trouva règlement au niveau du secrétariat; quatre cas seulement ont fait l'objet de communiqués publics. En juin 1977, le conseil avait déjà disposé d'une centaine de cas depuis sa fondation et continuait d'élargir son influence dans le monde de la presse.

La radio et la télévision

La très forte pénétration de la radiodiffusion au Québec, 99,4% pour la télévision et 99,8% pour la radio de langue française nous classe parmi les pays les mieux desservis du monde. Si l'entreprise privée a joué un rôle important dans ce domaine, on peut attribuer cette performance exceptionnelle premièrement à la Société Radio-Canada.

Six réseaux radiophoniques nationaux (établis dans plus d'une région économique) opèrent actuellement au Québec: quatre de type MA et deux de type MF.

LA RADIO MA

La société d'État Radio-Canada possède deux réseaux: l'un en langue française et l'autre en langue anglaise.

Le réseau français est accessible à 99,8% des Québécois le jour et à 96% la nuit, soit intégralement soit par affilié. De fait, 93,1% des Québécois le jour et 89,6% la nuit ont accès à la programmation intégrale.

Le réseau anglais (CBC) est accessible à 83,1% des Québécois (98,9% des anglophones). La programmation comporte des émissions produites à Toronto (66 2/3%) et à Montréal (33 1/3%).

Deux réseaux privés existent également: Télémédia et Radiomutuel. Le premier est accessible à 89,9% des Québécois le jour

et 76,9% la nuit. La programmation réseau totalise environ 15 heures par semaine. Le Réseau Radiomutuel atteint 83,1% de la population le jour et 60% la nuit. Il produit 20 heures d'émissions d'informations, d'affaires publiques et de divertissements à l'intention de ses affiliés. Des stations indépendantes s'ajoutent à ce service dans les localités les plus importantes du Québec.

LA RADIO MF

Radio-Canada possède deux réseaux MF. Le réseau français rejoint 76,3% et le réseau anglais 77,3% des Québécois. Des stations indépendantes contribuent à accroître le choix dans les grands centres. La moitié des stations MF ont leur centre de production dans la région montréalaise.

LA TÉLÉVISION

Cinq services nationaux de télévision sont diversement disponibles au Québec. La société d'État Radio-Canada possède deux réseaux de télévision, le français et l'anglais.

Le réseau français rejoint 99,4% des Québécois, dont 81,2% avec le service intégral. Le réseau anglais (CBC) atteint 77,3% de la population (92,5% des anglophones) dont 62,9% avec le service intégral (82,2% des anglophones). Le réseau privé français TVA est accessible à 86,5% de la population du Québec. La programmation éducative (Radio-Québec) atteint 67,1% des Québécois. Le réseau privé anglais CTV (Canadian Television Network) est accessible à 63,5% de la population (87,5% des anglophones).

En plus de ces services, d'autres réseaux contribuent à augmenter le choix d'une partie de la population du Québec et cela particulièrement grâce à la câblodistribution: les trois réseaux américains ABC, CBS et NBC, le réseau éducatif américain, le réseau ontarien privé Global et le réseau éducatif ontarien.

En dépit de ce grand nombre de services disponibles, les résidents de certaines localités presque entièrement francophones n'ont accès qu'à un seul service de langue française et ce, autant en radio qu'en télévision. De plus, les centres de production de ces services sont concentrés dans les régions et les localités les plus populeuses, laissant pour compte celles dont l'importance socio-économique est moindre.

La presse écrite

Au Québec, on compte 14 quotidiens, 180 hebdomadaires et environ 220 magazines et périodiques.

Les quotidiens se divisent en journaux du matin et en journaux du soir. Ces derniers dominent nettement le secteur. *La Presse* (Montréal), dont certaines éditions atteignent un volume de plus de 150 pages, est le plus important. Elle est suivie par le *Montreal Star* et *Le Soleil* (Québec). Les six principaux quotidiens ont des tirages qui vont de 100 000 à 200 000 exemplaires. Deux d'entre eux dépassent largement les 200 000 exemplaires avec leur édition du samedi.

Les quotidiens du matin, au nombre de cinq, dont quatre à Montréal, sont: *Montréal-Matin, Le Journal de Montréal, The Gazette, Le Devoir* et *Le Journal de Québec.*

Fortement inspirés des méthodes du journalisme nord-américain, ces journaux consacrent le plus clair de leurs pages aux informations locales et régionales, sans toutefois négliger les affaires canadiennes et internationales. Ils font belle la part aux reportages sur les sports, aux questions d'intérêt féminin, aux spectacles (y compris les programmes de la radio et de la télévision), aux sujets d'ordre financier (on y trouve quotidiennement les cotes de la bourse) et aux chroniques spécialisées.

Les grands hebdomadaires du week-end (19 titres) sont une invention et un monopole de la presse d'expression française. Trois ont adopté la formule de diffusion des nouvelles de dernière heure et sont vendus dès les premières heures du dimanche. Les autres n'ont d'autre prétention que celle de présenter au lecteur un texte facile, propre à agrémenter les loisirs du week-end. À noter que la plupart des quotidiens diffusent un supplément illustré dans leur édition du samedi.

De leur côté, les hebdomadaires régionaux exercent une influence considérable, d'autant que leur cote de lecture est assez élevée en raison de l'intérêt immédiat des nouvelles qu'ils publient. La presse régionale compte quelque 161 hebdos.

D'autre part, la presse ethnique présente une vingtaine de journaux, pour la plupart hebdomadaires qui paraissent en allemand, arabe, espagnol, grec, hongrois, italien, lithuanien, portugais et yiddish. Ces publications contribuent à garder vivantes les cultures des Québécois d'origine étrangère.

Depuis plusieurs années, le gouvernement surveille avec attention le mouvement de concentration de la propriété des

entreprises de presse et d'information en général qui semble tout naturel dans un contexte de libre entreprise, mais qui pose sérieusement le problème de la libre circulation de l'information. Déjà il a dû intervenir pour interdire certaines transactions importantes. De plus en plus, les Québécois tendent à concevoir l'information comme un service public essentiel et répugnent à la voir traitée comme une simple marchandise.

Une retombée positive du scandale américain du Watergate aura été chez nous l'éveil de la grande presse, écrite et électronique, envers les agissements secrets des gouvernements, comme on l'a vu à la fin de 1977.

LES RICHESSES NATURELLES

Le secteur minier

Considérée globalement, l'industrie minière québécoise n'a qu'une importance relativement faible dans l'ensemble de l'économie du Québec: en 1976 — tous les chiffres de 1976 utilisés dans ce texte sont préliminaires —, son poids dans le produit intérieur brut était de 3,4%. Mais localement, elle trouve son importance étant donné qu'elle est concentrée dans certaines régions du québec et qu'elle y constitue l'un des piliers économiques: Le Nord-Ouest québécois (L'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean) fournissait en 1976 la presque totalité de la production d'or (99%), 95% de la production du zinc, 70% du cuivre et 56% des substances associées (argent, sélénium, tellure, or, etc.); la Côte-Nord, la presque totalité du fer et la totalité du titane; les régions de Thetford et d'Asbestos produisaient la quasi-totalité de l'amiante (95%), 5% du cuivre et 29% des substances associées; la région de l'Est du Québec produisait 25% du cuivre et 11% des substances associées.

VALEUR ET VOLUME DE LA PRODUCTION

De 1965 à 1976, la valeur de la production minérale québécoise est passée de $718,2 millions à $1 523,0 millions (en dollars courants). Elle était de $13,9 millions en 1930, $54,2 millions en 1940, $108,8 millions en 1950 et $446,6 millions en 1960.

La production minérale du Québec est concentrée (93,5%) dans dix principales substances: le fer (20,9%), le cuivre (11,0%), le zinc (6,9%), le fer de refonte (4,0%) et l'or (3,0%) des substances métalliques; l'amiante (24,6%) et le titane (4,8%) des minéraux industriels; la pierre (7,2%), le ciment 6,1%) et le sable et gravier (5,0%) des matériaux de construction (pourcentages de 1976).

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

Comme l'indique le tableau qui suit, la part québécoise de la valeur de la production minérale canadienne n'était que de 6,3% dans la période 1899-1908; elle connut un maximum de 19,3% pendant la période 1949-1958 et elle n'est en 1976 que de 9,9%. Il est bien évident que l'augmentation des prix et de la production du pétrole et du gaz naturel, le Québec n'en produisant pour ainsi dire pas, est la principale cause de cette diminution. En excluant les combustibles, la part québécoise était en 1976 de 20,6% contre 25,3% pour la période 1964-1968. La mise en exploitation de la potasse en Saskatchewan depuis 1963 et la baisse de la production du cuivre au Québec sont à l'origine de cette chute depuis le milieu des années soixante.

PART QUEBÉCOISE DE LA VALEUR DE LA PRODUCTION MINÉRALE CANADIENNE 1899-1976 — EN POURCENTAGE

	incluant les combustibles	excluant les combustibles
1899-1908	6,3	8,6
1919-1928	11,0	16,2
1939-1948	18,0	21,8
1949-1958	19,3	25,1
1964-1968	18,1	25,3
1971	12,8	19,4
1973	11,1	18,0
1975	9,3	18,5
1976[a]	9,9	20,6

[a] Données préliminaires.

Source: Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa.

PART RELATIVE DU QUÉBEC DANS LA PRODUCTION MINÉRALE CANADIENNE POUR LES PRINCIPALES SUBSTANCES PRODUITES AU QUÉBEC, 1976[a] — EN VOLUME

Minerai de fer	26,2
Fer de fonte	100,0
Amiante	76,9
Cuivre	16,2
Zinc	11,9[b]
Bioxide de titane	100,0
Or	28,1
Matériaux de construction	31,1

[a] Données préliminaires.
[b] Données de 197[illegible].

Source: Ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, Ottawa.

Le Québec était en 1976 le seul producteur canadien de colombium, de magnésie, de fer de fonte et de titane, le premier producteur de sélénium, de tellure, d'amiante et de tourbe, le deuxième de fer, d'or, de molybdène et de quartz et le troisième de cuivre et de cadmium.

Au niveau des matériaux de construction, il était le premier producteur de sable et gravier et de pierre et le deuxième de ciment, de chaux et des produits d'argile.

Carrière de granit noir.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

RÉSERVES

Les réserves sont les substances minérales qui peuvent être exploitées avec profit dans les conditions économiques et technologiques actuelles. Les données sur les réserves québécoises indiquent que le Québec connaît ou connaîtra des problèmes d'approvisionnement au niveau de certaines substances métalliques comme le cuivre, l'or et le zinc. Actuellement, les capacités de transformation de cuivre et de zinc sont supérieures à la production.

Les gisements de métaux ferreux (fer et titane) et ceux de minéraux industriels (amiante et silice) et de matériaux de construction (pierre concassée, ciment, calcaire, sable et gravier), en majeure partie exploitables à ciel ouvert, ne posent pas de problèmes d'approvisionnement à court ou à moyen terme. La disponibilité à long terme (c'est-à-dire plus de 20 ans) semble également assurée pour plusieurs des substances de ces groupes, à cause de l'existence des gisements et de leur abondance au Québec[1].

EXPLORATION

En 1970, les dépenses d'exploration totales au Québec — incluant les dépenses encourues pour les travaux physiques (forage au diamant, levés, etc.) et celles reliées à ces travaux (dépenses d'administration, de siège social, etc.) — étaient de $14,8 millions et en 1976 de $41,7 millions, soit une croissance annuelle

1 André Dorr, Portrait du secteur minéral (Deuxième partie) dans Ressources Québec, Vol. 1, numéro 2, janvier 1977.

DÉPENSES D'IMMOBILISATION PAR PRODUITS 1970-1976

Année	Min. de fer	Amiante	Cuivre	Zinc-plomb	Or	Autres[1]	Total[1]
1970	10 999 601	37 698 630	10 799 608	999 964	299 989	4 699 829	65 497 621
1971	155 882 546	43 695 108	15 898 220	599 933	99 989	2 499 720	218 675 516
1972	190 863 117	34 812 423	49 617 705	400 143	800 286	6 702 392	283 201 066
1973	206 068 765	20 196 939	41 493 711	2 099 682	1 899 712	9 798 515	281 557 324
1974	144 497 194	20 984 181	14 263 368	572 508	2 996 835	5 288 981	188 603 067
1975	189 615 001	21 177 197	15 386 461	1 189 672	2 102 303	14 124 561	243 595 195
1976[a]	250 122 000	20 246 000	7 425 000	3 401 000	1 457 000	6 382 000	289 033 000

[1] Données préliminaires.

[a] Niobium, Quartz, Mica, Talc, Magnésite, Sel, Graphite, Nickel.

Source: *Industrie minière, 1976;* ministère des Richesses naturelles du Québec.

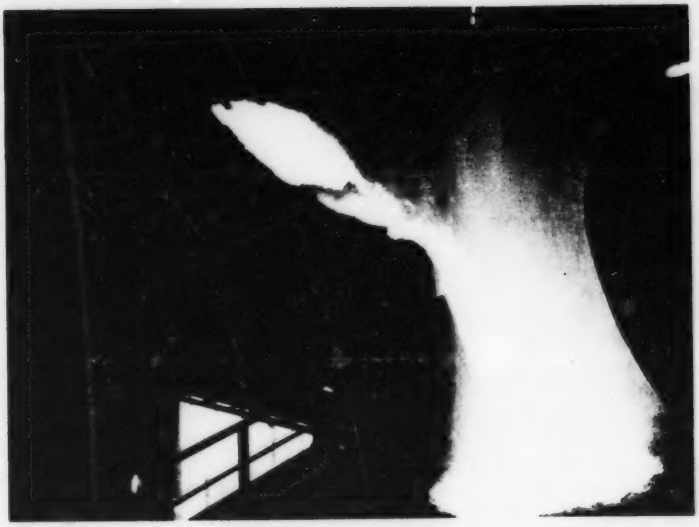

Coulée de l'or dans l'usine d'affinage de Chibougamau.
(Office national du film)

moyenne de près de 13%. Grâce au plan quinquennal d'exploration du Nord-Ouest québécois appliqué en 1977, dans le cadre duquel le ministère des Richesses naturelles consacrera $65 millions au chapitre des activités d'exploration minière, ce taux de croissance sera sans doute supérieur d'ici les cinq prochaines années, surtout si l'on considère que les effets du plan sur les dépenses d'exploration du secteur privé pourraient être de l'ordre de $65 à $135 millions sur l'horizon envisagé.

En 1975, 40% des dépenses d'exploration faites pour les travaux matériels seulement ($29,2 millions) étaient effectuées dans le but de trouver des métaux de base, près de 4% était consacré au fer, 3% à l'amiante, 8% à l'uranium et 8% au sel[1].

INVESTISSEMENTS

Depuis 1970, les investissements dans le secteur minier québécois ont surtout été effectués pour des substances où les approvisionnements domestiques à long terme sont assurés. Ainsi, le fer et l'amiante comptent en moyenne pour 86% des investissements et ceux-ci ont surtout été réalisés au niveau de l'extraction et de la concentration; on peut mentionner les projets de Mont-Wright et du lac Fire pour le fer par exemple.

1 Ministère des richesses naturelles, Division de la Statistique.

Les investissements pour les métaux non ferreux sont beaucoup moins importants et ont même chuté de façon radicale en 1976: le cuivre de 51,8% et l'or de 30,7%.

Pour 1977-1978, on prévoit que $10,3 millions seront investis dans le domaine de l'amiante et $52,6 millions dans celui des métaux non ferreux[1] dont un projet de $7,0 millions et un de $16,0 millions qui seront complétés d'ici 1979 et 1980 respectivement.

TRANSFORMATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La transformation primaire consiste à faire subir aux substances minérales et métalliques, différents types de traitement, affinage, concentration et fonte, pour en dégager un produit de très haute pureté utilisé par la suite à des fins industrielles (transformation secondaire). Cette transformation est cependant plus ou moins poussée selon le type de substance et les procédés utilisés. Le cuivre subit, par exemple, trois étapes de transformation (concentration, fonte et affinage) tandis que l'amiante n'en subit qu'une. Ainsi, à cause de sa nature, le traitement de l'amiante se résume à une concentration: dégagées de leur gangue, les fibres sont classées et prêtes à l'utilisation par l'industrie secondaire.

En 1976, le Québec n'exportait pas de minerai brut de cuivre. La capacité de fonte (390 000 t) du groupe Noranda dépassait largement la production minière québécoise (122 000 t) important 55% de son concentré de cuivre des autres provinces et pays; sa capacité de raffinage était de 480 000 tonnes et représentait près de 71% de la capacité totale du raffinage de cuivre au Canada. Il est à noter qu'en 1976, le volume de la production minière était substantiellement le même que celui de la transformation secondaire.

En 1976, la capacité d'affinage du zinc était de quelque 50% supérieure à la production minière et Canadian Electrolytic Zinc (C.E.Z.) de Valleyfield, dont la capacité de fonte est passée en 1976 de 135 000 à 225 000 tonnes, importait environ 50% de son concentré de zinc des autres provinces, le Québec exportant 40% de sa production minière. Un fait très important à signaler est que seulement 26% du zinc affiné reste au Canada pour être transformé en produits semi-finis. Cette transformation secondaire s'effectue en majeure partie en Ontario, que ce soit au niveau de la galvanisation, du moulage sous pression et des alliages[2].

Une très faible partie du fer produit au Québec y subit une transformation secondaire car l'industrie est contrôlée en bonne

1 Canadian Mining Journal, octobre 1977, pp. 10-19.

2 Énergie, Mines et Ressources, Ottawa, Mineral Policy Series, Preliminary Study, 1975, pp. 159-161.

partie par des sidérurgistes américains qui importent le fer sous forme de concentrés, de boulettes et de minerais naturels. De fait, la presque totalité de la production québécoise quitte la province sous forme de concentrés, de boulettes et minerais naturels et plus de la moitié est expédiée aux États-Unis; seulement 4,2% de notre production de fer restait au Canada en 1976. Il faut mentionner que la Société Fer et Titane du Québec, qui transforme en fonte l'ilménite du lac Allard, avait en 1976 une production de 600 000 tonnes par année environ; cependant, près de 80% de la production était exportée.

Au niveau de la production d'acier, le Québec compte 15 producteurs pour une capacité totale de 1 870 000 tonnes, soit seulement 10% de la production canadienne. La société d'État Sidbec-Dosco Limitée produit près de 70% de l'acier québécois et a franchi ces dernières années un autre pas vers l'intégration en ayant une participation de 50,1% dans la nouvelle exploitation du lac Fire (Sidbec-Normines).

Le Québec transforme très peu d'amiante: 95% de sa production est exportée vers les marchés internationaux et un autre 2% en direction des autres provinces canadiennes. Toutefois, la politique de l'amiante énoncée dernièrement démontre la volonté du gouvernement du Québec de transformer, à moyen et à long termes, plus de fibres au Québec. Première mesure concrète: le gouvernement a fait connaître son intention d'acquérir la mine exploitée par la société Asbestos.

Une très faible partie de la scorie de titane obtenue aux usines de Tracy à partir du minerai d'ilménite (dont le Québec exporte une quantité non négligeable) extrait au lac Allard subit une transformation secondaire au Québec: seulement 11% de la production est transformée en pigments de titane à Tracy et à Varennes; plus du tiers est exporté aux États-Unis; le reste va vers l'Europe et le Japon.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS GOUVERNEMENTAUX

Le Québec participe très activement à l'exploration des richesses minérales par l'intermédiaire du ministère des Richesses naturelles et de ses différents services, et de l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.). Il participe aussi indirectement à l'exploration et à l'exploitation par l'intermédiaire d'entreprises d'État comme la Société québécoise d'exploration minière (S.O.Q.U.E.M.).

De 1970 à 1976, le Québec a quadruplé ses inputs financiers dans le secteur minier; ils sont passés de $6,7 millions à $28,2

INJECTIONS FINANCIÈRES DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR MINIER
en $000

	1970 / 71	1971 / 72	1972 / 73	1973 / 74	1974 / 75	1975 / 76	1976 / 77
Ministère des Richesses naturelles							
— Direction générale des mines	5 171,7	6 318,4	9 504,3	9 078,1	8 599,3	9 834,8	11 614,0
— Office de planification et de développement du Québec [1] Plans conjoints	—	1 462,2	3 936,5	3 491,0	2 784,0	5 010,0	2 955,0
Société de développement de la baie James [2]	—	—	167,3	760,1	1 344,4	2 040,9	6 000,0
Société québécoise d'exploration minière [3]	1 500,0	3 602,5	2 750,0	3 962,5	3 685,0	3 500,0	7 615,0
Total:	**6 671,7**	**11 383,1**	**16 358,1**	**17 291,7**	**16 412,7**	**20 385,7**	**28 184,0**

1 Activités gérées par le M.R.N.

2 Dépenses encourues par la S.D.B.J. dans le secteur minier.

3 Contribution du gouvernement du Québec au capital-actions de S.O.O.U.E.M. Projet du sel des îles 1976 - 77.

Source: M.R.N. Industrie minière 1976.

millions (tableau qui suit). Des sommes prévues aux budgets de 1976-1977, le ministère compte pour 52% du total, la Société de développement de la baie James (S.D.B.J.) 21% et S.O.Q.U.E.M. 27%.

Depuis 1972, la S.D.B.J. dont le budget disponible sur 10 ans est de $35,5 millions[1], a injecté $10,3 millions dans le secteur minéral. Sa part des investissements a toujours été croissante, représentant 1% en 1972 et 21% en 1976.

La participation du gouvernement du Québec au capital-actions de S.O.Q.U.E.M. a été de $26,6 millions depuis 1970; elle sera globalement de $35,7 millions pour la période 1966-1978.

La S.O.Q.U.E.M. est une entreprise publique à caractère commercial et industriel qui a commencé ses activités en novembre 1965. C'est une société dont le capital social est souscrit en entier par le ministère des Finances à même le fonds consolidé du revenu. C'est donc une entreprise à actionnaire unique dont l'activité est régie par la loi des compagnies et la loi des mines du Québec. Élément de promotion et stimulant de l'économie minière québécoise, la S.O.Q.U.E.M. collabore étroitement avec les entreprises d'exploration et d'exploitation minières et aussi avec les sociétés désireuses de se pourvoir d'une source d'approvisionnement en minerai.

Environ 25 programmes d'exploration sont couramment en voie d'exécution dans différentes régions du Québec, la plupart en association avec le secteur privé. L'or, le sel, les métaux de base, le niobium, l'uranium, le fer et le titane sont actuellement au coeur de l'activité de l'entreprise.

Le ministre des Richesses naturelles est chargé de voir au bon fonctionnement de la société.

SIDBEC

Sidbec, contraction de Sidérurgie du Québec, fut créée par l'Assemblée nationale en novembre 1964, et elle relève du ministère de l'Industrie et du Commerce.

1 Source: Direction de la Planification, M.R.N.Q.

Les buts de Sidbec sont d'organiser, construire, équiper, outiller, posséder et exploiter un ensemble industriel et commercial en métallurgie. La charte de Sidbec laisse à la nouvelle compagnie le libre exercice de certains pouvoirs très étendus, mais essentiels à son activité, par exemple élaborer son propre programme d'exploitation minière, extraire les minerais et autres matières premières, affiner les métaux et leurs sous-produits, les transformer et les vendre, exploiter des entreprises annexes telles que ports, industries secondaires, etc.

En juillet 1968, l'Assemblée nationale adopte la loi 66 par laquelle le gouvernement du Québec achète de Sidbec, au coût de $60 millions, six millions d'actions à dividende différé. Du même coup, le gouvernement donne son accord sur l'intention de Sidbec de prendre le contrôle de Dosco.

Le 28 décembre 1968, Sidbec acquiert la totalité des actions de Dominion Steel and Coal Corp. Limited (Dosco). Sidbec fait ainsi l'acquisition de quatre usines, dont trois sont installées au Québec et une en Ontario. Le personnel de Dosco se compose à ce moment d'environ 2 500 employés. C'est également l'acquisition d'un marché annuel de près de 500 000 tonnes de produits d'acier.

Au cours de 1970, Sidbec accélère l'établissement d'une sidérurgie intégrée et rentable en décidant d'investir $127 millions pour diverses installations destinées à la fabrication de l'acier brut et pour la revalorisation et la modernisation de certains équipements déjà en place.

Le 10 décembre 1970, la loi 58, modifiant la loi 66 de 1968, porte de $60 à $96 millions les investissements de l'État, avec garantie supplémentaire du gouvernement permettant à la Caisse de dépôt et de placement du Québec de prêter $30 millions à Sidbec, ce qui l'assure d'un nouveau capital de $66 millions.

Le 28 mars 1972, Dominion Steel and Coal Corporation Limited (Dosco), filiale de Sidbec, change officiellement son nom en celui de Sidbec-Dosco Limitée.

Avec l'inauguration de l'aciérie de Contrecoeur au mois de juin 1972 et le début des opérations de l'usine de réduction, en avril 1973, Sidbec-Dosco est devenue la première et seule sidérurgie intégrée au Québec. De plus, également en 1973, une nouvelle filiale, Sidbec-Feruni, était créée et se voyait confier la responsabilité d'assurer l'approvisionnement de Sidbec en ferraille en faisant le commerce et la transformation de ce produit.

Derrière l'équipement lourd, il y a toujours des tâches qui ne s'accomplissent qu'à force d'homme.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Le 31 juillet 1974, la loi 44 portait de $96 à $199 millions la participation du gouvernement du Québec au capital-actions de Sidbec.

Un deuxième projet de croissance, nécessitant des capitaux de plusieurs centaines de millions de dollars était ensuite mis en chantier. Il permettait à l'entreprise de compléter son intégration en amont en assurant son approvisionnement de minerai de fer et d'augmenter sa capacité de production de boulettes réduites et d'acier primaire.

Sidbec devenait l'actionnaire majoritaire d'une nouvelle compagnie minière, Sidbec-Normines, qui a acquis et exploite le gisement de Fire Lake et le concentrateur du Lac Jeannine et qui a construit à Port-Cartier une usine de bouletage d'une capacité de 6 millions de tonnes par année, dont la moitié sont dévolues à Sidbec. Ses deux partenaires dans l'entreprise sont la British Steel Corporation, qui possède 41,67% des actions et la Québec Cartier Mining, 8,23%.

Cette étape a également permis de porter, à l'usine de Contrecoeur, de 350 000 à 1 000 000 de tonnes par année la capacité de production de l'usine de réduction et, grâce à l'addition de deux fours électriques de 600 000 à 1 300 000 tonnes la capacité de production d'acier primaire. On a aussi installé à l'aciérie une deuxième machine de coulée continue de billettes et une machine de coulée continue de brames.

Le 14 avril 1976, la loi 22 portait de $199 à $306 millions la participation du gouvernement du Québec au capital-actions de Sidbec et, le 19 juillet 1977, la loi 41 la portait à $414 334 000.

Le 27 septembre 1977, Sidbec se portait acquéreur pour la somme de $27 100 000 de l'aciérie et du laminoir à barres et profilés de l'ancienne compagnie Questeel de Longueuil et, le 1er novembre de la même année, de la plus grande partie des actifs de la Saint Lawrence Iron and Metal, spécialisée dans le commerce et le traitement de ferrailles.

En 1977, Sidbec a élaboré un plan quinquennal qui déterminera les grandes étapes de son développement en aval.

Le secteur forestier

Les forêts québécoises, même si elles sont de valeur inégale, occupent une superficie de 1 150 737 km². Exception faite de la taïga, où les bois n'ont pas de valeur marchande, la forêt commerciale couvre 772 079 km² soit la moitié du territoire. Il s'agit en fait d'un domaine boisé aussi vaste que la France et la Grande-Bretagne réunies ou que la Suède et la Norvège mises ensemble. La superficie productive et accessible est quelque peu inférieure, mais elle reste quand même considérable avec ses 535 871 km². La presque totalité des forêts commerciales relève du domaine public (699 818 km²); le reste est constitué de forêts privées (72 261 km²).

En 1975, la récolte des bois s'élevait approximativement à 25 millions de m³.

Le bois coupé dans les forêts publiques était de plus de 19,2 millions de m³ dont 8,9 millions pour les usines de pâtes et papiers et 10,3 millions pour les usines de sciage et de déroulage.

Les forêts privées, bien que peu étendues en regard des forêts publiques, constituent parfois l'unique source d'approvisionnement de certaines usines; elles ont produit pour leur part 6,15 millions de m³ destinés presque exclusivement aux usines de pâtes et papiers.

Ces opérations d'abattage ont mobilisé une main-d'oeuvre de 22 500 travailleurs de la forêt. La masse salariale ainsi versée était de l'ordre de $231 millions, compte non tenu de tous les autres emplois reliés à la surveillance, au mesurage, à l'entretien du matériel, au transport du bois et à diverses autres activités.

Les pâtes et papiers constituaient au Québec en 1975 la branche la plus productrice de l'industrie, en même temps que la première en importance dans l'investissement de capitaux, dans l'emploi, dans la consommation d'énergie hydraulique, dans le transport et

INDUSTRIE DU PAPIER ET INDUSTRIES CONNEXES
(1967 — 1973)

Année	Nombre d'usines	Expéditions en $millions	Nombre de travailleurs	Rémunération hebdomadaire
1967	214	1,147	43 018	$ 124,30
1968	209	1,191	42 480	132,40
1969	208	1,317	43 986	142,09
1970	—	1,351	43 743	151,44
1971	—	1,373	41 974	164,78
1972	—	1,481	41 988	177,60
1973	209	1,593	41 432	187,91

Source: Bureau de la statistique du Québec.

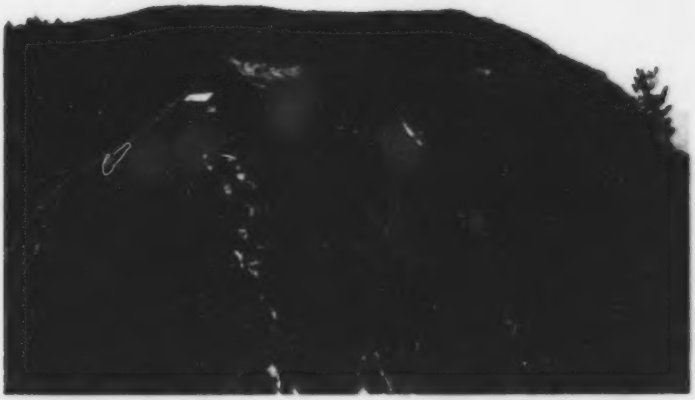

La forêt québécoise, paradis de la chasse, de la pêche... et de la tranquillité.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

dans plusieurs services. Elles se rangeaient au premier rang des industries exportatrices de tout le Canada; leur valeur de production atteignait $959 millions. Et le Québec exportait près de 5 millions de tonnes, soit les 5/6 de sa production.

Les usines traitant les sous-produits du bois ont une grande signification économique puisqu'elles contribuent pour plus du tiers aux exportations totales. Outre les pâtes et les papiers, il faut tenir compte surtout du sciage et du déroulage (placages et contreplaqués).

L'industrie du sciage comprend les scieries, les fabriques de traverses de voies ferrées, de lattes, de douves, de cercles et de bardeaux. Elle a beaucoup évolué depuis les temps lointains où les constructeurs venaient sur les rives du Saint-Laurent chercher le bois nécessaire à la construction des navires.

En 1973, cette industrie comptait 1 026 établissements et ses expéditions s'élevaient à $707,5 millions. 25 600 travailleurs y ont gagné plus de $162 millions en salaires.

Les forêts représentent, en outre, une richesse considérable pour la santé et les loisirs. Paradis de chasse et de pêche, selon les saisons, elles offrent de multiples avantages de vie en pleine

Le marché Saint-Roch, à Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

nature. Aussi, le gouvernement s'emploie-t-il, comme le veut la tendance croissante de la population à s'adonner au camping et aux excursions, à supprimer ou à restreindre certains privilèges détenus par des entreprises privées et à faciliter l'accès du territoire à tous les Québécois. C'est dans cette perspective aussi que le ministère des Terres et Forêts crée des centres écologiques et des centres d'interprétation de la nature.

Il faut aussi combattre les incendies de forêts. En 1976, on a dénombré sur le territoire 996 incendies qui ont ravagé quelque 57 000 ha. Le Québec utilise des avions-citernes Canso et des CL-215, ces derniers mis au point par le constructeur aéronautique Canadair de Montréal. On vient de plusieurs pays se renseigner au Québec sur les méthodes de lutte contre l'incendie de forêt par voie aérienne. D'un autre côté, le gouvernement accroît la productivité de ses 16 pépinières; en 1976, il a effectué la plantation de 38 millions de plants de reboisement.

L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Les profondes transformations de l'agriculture du Québec, depuis le dernier quart de siècle notamment, invitent à la situer dans l'ensemble de l'économie québécoise actuelle et à estimer son importance relative. Cette description incite à esquisser sa physionomie, à décrire ses structures de production et à évoquer quelques-unes de ses contraintes. Le rappel des difficultés avec

lesquelles est confrontée l'agriculture québécoise conduit à l'énoncé des objectifs généraux poursuivis par le ministère de l'Agriculture et de quelques-uns des programmes et services mis en place pour les réaliser. L'analyse s'appuie sur les statistiques établies et sur les interventions gouvernementales dans les principaux secteurs de l'agriculture.

L'agriculture dans l'économie québécoise

Avec une valeur brute de production qui s'établissait à $1,4 milliard en 1976, l'agriculture québécoise représente 53% de l'activité primaire: mines, forêts, pêches et agriculture. Par rapport à l'ensemble de l'économie québécoise, cependant, le secteur agricole représente seulement 1,6% du produit intérieur brut (P.I.B.) alors que cette part était de 6,5% en 1946.

Ce déclin est toutefois considéré comme un trait caractéristique de tous les pays industrialisés et semble être lié à la croissance économique et à l'évolution technologique. Avec une demande de produits plus transformés et une capitalisation plus élevée, on a assisté au cours des dernières décennies à un transfert de la valeur ajoutée de l'agriculture vers les industries d'amont et d'aval.

La valeur ajoutée par l'agriculture est passée de $229 millions en 1961 à $741 millions en 1975. Au cours de la même période, le taux moyen d'accroissement est estimé à près de 9% pour l'agriculture, en regard de 6% pour les industries des aliments et boissons et de 7% pour l'ensemble des industries manufacturières.

En 1961, 137 000 personnes oeuvraient en agriculture alors qu'en 1975 il n'y en avait que 87 000, soit une diminution de 36,5%. À la suite d'un changement dans les méthodes de calcul, ce nombre a été ramené à 78 000 en 1976. Cette tendance à la baisse de la main-d'oeuvre s'est toutefois accompagnée d'une hausse de 15% du volume de production. Cela reflète une amélioration sensible de la productivité de l'agriculteur québécois qui, en 1961, contribuait à nourrir 25 personnes comparativement à plus de 50 en 1975.

L'industrie de l'alimentation, qui est reliée à l'agriculture, est la plus importante de notre secteur manufacturier avec un chiffre d'affaires, en 1975, de $4,4 milliards, soit 20% de la valeur des expéditions de tout le secteur manufacturier.

Quant à la valeur ajoutée de cette industrie, soit $1,2 milliard en 1974, elle représente 12% de l'ensemble du secteur et atteignait plus de trois fois la valeur ajoutée à l'industrie du pétrole, du charbon et près du double de l'industrie des produits chimiques.

L'industrie des aliments et boissons employait de plus 11% de la main-d'oeuvre du secteur manufacturier et versait près de $510 millions en salaire.

Dans la plupart des pays industrialisés, on remarque une plus grande concentration des entreprises. L'industrie de la transformation alimentaire au Québec n'a pas échappé à cette règle. De 1961 à 1974, le nombre d'entreprises oeuvrant dans cette industrie est passé de 2 510 à 1 406, soit une baisse de près de 45%. De ce nombre d'entreprises, on constate que 9,8% avaient des expéditions inférieures à $100 000.

Le principal secteur relié à l'agriculture québécoise est sans nul doute l'industrie laitière. Entre 1961 et 1974, le nombre d'établissements a diminué de 75% alors que la valeur des expéditions passait de $224 millions à $851 millions, soit plus du triple. Un programme de consolidation des usines laitières a grandement favorisé cette évolution.

Un autre indice de la vitalité de l'industrie des aliments et boissons au Québec demeure le taux d'accroissement de ses investissements. Ce taux a été de 42,1% en 1976 alors que les investissements de l'ensemble de l'économie n'ont progressé que de 10,7% au cours de la même période.

Enfin, les effets d'entraînement de ce secteur en font un des chevaux de bataille privilégiés du développement économique québécois. Les industries des aliments et boissons produisent des effets importants dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de gros et de détail, du transport, de l'emballage et de l'imprimerie, du pétrole, des produits chimiques, de l'outillage et de la machinerie, de l'immeuble, etc.

En moyenne, les industries alimentaires québécoises ont un multiplicateur d'emplois de 2,3 et un multiplicateur de revenus de 2,1 comparativement à un multiplicateur de 1,6 pour l'emploi et de 1,5 pour les revenus dans l'ensemble des secteurs économiques québécois.

Le bout de la chaîne agro-alimentaire, le commerce de détail, représente un marché énorme et en progression constante. En 1976, les ventes des magasins d'alimentation sont évaluées à $3,0 milliards, comparativement à $2,7 milliards en 1975. Ce chiffre représente environ 30% de l'ensemble du commerce de détail et la hausse de 9,8% enregistrée en 1976 s'explique davantage par une augmentation de la consommation que par la montée des prix.

Secteur traditionnel s'il en est un puisqu'il n'y a rien de plus vieux jeu que de se nourrir, l'agro-alimentaire québécois n'en

RECETTES MONÉTAIRES DÉCOULANT DE LA VENTE DES PRODUITS AGRICOLES, 1970-1976

DÉTAIL	Moyenne 1970-74	1975	1976	1976 / 1975
		en milliers de dollars		%
Céréales[1]	3 927	8 297	6 854	82,6
Betteraves à sucre	1 859	5 721	3 131	54,7
Pommes de terre	18 142	27 545	33 571	121,9
Fruits	16 180	16 513	16 029	97,1
Légumes	24 981	41 429	39 741	95,9
Tabac	8 116	9 432	13 072	138,6
Autres cultures	10 829	21 601	22 132	102,4
Total cultures	**84 034**	**130 538**	**134 530**	**103,0**
Bêtes à cornes	74 638	69 039	91 326	132,3
Veaux	32 502	34 096	30 969	90,8
Porcs	124 239	247 254	241 818	97,8
Moutons et agneaux	1 019	843	596	70,7
Produits laitiers	304 612	521 030	493 225	94,7
Volailles	108 544	128 279	141 067	110,0
Oeufs	31 546	44 375	52 593	118,5
Autre bétail	6 395	10 361	11 054	106,7
Total, bétail et produits	**683 495**	**1 055 277**	**1 062 648**	**100,7**

Produits forestiers et de l'érable	21 691	25 679	31 719	123,5
Paiements supplémentaires à l'industrie laitière	61 700	126 714	127 282	100,4
Paiements d'appoints	974	3 829	3 587	93,7
Paiements supplémentaires	7 436	30 100	—	—
Total, recettes monétaires	**859 330**	**1 372 137**	**1 359 766**	**99,1**

1 Comprend les ventes de blé, avoine, orge et maïs-grain.

Source: Recettes monétaires agricoles, Statistique Canada (21-201).

demeure pas moins un élément moteur pour l'ensemble de notre économie tant par la croissance marquée des investissements qui y sont effectués que par les effets multiplicateurs propres à ce secteur. Le gouvernement du Québec n'est évidemment pas insensible à cette industrie de base d'autant plus que, malgré l'essor des rendements agricoles et l'excellente performance de nos industries de transformation, nous demeurons encore très dépendants de l'extérieur pour nos besoins alimentaires.

Physionomie de l'agriculture

La terre, au Québec, couvre 138 millions d'hectares. Il s'agit d'une vaste superficie qui porte le non initié à se méprendre quant à l'importance du domaine agricole qui s'y trouve. Au fait, une proportion de 10% à peine — 13,8 millions ha — de la terre est constituée de sol arable dont moins du tiers — 4,0 millions ha — est occupé par les 43 097 fermes recensées en 1976. Si, de la superficie occupée, on soustrait celle des terres non défrichées, on ne relève plus que 2,6 millions d'hectares défrichés dont 1,9 million en culture.

En plus d'être relativement restreint, le domaine agricole n'est pas réparti de façon uniforme sur tout le territoire du Québec. Le quart de la terre défrichée est situé dans la plaine de Montréal où l'on trouve les sols les plus riches. Cette région, dominée par les terres franches, mais où sont aussi disséminées des argiles fines et des terres noires, fournit la moitié de la production. Son agriculture fait face à une très forte demande de terrains pour l'habitation, l'industrie, les routes et diverses activités récréatives.

Le véritable domaine agricole se compose, en plus de la plaine de Montréal et de son prolongement autour du lac Saint-Pierre, d'une mince bande en bordure du lac Saint-Jean et sur la rive méridionale de l'estuaire, d'une partie des Cantons-de-l'Est et, enfin, d'une étroite bande le long du Saint-Laurent, rive sud.

La diversité des sols, des climats et des marchés explique que l'on rencontre au Québec un grand nombre de productions agricoles. Parmi elles, les productions animales occupent une place prépondérante (80%) dans les recettes monétaires d'un total de $1,35 milliard en 1976. Le principal apport est fourni par les produits laitiers avec $500 millions. Viennent ensuite les porcs et les volailles parmi les principales sources de recettes.

De 1961 à 1976, le nombre de fermes au Québec a diminué de 31,3% et leur superficie totale a régressé de 13,0%, mais la superficie moyenne par ferme a augmenté de 26%, passant de 70 à 83 hectares. La main-d'oeuvre agricole a fléchi mais il n'y a pas

eu pour autant de baisse générale de la production. Les progrès technologiques ont permis des accroissements substantiels de la productivité agricole qui, en termes physiques, se sont traduits par une hausse annuelle moyenne de 1,1% de 1961 à 1975. Toutefois, l'évolution récente indique une tendance à la stagnation.

Sur une population globale de 6,2 millions d'habitants, le bloc agricole au Québec ne compte que pour 4%, mais la plupart des agriculteurs sont propriétaires. La ferme familiale exploitée en propriété caractérise l'agriculture québécoise. Il s'agit donc d'une exploitation dont le titulaire assume le risque en tant qu'entrepreneur, prend la plupart des décisions relatives à la combinaison des facteurs de production et à la gestion, effectue la plus grande partie du travail avec les membres de sa famille. Considérée comme une forme supérieure d'organisation sociale de la production agricole, cette exploitation familiale est encouragée quand elle consent les efforts nécessaires pour se moderniser et améliorer sa capacité de gestion.

L'agriculture québécoise évolue. Son dynamisme bénéficie à l'ensemble de la collectivité, car l'impact économique qu'elle engendre par ses activités variées et ses dimensions nombreuses, est considérable pour le Québec.

LES PÊCHERIES

De par sa situation géographique, le Québec possède des centaines de milles de côtes baignées par le fleuve et le golfe Saint-Laurent qui lui ont permis de pratiquer depuis toujours la pêche commerciale. Les pêcheurs québécois ont ainsi accès à un éventail de ressources halieutiques comme les poissons de fond et pélagiques, les crustacés et les mollusques. C'est une vocation naturelle qui n'a pas cessé de contribuer à l'économie des communautés du littoral maritime du Québec.

Au cours de la campagne de pêche de 1977, les pêcheurs, au nombre d'environ 6 500, ont débarqué un volume de poissons, mollusques et crustacés, de 50 millions de kilos, évalué à plus de $20 millions. Environ 60% du volume des débarquements est attribuable à la flottille de bateaux hauturiers qui comprenait 150 bateaux d'une jauge brute allant de 15 à 450 tonneaux et un équipage d'environ 600 pêcheurs.

Un réseau de 45 usines de préparation de poisson, réparties à travers l'ensemble du territoire maritime, prenait en charge ces débarquements de poisson. Les principaux produits de l'industrie demeurent toujours les filets et les blocs congelés de poissons de

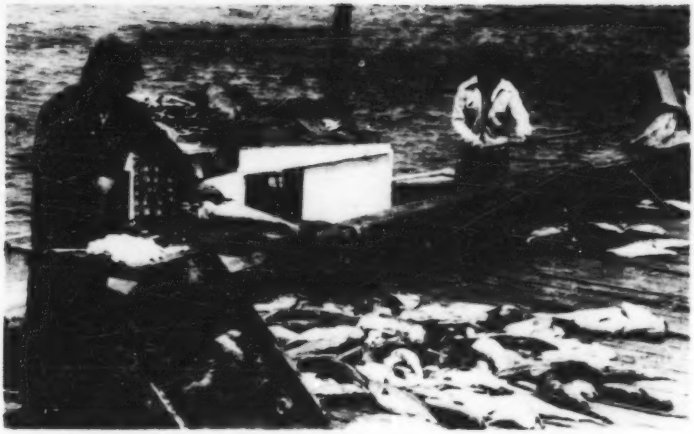

Déchargement d'une prise de morue dans un petit port de Gaspésie.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

fond ainsi que la morue salée et séchée «Gaspe Cure» qui a toujours sa renommée sur le marché extérieur. La presque totalité du poisson préparé en filets et blocs congelés est exportée régulièrement sur le marché des États-Unis.

Au domaine de la myticulture, le Québec comptera d'ici à quelques mois une exploitation commerciale d'élevage de moules dont la production annuelle prévue est de l'ordre de 50 000 kilos.

Au cours des dernières années, la pêche au Québec a connu les contrecoups d'un effort de pêche démesuré dans l'est de l'Atlantique. L'instauration de plans de gestion et l'établissement, par le Canada, d'une zone économique de pêche de 200 milles (320 km), en vigueur depuis le 1er janvier 1977, laissent entrevoir déjà des signes encourageants touchant la reconstitution des stocks de poisson. Signalons qu'avec un même effort de pêche durant la campagne 1977, les pêcheurs du Québec ont augmenté sensiblement leurs captures comparativement à celles de la saison de pêche 1976 qui avaient été des plus faibles depuis de nombreuses années. On peut déjà avancer que la pêche au Québec est au début d'une phase d'expansion nonobstant les contraintes des mesures de conservation nécessaires à la préservation des stocks pour les générations futures.

L'établissement d'une zone économique des pêches de 200 milles offre de nombreuses opportunités de croissance et le

Québec voudra en retirer des bénéfices par sa participation, dans un avenir prévisible, à la pêche océanique, ou grande pêche, pratiquée auparavant par les seules flottes des pays étrangers.

LES STRUCTURES FINANCIÈRES

Il y a plus de six millions de Québécois, des milliers d'entreprises engagées dans la production, dans la consommation et dans les activités de service; tous ces agents de la vie économique ont besoin de structures financières.

Les banques, les caisses d'épargne et de crédit, les bourses, les sociétés d'assurance et les autres réservoirs de capitaux soutiennent constamment chacune des parties des grands secteurs de l'économie. Ils contribuent également, tantôt directement, tantôt indirectement, au mieux-être du Québécois et de sa famille.

Un ministère

Le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières est principalement chargé de l'application des lois concernant la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des compagnies, des institutions financières et des coopératives faisant affaire au Québec. Il se préoccupe aussi de la protection du public lorsque ce dernier agit comme consommateur et il contribue à ordonner la vie économique québécoise.

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Depuis juillet 1970, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec garantit à toute personne qui fait un dépôt d'argent dans une institution inscrite ou dans une banque, le paiement de ce dépôt à échéance, en capital et intérêt, jusqu'à concurrence de $20 000 au cas où la banque ou l'institution serait dans l'impossibilité de rembourser ce dépôt à échéance. Cette garantie ne s'applique pas aux dépôts d'argent qui sont effectués à l'extérieur du Québec ni à ceux qui sont payables uniquement à l'extérieur du Québec. Elle ne s'applique pas, également, aux dépôts d'argent qui sont faits ou payables en une autre monnaie que la monnaie canadienne. En vertu de la loi de l'assurance-dépôts, nul individu ne peut solliciter des dépôts d'argent du public et nulle institution ne peut solliciter des dépôts d'argent ou en recevoir à moins qu'elle ne soit une institution inscrite. La loi autorise la régie à étudier les rapports de gestion des institutions inscrites et, par corollaire, à veiller à leur bonne administration afin d'assurer la meilleure protection possible des sommes confiées à celles-ci par les épargnants.

Le complexe Desjardins, à Montréal.
(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

Les banques

Le Québec comme tel n'administre pas de banque centrale et n'imprime pas de papier-monnaie; ces privilèges appartiennent exclusivement au gouvernement fédéral, selon le partage des compétences déterminées dans le texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le pouvoir central s'en acquitte au profit des dix États fédérés par l'intermédiaire de la Banque du Canada.

Fondée en 1934, cette dernière constitue, pour ainsi dire, avec les onze banques à charte, l'armature de toute l'organisation financière du Canada. Cinq de ces banques ont leur siège social à Montréal.

Ainsi désignées parce qu'elles détiennent un permis du gouvernement fédéral, les banques à charte reçoivent des dépôts et consentent des prêts pour toutes sortes d'activités commerciales, industrielles et agricoles. Elles vendent aussi (ou achètent) des valeurs mobilières, en plus d'effectuer des opérations de change.

C'est par l'activité des chambres de compensation qu'on peut le plus facilement évaluer l'activité des banques, activité qui constitue en elle-même un indice sérieux de toute l'activité financière et économique du pays. En 1966, on avait présenté aux chambres de compensation du Québec des chèques pour une somme globale de plus de $165 milliards. En 1970, on arrivait à un volume d'échange de plus de $215 milliards et dans les six années qui suivaient on atteignait presque le triple de cette somme avec un volume de près de $640 milliards en 1976.

Les caisses d'épargne et de crédit

Fondées au début du siècle, à Lévis, par Alphonse Desjardins, les caisses populaires du Québec, coopératives d'épargne et de crédit, devaient combattre l'usure en utilisant la formule coopérative. Ainsi, elles dont devenues un puissant instrument de relèvement social et d'essor économique.

Elles ont acquis leur puissance par leur multiplication sur l'ensemble du territoire et par leur groupement en unions régionales et en fédérations, dont la Fédération de Québec des Caisses populaires et la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins.

Régies à l'origine par la loi des syndicats coopératifs du Québec, elles opèrent depuis 1963 sous l'empire de la loi des caisses d'épargne et de crédit. Depuis lors, elles participent à l'essor industriel. Elles avaient déjà contribué, en 1962, avec le gouvernement du Québec, à la création de la Société générale de financement.

L'essor a été tel que les caisses populaires comptent aujourd'hui 1 245 caisses affiliées à la Fédération de Québec des caisses populaires, et 34 caisses affiliées à la Fédération de Montréal des caisses Desjardins.

L'expansion des caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec des caisses populaires leur a permis de devenir un levier économique puissant aux mains de plus de trois millions de Québécois sur une population totale de six millions d'habitants.

Les institutions créées ou acquises par les caisses populaires et les unions régionales, en vue de compléter les services qu'elles offrent, comprennent: quatre sociétés d'assurances, une société de fiducie, une entreprise de produits alimentaires, une société d'investissement et un institut de formation et d'éducation permanente. De plus, elles ont acquis une participation importante dans une banque et dans un complexe immobilier situé dans le centre sud de Montréal.

Les caisses populaires, les unions régionales et les institutions déjà énumérées qui se sont associées pour former «La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins», sont désignées sous le nom de «Mouvement Desjardins».

FÉDÉRATIONS DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

États au 31 décembre 1976	**Québec**	**Montréal**
nombre de caisses	1 245	34
nombre de membres	3 500 000	211 000
en milliers de dollars		
actif total	6 278 000	475 000
prêts aux membres	3 900 000	307 000
actif liquide (encaisse et placements)	2 175 000	150 000
capital social	169 000	13 666
épargne	5 400 000	432 000

Les caisses d'entraide économique

La Fédération des caisses d'entraide économique du Québec groupe 54 caisses totalisant $427 millions d'actif au 31 mai 1977. À la fin de 1970, les 33 caisses existantes n'avaient un actif que de $29,5 millions.

Le but de ces caisses est de contribuer au développement commercial et industriel des régions qu'elles desservent en réinvestissant les capitaux accumulés au sein même des régions.

Les caisses d'économie

On retrouve aussi, groupées en deux fédérations, des caisses d'économie dont la distinction principale est le lien commun.

Elles ont été fondées surtout dans des milieux homogènes (employés d'une même usine, associations professionnelles, corporations ou autres). Les épargnes sont accumulées au moyen de déductions à la source.

La ligue des caisses d'économie du Québec (1970) groupe un actif de près de $138 millions, au 31 décembre 1976, et elle s'identifie au milieu anglophone.

La Fédération des caisses d'économie du Québec comprend 138 caisses affiliées, ayant un actif total de $222 millions, au 31 décembre 1976.

Les caisses d'établissement

La Fédération des caisses d'établissement de Québec groupe les 12 caisses d'établissement qui exercent leurs activités sur un plan régional. L'actif de ces caisses atteignait près de $73 millions au 31 décembre 1976. Elles se spécialisent dans le crédit hypothécaire et recrutent leurs membres surtout par l'entremise de démarcheurs qui offrent des programmes d'épargne à versements périodiques.

La Bourse

En raison de son titre de métropole et parce qu'elle constitue un important centre financier en Amérique du Nord, Montréal abrite le siège social du deuxième plus important marché d'actions au Canada, la Bourse de Montréal.

Elle est équipée d'un matériel hautement perfectionné: tableau de cote électronique, réseau interne de télévision, ordinateurs, etc. Elle peut ainsi mieux servir ses clients et répondre sur-le-champ aux demandes de renseignements.

Les assurances

Le Québécois moyen, comme d'ailleurs son concitoyen canadien et son voisin américain, verse une part importante de son revenu en primes d'assurances. C'est qu'il assure tout: maison et voiture contre l'incendie et le vol, sa vie contre la possibilité d'un décès prématuré, sa santé contre les risques de maladie et d'accident, sa responsabilité civile contre les risques d'avaries, etc.

En 1976, il a versé en primes d'assurances $2 966 115 225, distribués de la façon suivante: $1 169 059 989 sur la vie et $1 797 055 236 d'assurances générales. Il faut aussi mentionner les sociétés de fiducie qui, en 1976, avaient un actif total de $15 443 millions, les sociétés de courtage immobilier, d'investissements, de fonds mutuels, etc.

Caisse de dépôt et placement

Créée en juillet 1965, la Caisse de dépôt et placement a pour fonction d'investir les fonds de la Régie des rentes et de plusieurs autres organismes dont la loi propre le permet: Commission des accidents du travail, Régie de l'assurance-dépôts, Régie de l assurance-maladie, Régie de l'assurance-récolte et Régie des marchés agricoles. De plus, elle administre les fonds de caisses de retraite d'organismes publics, parapublics ou péripublics. Au 31 décembre 1976, le total des fonds sous sa gestion dépassait $5,3 milliards et elle était le plus important détenteur d'obligations émises en fonds canadiens par le gouvernement du Québec. Son portefeuille comprend également des obligations de collectivités: municipalités, commissions scolaires, cégeps, universités et hôpitaux, ainsi que des obligations corporatives.

À la fin de 1976, le total de ses placements atteignait presque $4,8 milliards.

Son siège social est situé à Québec, mais le siège principal de ses opérations se trouve à Montréal.

La Société générale de financement

Créée en 1962, la Société générale de financement poursuit, entre autres objectifs, celui de susciter et de favoriser la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales, de façon à élargir la base de sa structure économique, à en accélérer le progrès et à contribuer au plein emploi. Sur le plan de l'organisation industrielle, la S.G.F. procède surtout à des fusions, à des regroupements, à des conversions d'entreprises, à la conversion d'entreprises traditionnelles en des sociétés par actions.

La S.G.F. est une société de crédit et de contrôle: Elle groupe diverses entreprises industrielles: construction navale et mécanique; exploitation forestière, bois et papier; fabrication et installation électriques, etc.

Le rapport annuel de gestion de la S.G.F. pour 1976 montre un état consolidé des opérations affichant un chiffre d'affaires de près de $405 millions, soit une modeste augmentation de 6% sur le chiffre de l'année précédente.

Les lois anglo-saxonnes, auxquelles le Québec est soumis dans certains secteurs, ayant toujours tenu les jeux de hasard pour

suspects donc indésirables, il fallait une loi pour faire sortir les jeux de la clandestinité, car les Québécois n'en jouaient pas moins. Donc, après adoption d'une loi par l'Assemblée nationale, on créait en janvier 1970 une Société d'exploitation des loteries et des courses qui, à son tour, mettait sur pied la Loto-Québec et la Loto-Perfecta.

Plusieurs catégories de jeux dont les billets se vendent de 50 cents à $5 permettent à la Société de distribuer des prix qui vont de $2 à $1 500 000.

Le produit de la vente des billets, qui s'élevait la première année à $51,5 millions, n'a cessé de croître de façon régulière pour atteindre en 1977, la somme de $183 millions. Depuis 1970, la société a vendu pour $796 millions de billets. Durant l'exercice 1975-76, elle a versé plus de $58 millions en prix à 382 500 gagnants et elle a remis $55 millions au gouvernement du Québec. Depuis les débuts, le trésor public s'est ainsi enrichi de $245 millions.

Le succès de Loto-Québec a dépassé les prévisions les plus optimistes, non seulement auprès des Québécois, mais dans le monde entier.

Signalons enfin que le 10e congrès de l'Association internationale des loteries d'État s'est tenu au Québec en septembre 1974. Les assises ont réuni les délégués de 43 pays représentant près de 60 organismes. Au cours du précédent congrès, au Brésil, le Québec s'était classé premier, devant l'Espagne et l'Allemagne fédérale, pour la vente des billets, proportionnellement à la population.

LE TOURISME

L'originalité socio-culturelle d'un peuple est en soi le meilleur attrait touristique. Le Québec, d'abord amérindien puis envahi par les Français et conquis par les Anglais, allait refuser de se fondre en un «melting pot» incolore. Les francophones, de religion et de coutumes différentes, s'entêtèrent à survivre en dépit de leur solitude au sein d'un immense continent. D'où une architecture, un artisanat, un folklore, une gastronomie, des moeurs typiques. De quoi façonner une histoire, car deux siècles après, ce n'est plus la France, encore moins l'Angleterre, et toujours pas l'Amérique. C'est le Québec, unique!

Le Québec accueille chaque année un nombre de touristes égal à sa population. Leur provenance est à majorité canadienne et américaine des États limitrophes; les Européens viennent aussi en nombre croissant depuis la tenue à Montréal de l'Exposition internationale et universelle de 1967, qui a, pour ainsi dire, fait «redécouvrir» le Québec.

Un riche patrimoine artistique et historique distingue déjà le Québec, mais ce n'est pas tout. Par sa situation géographique, son relief et son climat dont la salubrité est bien connue, il offre en toutes saisons une gamme très étendue de paysages, de curiosités naturelles et de zones propices aux activités de plein air. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche administre et entretient une vingtaine de réserves et une quarantaine de parcs (incluant les terrains de camping) répartis sur l'ensemble du territoire, de superficies diverses, mais toujours assez grands pour accueillir avec la même chaleur touristes étrangers et québécois. On y pratique la pêche et la chasse sportives, le canotage, le canot-camping, le canoë-kayak, la randonnée pédestre, l'escalade, le golf, la pêche-marche-camping et, l'hiver, le ski alpin et de randonnée, la raquette et la moto-neige.

Le Québécois, mieux peut-être que tout autre peuple vivant en «situation nordique», a réussi à humaniser, discipliner et assujettir l'hiver à ses besoins en récréation, à son goût marqué pour la vie de plein air. Il l'a entraîné dans la ronde des festivals et des carnavals, qui «réchauffent» cette saison.

Pour se loger au Québec, le choix est grand! Le réseau hôtelier, qui comptait à la mi-octobre 1977 plus de 2 850 établissements offrait un total de 71 539 chambres. 11 988 restaurants pouvaient recevoir 815 855 clients à la même heure. 779 terrains bien aménagés s'ouvraient à 60 677 campeurs et adeptes du caravaning. À cela s'ajoutent auberges de jeunesse, bases de plein air, hébergement à la ferme et villages vacances-famille.

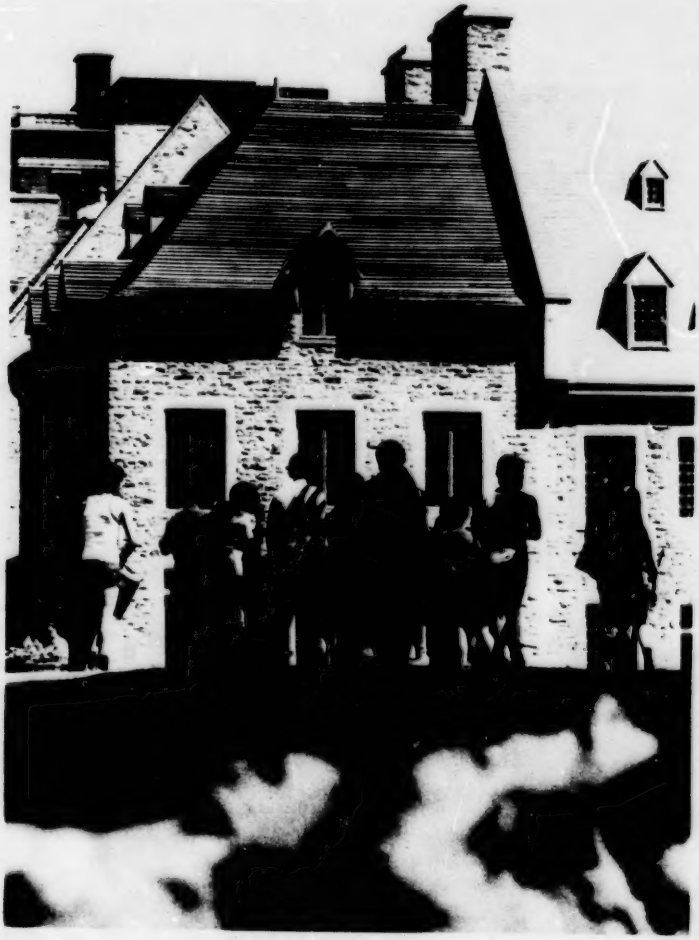

Des visiteurs à la place Royale, à Québec.
(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche restructure présentement son action au niveau des régions touristiques. Le nombre de celles-ci sera porté de 9 à 18, afin de mieux répondre aux besoins particuliers de chacune. Dans chaque région, un

bureau du ministère sera l'interlocuteur gouvernemental des associations touristiques qui représenteront les divers agents régionaux: corps publics municipaux, chambres de commerce.

Chaque région devra prendre en main, par l'entremise de son association, le développement de son industrie touristique et sa promotion à l'intérieur du Québec, en y apportant un financement que viendra compléter le ministère sur les plans de l'administration, de la promotion et du développement.

Dans cette perspective de valorisation des régions au plan touristique, le ministère veut accroître de façon significative le tourisme interrégional, amener les Québécois à mieux connaître leur pays et à y dépenser pour leurs plaisirs de voyages et de vacances l'argent qu'ils portent trop souvent à l'étranger.

Afin de faciliter ce tourisme du Québécois chez lui et aussi d'aider le touriste étranger, le ministère publie d'ailleurs le premier guide du Québec substantiel et exhaustif, offert en français ou en anglais.

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie

Le Québécois voyage beaucoup et sait voyager! Il comprend donc aussi bien que quiconque qu'il est essentiel de fournir à ses visiteurs des services de haute qualité. Il s'est donné depuis 1968 un instrument de formation du personnel hôtelier dont on dit qu'il est unique en Amérique du Nord: l'Institut de tourisme et d'hôtellerie. Cette école dispense à Montréal et en province des cours dont les aspects pédagogiques sont déterminés par le ministère de l'Éducation, de concert avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Ils sont destinés soit aux jeunes qui choisissent cette branche des activités de service, soit aux personnes qui y sont déjà engagées, mais qui désirent recevoir un complément de formation ou se réorienter. On y enseigne les techniques de l'hôtellerie, l'administration, le contrôle par les chiffres, l'art culinaire et tous les aspects de la gastronomie, du service aux tables, de l'accueil, etc.

LA VIE CULTURELLE

La culture québécoise s'enracine dans l'histoire bien particulière du peuple québécois. Les nations sont toujours le produit d'une histoire, d'un ensemble d'expériences partagées, d'un long commerce régulier entre les hommes qui habitent un même territoire. Ce qu'on appelle la culture nationale, c'est essentiellement la manière d'être, de durer, de devenir, d'agir et d'aménager la vie collective propre à une nation cultivée par son histoire. Et cette culture nationale, d'ordinaire, se lit dans les manières d'être, de sentir, de penser et de vivre de la majorité des individus qui composent telle population. Ce qui n'exclut pas, bien au contraire, au niveau des individus et des groupes, les originalités culturelles et les apports culturels diversifiés.

La politique de développement culturel du Québec ne s'intéresse donc pas seulement à la culture des gens «cultivés». Elle se préoccupe de la forme, du contenu et du mode de fonctionnement des institutions qui encadrent la vie collective. Elle implique une politique des genres de vie. Elle s'intéresse à toutes les formes du savoir et à leurs modes d'accumulation et de transmission. La valorisation des apports culturels des minorités ethniques, des régions et des classes sociales fait également partie de son domaine. Tous ces élements doivent contribuer à l'enrichissement de la culture nationale du Québec.

Or pour vivre ensemble au sein d'une même nation, pour contribuer de façon valable à la construction d'une oeuvre commune, les individus et les groupes qui composent cette nation doivent être en mesure de se parler et de se comprendre. D'où l'importance primordiale d'une langue commune qui, au Québec, ne peut être autre que le français, langue maternelle de 80% de la population.

Le français, langue nationale, est l'élément le plus visible, et peut-être le plus important, du caractère distinctif des Québécois, en cette Amérique du nord anglo-saxonne. Ce n'est pas le seul. Qu'on pense à la façon particulière dont les Québécois conçoivent les droits civils et le rôle de la loi, qui s'exprime dans un Code civil et un ensemble de législation; aux institutions syndicales et coopératives originales qu'ils ont créées pour se donner une certaine prise sur cette économie essentiellement dirigée par d'autres; à quelques grandes réalisations matérielles collectives (l'Hydro-Québec, etc.) dont ils sont particulièrement fiers; à cet aménagement original de l'espace rural traditionnel; à la mentalité québécoise qui s'exprime dans des traditions orales, dans la chanson et la littérature; à ce besoin de préserver leur identité collective, à cette volonté tenace de rester eux-mêmes tout en s'adaptant le mieux possible aux impératifs du progrès. Il

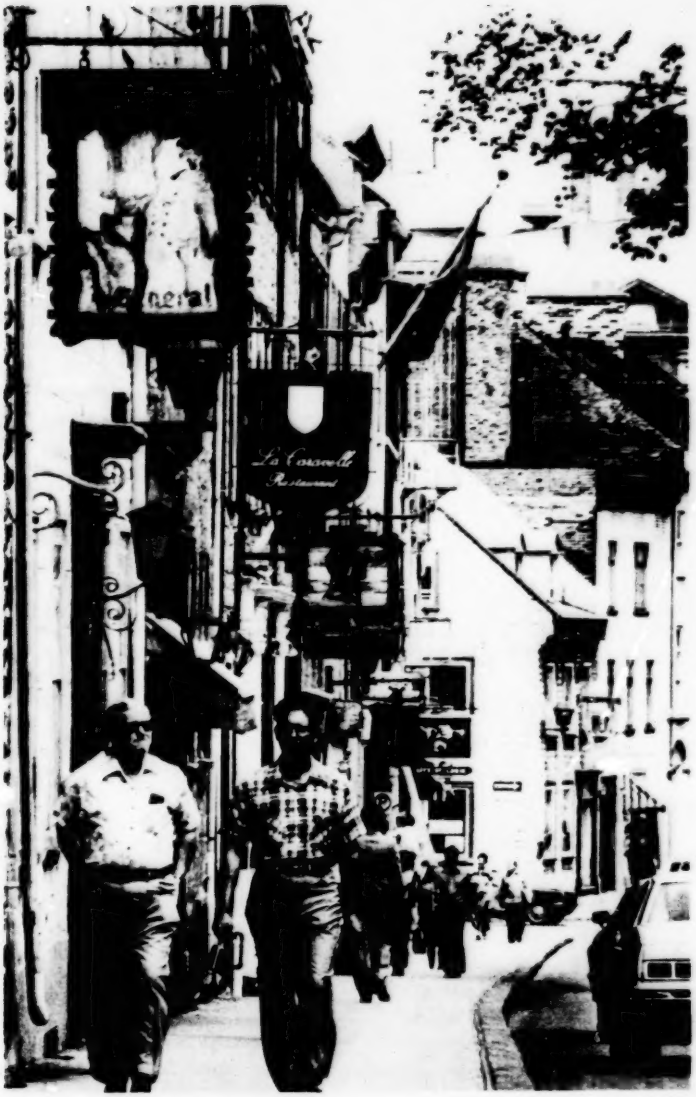
La Cassolette

y a incontestablement une culture québécoise originale qui s'est taillée une place au sein d'un monde d'institutions qui ne sont que partiellement le produit du dynamisme propre aux Québécois.

LE FRANÇAIS, LANGUE DU QUÉBEC

Si on le considère dans sa continuité historique à travers les régimes politiques qui ont encadré sa vie collective depuis la fondation de Québec en 1608 jusqu'à nos jours, le peuple québécois a toujours été et demeure essentiellement de langue française.

Il existe bien sûr, au Québec, une forte minorité anglophone et de nombreuses autres minorités linguistiques. Mais leur présence n'infirme pas le caractère français global du Québec. Le gouvernement du Québec encourage les groupes ethniques minoritaires à conserver leurs langues d'origine, mais en apprenant aussi la langue du Québec et en s'intégrant, sans s'assimiler, à la vie collective et à la culture nationale du peuple québécois. Car les groupes ethniques ne doivent pas se condamner à vivre en ghettos.

Quand le gouvernement québécois se donne comme objectif de rendre le Québec aussi français que le reste du Canada est anglais, ceci n'implique aucunement la modification de la composition ethnique de la population. Il s'agit simplement de faire reconnaître le français comme langue commune de la même façon que l'anglais est reconnu à ce titre dans le reste du Canada.

Pour protéger l'identité linguistique et culturelle du Québec, l'Assemblée nationale, à l'été 1977, a adopté la loi 101, surnommée Charte de la langue française.

Voici les grandes lignes de cette loi sur le statut de la langue française au Québec.

La loi établit un certain nombre de droits linguistiques fondamentaux:

- le droit de toute personne de recevoir en langue française les communications de l'Administration, des organismes para-publics et des autres entreprises;
- le droit de quiconque de s'exprimer en français en assemblée délibérante;
- le droit des travailleurs d'exercer leurs activités en français;

- le droit des consommateurs d'être informés et servis en français;

- le droit de toute personne admissible à l'enseignement de recevoir cet enseignement en français.

Puis la loi crée un certain nombre d'obligations à l'Administration, aux organismes parapublics et aux entreprises afin de rendre effectif l'exercice de ces droits fondamentaux.

Les lois et les règlements seront rédigés en français et n'auront de caractère officiel qu'en cette langue. Toutefois le gouvernement devra imprimer et publier une traduction anglaise des projets de loi, des lois et des règlements. Les individus conservent le droit de faire usage du français ou de l'anglais, à leur choix, devant les tribunaux et devant les organismes judiciaires ou quasi judiciaires. De plus, les individus qui ne parlent ni l'une ni l'autre de ces deux langues ont toujours droit aux services d'un interprète quand ils doivent témoigner. Cependant les personnes morales devront s'adresser en français à ces tribunaux et organismes et plaider devant eux dans la langue officielle, à moins que toutes les parties à l'instance ne consentent à ce qu'elles plaident en langue anglaise.

Les pièces de procédures émanant des organismes judiciaires ou quasi judiciaires ou expédiées par des avocats exerçant leur fonction devant eux doivent être rédigées dans la langue officielle. Elles pourront l'être dans une autre langue si la personne physique à qui elles sont adressées y consent. Les jugements rendus seront rédigés en français ou accompagnés d'une version française dûment authentifiée. Seule la version française du jugement sera officielle.

Le gouvernement, ses ministères, les organismes gouvernementaux, les organismes municipaux et scolaires, les services de santé et les services sociaux doivent rédiger et publier en français tous leurs textes et documents. Il leur est loisible toutefois de produire des versions de ces textes et documents en une ou plusieurs autres langues. Ces organismes ne peuvent afficher qu'en français toutefois, sauf lorsqu'il s'agit d'organismes dont la majorité des administrés ne sont pas de langue française ou lorsque la santé ou la sécurité publique exigent aussi l'utilisation d'une autre langue.

Les organismes de l'Administration peuvent toujours utiliser une langue autre que le français lorsqu'ils correspondent avec une personne physique qui s'est adressée à eux dans cette langue. Cependant, pour les communications écrites avec les autres

gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec, l'Administration n'utilise que la langue officielle.

Les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels et les membres des ordres professionnels doivent faire en sorte que leurs services soient disponibles dans la langue officielle. Les organismes parapublics doivent utiliser la langue officielle dans leurs communications écrites avec l'Administration et avec les personnes morales. Cette obligation vaut aussi pour les communications des ordres professionnels avec leurs membres, sauf que ces ordres peuvent utiliser la langue de l'interlocuteur lorsqu'ils correspondent avec un membre en particulier.

Les employeurs devront communiquer en français avec leur personnel. Ils devront aussi rédiger et publier en français les offres d'emploi et de promotion. Les conventions collectives et leurs annexes ainsi que toute décision rendue en application d'une convention collective ou en vertu du *Code du travail* doivent être rédigées en français; seul le texte français de ces documents est officiel.

Il est interdit à un employeur de congédier, de mettre à pied, de rétrograder ou de déplacer un membre de son personnel pour la seule raison que ce dernier ne parle que le français. De même, il sera interdit d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite la connaissance de cette autre langue. Ces dispositions sont réputées faire partie intégrante de toute convention collective.

Tout produit vendu au Québec doit être étiqueté en français. Les modes d'emploi, les certificats de garantie, les menus et les cartes des vins, les catalogues, brochures et autres publications de même nature, les formulaires de demande d'emploi, les bons de commande, les factures, les reçus et quittances doivent être rédigés en français. Il en est de même des contrats d'adhésion et des contrats où figurent des clauses types imprimées, qui peuvent cependant être rédigés en une autre langue si telle est la volonté expresse des parties.

L'affichage public et la publicité commerciale non seulement se font en français, mais, sous réserve des exceptions prévues par la loi ou par les règlements de l'Office de la langue française, ils doivent être uniquement en langue française. Les exceptions portent notamment sur la publicité véhiculée par les organes d'information diffusant dans une autre langue que le français, sur les messages de types religieux, politique, idéologique ou humanitaire et sur ce qui concerne les activités culturelles des

groupes ethniques. Les entreprises employant au plus quatre personnes y compris le patron ainsi que les établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier pourront également faire leur affichage interne à la fois en français et dans une autre langue.

Les raisons sociales doivent être en langue française. Celles qui ne sont pas déjà en langue française doivent être modifiées avant la fin de 1980. Les raisons sociales en langue française peuvent être assorties d'une version dans une autre langue pour l'utilisation hors du Québec. Cette version peut aussi être utilisée en même temps que la raison sociale en langue française dans les inscriptions apposées sur un produit ou sur son emballage, s'il s'agit d'un produit offert à la fois au Québec et hors du Québec. Sous réserve du cas qui vient d'être mentionné, seule la raison sociale en langue française peut être utilisée au Québec.

Dorénavant, le français sera la langue du travail et des affaires au Québec. Il est par conséquent important que tous les Québécois reçoivent un enseignement efficace de la langue officielle. Aussi aucun certificat de fin d'études secondaires ne pourra-t-il être décerné à un élève qui n'aura pas du français, parlé et écrit, la connaissance exigée par les programmes du ministère de l'Éducation.

L'enseignement se donne normalement en français et tout Québécois a droit de recevoir son enseignement en français. Le réseau scolaire dispensant l'enseignement en langue anglaise est cependant maintenu pour les enfants de la minorité anglo-québécoise.

Dans les territoires qu'ils occupent en tant que communautés autochtones, les Amérindiens et les Inuit sont dispensés de l'application de presque toutes les dispositions de la Charte de la langue française.

L'ENSEIGNEMENT

Propulsé à l'avant-garde de l'ère post-industrielle, et forcé de brûler les étapes, le Québec a carrément misé, depuis une quinzaine d'années, sur l'enseignement qui est devenu une priorité dans toutes les régions. Remettant en cause jusqu'aux principes fondamentaux des structures anciennes, il a rebâti, en entier, son appareil scolaire.

Dans le but d'affronter les exigences des temps modernes, on a d'abord créé en 1961, une commission d'enquête sur l'enseignement. Le rapport de cette commission, connue sous le nom de Commission Parent, proposait, dans un premier temps, la création d'un ministère de l'Éducation et d'un Conseil supérieur de l'éducation.

Ces nouvelles structures mises en place, le ministère de l'Éducation s'est donné comme objectif de mettre en oeuvre l'essentiel des recommandations du rapport Parent. Cela signifiait des modifications de grande envergure à tous les niveaux de l'enseignement et une véritable démocratisation de l'enseignement.

En 1977, les structures sont en place, les édifices scolaires ouverts à tous les jeunes: on repense maintenant les contenus pédagogiques, l'encadrement des élèves, la participation des parents, afin de rapprocher l'école du milieu où elle s'insère.

D'autre part, la Charte de la langue française, sanctionnée le 26 août 1977, fait du français la langue officielle. En conséquence, l'enseignement se donne en français dans les écoles maternelles, primaires et secondaires du Québec. Cependant, les écoles dispensant l'enseignement en anglais sont maintenues et les enfants qui répondent à certains critères énoncés par la Charte peuvent fréquenter ces écoles.

Gratuité

L'enseignement est gratuit dans tous les établissements publics des niveaux élémentaire, secondaire et collégial (collèges d'enseignement général et professionnel ou C.E.G.E.P.). Dans le secteur privé et dans certaines maisons d'État des niveaux supérieurs, les frais de scolarité subsistent, encore que l'État prenne à sa charge une part grandissante du coût de l'enseignement; il y supplée aussi par un régime complet de prêts, de bourses et de subventions.

D'autre part, représentant, selon les cas, de 30 à 70% des prestations fédérales, le régime québécois des allocations familiales s'applique à tous les enfants, de la naissance à l'âge de 18 ans.

Afin d'établir une comparaison valable entre les années et d'illustrer l'évolution de la clientèle scolaire, le tableau présenté ici ne tient compte que des jeunes inscrits comme élèves ou étudiants réguliers. Nous verrons plus loin que nombre d'adultes sont également inscrits à des cours de divers niveaux, soit pour

LES EFFECTIFS SCOLAIRES

	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77
maternelle	105 556	99 014	94 929	93 420	92 468	89 636
primaire	857 739	776 702	739 257	713 593	684 431	589 364
secondaire	670 851	720 727	714 090	699 893	682 304	631 369
sous-total	1 634 146	1 596 443	1 548 276	1 506 906[a]	1 459 203[b]	1 310 369[c]
enfance inadaptée[1]	(57 383)	(70 714)	(76 097)	(84 432)	(95 347)	(103 217)
collégial[2]	88 717	94 240	106 047	112 084	117 035	122 180
universitaire[2]	55 446	57 800	61 933	68 855	74 318	—
TOTAL	**1 778 309**	**1 748 483**	**1 716 256**	**1 687 845**	**1 650 556**	—

a Non compris 5 124 élèves en prématernelle (4 ans).
b Non compris 5 620 élèves en prématernelle (4 ans).
c Non compris 5 868 élèves en prématernelle (4 ans).
1 La clientèle de l'enfance inadaptée est comprise dans les chiffres des niveaux primaire et secondaire.
2 Étudiants réguliers à temps complet seulement.

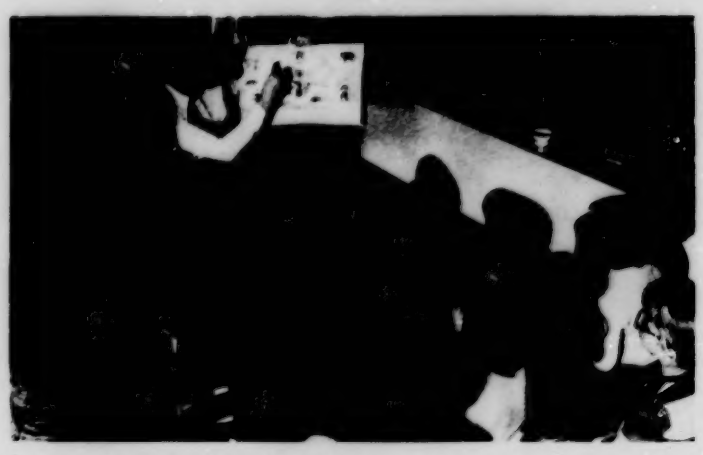

(Documentation photographique, ministère des Communications)

l'obtention d'un diplôme, soit simplement pour la culture personnelle.

Afin de répondre aux exigences de la clientèle scolaire, à l'augmentation du taux de scolarisation, le Québec n'a pas hésité, au cours des dernières années, à déployer d'énormes efforts. Il s'est donné un personnel enseignant en constant perfectionnement, il s'est équipé en immeubles et en matériel didactique. Le budget de l'éducation était de $218 millions en 1955; pour l'année scolaire 1977-1978, ce budget est de $3 492 338,9 milliards.

Parmi les objectifs généraux poursuivis par le ministère de l'Éducation, il y a celui d'assurer aux enfants des centres éloignés le même enseignement que celui dispensé aux enfants des grandes villes. Le ministère de l'Éducation a multiplié, en conséquence, les moyens d'accès aux écoles et veille à l'efficacité du transport gratuit des élèves.

La maternelle

L'enfant qui atteint l'âge de cinq ans avant le 1er octobre est prêt à s'inscrire dans une classe maternelle. En 1976-1977, on compte 89 636 enfants dans les maternelles, soit plus de 95% de la population de cet âge.

On note donc une baisse de la population scolaire par rapport aux années antérieures. Ainsi, en 1971-1972, on comptait

105 556 enfants inscrits en maternelle; en 1972-1973, 99 014 et en 1973-1974, 94 929. La dénatalité que connaît le Québec depuis quelques années est cause de cette baisse des effectifs qui se fait également sentir au primaire et au secondaire.

La maternelle offre un complément à l'éducation familiale sous une forme qui aide à mieux franchir le passage entre le foyer et l'école primaire. Elle favorise chez l'enfant le développement de l'imagination créatrice, de l'observation, de la sociabilité et des aptitudes manuelles. Elle ne dispense pas les matières d'enseignement, mais développe chez l'enfant le goût de l'école.

Notons que, dans certains milieux, le ministère de l'Éducation a commencé à implanter des prématernelles pour les enfants de quatre ans.

Le primaire

L'enseignement primaire s'adresse aux écoliers de 6 à 12 ans. Exceptionnellement, un élève peut passer au secondaire après cinq années: obligatoirement après sept années d'enseignement primaire.

L'école primaire donne aux enfants les connaissances de base essentielles pour réussir plus tard leurs études secondaires. L'accent est mis sur la langue maternelle, les mathématiques, les sciences humaines, les sciences de la nature, les arts plastiques, la musique et l'éducation physique.

Le système d'éducation du Québec étant confessionnel, l'enseignement religieux fait également partie du programme. Cependant, les enfants qui n'appartiennent pas aux confessions catholique ou protestante peuvent être dispensés de l'enseignement religieux et reçoivent un enseignement moral non rattaché à une confession particulière.

L'enseignement primaire est donc d'une durée normale de six ans; cependant, on donne aujourd'hui plus d'importance à l'âge des enfants qu'aux années du programme. Cette nouvelle conception repose sur la psychologie de l'enfant; pour se développer harmonieusement et à tous les points de vue, celui-ci doit évoluer dans un milieu suffisamment homogène, le groupe d'âge étant jugé facteur déterminant d'homogénéité.

Les écoliers du même âge sont donc ensemble à certains moments pour des activités communes. À d'autres moments, ils se répartissent, selon leurs aptitudes, entre les cours allégés, réguliers ou enrichis. Ces façons de grouper les jeunes à l'école

primaire remplacent progressivement l'ancienne méthode rigide du classement par année du programme et permettent à l'enfant de se développer au rythme qui lui est naturel. L'épanouissement de l'écolier s'en trouve facilité.

Le secondaire

À la sortie de l'école primaire, soit vers l'âge de 12 ans, l'élève s'inscrit à l'école secondaire. La durée du cours secondaire est généralement de cinq ans; certains cours de métiers se terminent cependant après la 4e année du secondaire.

La polyvalence a été instaurée dans la plupart des écoles secondaires du Québec. La langue maternelle et la langue seconde, les mathématiques, l'histoire et l'éducation physique constituent un tronc commun d'études obligatoires. De plus, l'enseignement religieux ou moral fait également partie du programme de tous les élèves.

Quant aux autres matières, les jeunes peuvent choisir, à partir de la 3e année du secondaire, les options qui conviennent le mieux à leurs aptitudes et à leur orientation.

Compte tenu du fait que les élèves doivent faire ce choix assez tôt, la réorientation est toujours possible et un élève peut changer d'orientation en cours de route.

Pour tous les élèves, une formation générale est donc prévue dans des disciplines communes. Un programme individuel permet à chacun de choisir, parmi un certain nombre de cours, des concentrations qui le conduiront à l'apprentissage d'un métier et à l'entrée sur le marché du travail après 4 ou 5 ans, ou qui lui permettront de poursuivre des études au niveau collégial après cinq ans de secondaire.

L'école polyvalente permet de donner à chaque élève la formation qui lui convient: elle offre, dans un même endroit, une multitude de cours, d'options qui répondront aux besoins de chacun. Chaque élève peut ainsi avoir un programme à sa mesure. La promotion par matières permet à un élève de suivre des cours à différents niveaux; cependant, l'écart entre les niveaux de cours ne doit pas dépasser deux années. De cette façon, l'élève ne fait plus partie d'une classe, d'un groupe précis suivant le même programme, puisqu'il suit un programme qui lui est propre.

C'est à l'école secondaire que s'effectuent les premières orientations significatives. Tandis qu'un certain nombre de jeunes choisissent l'initiation au travail en 3e et en 4e année du secondaire, la plupart des élèves poursuivent leurs études générales.

Certains d'entre eux choisiront, en 5e secondaire, l'apprentissage d'un métier tandis qu'un grand nombre compléteront une 5e année d'enseignement général pour se diriger ensuite vers des études au niveau collégial.

Le collégial

Créés en 1967, les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) se sont rapidement multipliés: 51 établissements, répartis sur l'ensemble du territoire, dispensent tous le cours général et se répartissent les quelque 130 options professionnelles.

Le cours général, d'une durée de deux ans, prépare l'étudiant à son entrée à l'université en lui permettant d'approfondir ses connaissances dans un domaine donné: sciences de la santé, sciences pures et appliquées, sciences humaines, sciences de l'administration, arts et musique, lettres.

Le cours professionnel dure trois ans et prépare l'étudiant au marché du travail dans cinq grands secteurs: techniques biologiques, techniques physiques, techniques humaines, techniques de l'administration, arts. Ces cinq secteurs sont eux-mêmes subdivisés en options.

Les études collégiales sont sanctionnées par le ministère de l'Éducation. L'étudiant ayant réussi ses études reçoit un D.E.C. (diplôme d'études collégiales).

Les cégeps sont ouverts à tous et participent à la vie du milieu: grâce à leurs ressources physiques et matérielles (piscines, gymnases, etc.) ils peuvent servir à toute la population de la région qu'ils desservent. Les services de l'éducation des adultes offrent à ceux-ci plusieurs options et le cégep tend à faire disparaître la différence entre l'étudiant-jeune et l'étudiant-adulte. Les cours sont gratuits pour les étudiants à temps plein qui peuvent par ailleurs bénéficier d'une aide financière du ministère de l'éducation.

L'universitaire

Le Québec possède six universités à régie privée: trois à Montréal, une à Québec, une à Sherbrooke et une à Lennoxville. Trois dispensent l'enseignement en français, les trois autres en anglais.

L'Université Laval est la doyenne des universités françaises. On y enseigne principalement les disciplines suivantes: médecine,

droit, sciences sociales, arts, journalisme, sciences de l'éducation, sciences fondamentales, ingénierie, foresterie, géodésie, théologie, lettres, philosophie, agriculture et alimentation, architecture, administration, pharmacie, psychologie, sciences infirmières et médecine dentaire.

L'Université de Montréal, fondée d'abord en 1878 comme succursale de l'Université Laval, obtenait un début d'autonomie en 1889 et sa charte, en 1920. Installée sur le flanc ouest du Mont-Royal, cette institution dispense principalement l'enseignement dans les domaines suivants: architecture et urbanisme, médecine dentaire, droit, sciences de l'éducation, lettres, arts, bibliothéconomie, études médiévales, philosophie, psychologie, sciences sociales, sciences fondamentales, médecine, médecine vétérinaire, sciences infirmières, optométrie, pharmacie et théologie. De plus, deux grandes écoles sont affiliées à cette université, soit l'École polytechnique et l'École des hautes études commerciales.

L'Université Mc Gill, la plus importante des universités anglaises du Québec, dispense son enseignement en particulier dans les secteurs suivants: agriculture, ingénierie, sciences sociales, psychologie, lettres, droit, médecine, arts, sciences religieuses, études islamiques, administration, sciences fondamentales, médecine dentaire, bibliothéconomie et sciences de l'éducation.

L'Université Concordia est née de la fusion de l'Université Sir George Williams et du Collège Loyola. Cette université de langue anglaise a une longue tradition d'enseignement à des étudiants à temps partiel ou à des étudiants adultes. On y offre l'enseignement plus spécialement dans les arts, les beaux-arts, les sciences de l'éducation, les lettres, les sciences sociales, la philosophie, le cinéma, les sciences fondamentales, l'ingénierie, l'administration, la psychologie et la théologie.

L'Université Bishop's, à Lennoxville, est la plus petite des universités de langue anglaise au Québec. On y enseigne les sciences fondamentales, les arts et les lettres, les sciences sociales, la psychologie, la philosophie, les sciences religieuses et les sciences de l'éducation.

L'Université de Sherbrooke est une université française fondée en 1954. On y enseigne notamment les arts et les lettres, certaines sciences sociales, la psychologie, la philosophie, l'administration, le droit, les sciences de l'éducation, la médecine, l'ingénierie, les sciences fondamentales et la théologie.

L'Université du Québec s'ajoute aux six établissements qui précèdent. Elle a été créée à la fin de 1968 par une loi qui en fait un organisme-cadre. L'initiative coïncide avec le début de l'expansion démographique au niveau universitaire, par suite de la croissance très importante des taux de fréquentation scolaire réalisée au cours des dernières années aux niveaux secondaire et collégial. Entre 1968 et 1976, le nombre des étudiants inscrits au niveau universitaire, en tenant compte de la durée actuelle des programmes d'enseignement dans les universités, est passé de 67 000 à environ 144 000.

Le siège social de l'Université du Québec est situé près de la capitale, tandis que des universités constituantes, des centres d'études universitaires, des instituts de recherche et des écoles supérieures peuvent être mis sur pied dans différents endroits. Actuellement, on compte les constituantes de Montréal, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rimouski et le Centre des études universitaires du Nord-Ouest. L'Université du Québec possède également deux instituts de recherche: l'Institut national de la recherche scientifique (I.N.R.S.) et l'Institut Armand Frappier (antérieurement l'Institut d'hygiène et de microbiologie) et deux écoles supérieures: l'École nationale d'administration publique (E.N.A.P.) et l'École de technologie supérieure. On doit enfin mentionner l'existence de la Télé-Université (université à distance qui rejoint les étudiants par la poste, la radio, la télévision, le téléphone, etc.).

C'est la première fois dans l'histoire que le Québec prend directement l'initiative de la création d'universités. Il s'appuie sur des études des besoins actuels et futurs, tenant compte de la rapidité de l'évolution des connaissances et de leur mode de transmission.

La recherche scientifique

Exception faite de l'État central, le gouvernement du Québec est seul au Canada à avoir mis sur pied un Conseil de la politique scientifique. Cet organisme a pour fonction principale d'exprimer des avis concernant les politiques scientifiques du Québec. À cet organisme s'ajoute le Bureau de la science et de la technologie. Pour ce qui a trait à la recherche universitaire, le gouvernement du Québec est aussi le seul, exception faite du gouvernement d'Ottawa, à avoir instauré un programme de subventions à caractère général. Il s'agit du programme intitulé «Formation de chercheurs et actions concertées» (F.C.A.C.). Après ceux des grands organismes subventionnaires fédéraux, c'est le programme de financement de la recherche universitaire le plus important au Canada. Ce programme a été de plus de $9 millions en 1976-1977.

Toutes les universités québécoises obtiennent chaque année des revenus, pour fins spécifiques de recherche, que ce soit sous forme de commandites ou de subventions. Les universités québécoises ont reçu ainsi plus de $50 millions en 1973-1974. La principale bénéficiaire de ces revenus a été l'Université McGill avec $15 millions. Viennent ensuite les Universités de Montréal et Laval avec environ $11 millions chacune, puis l'ensemble de l'Université du Québec avec un peu plus de $5 millions dont près de la moitié a été versée à ses deux instituts de recherche. Vient ensuite l'Université de Sherbrooke avec un peu plus de $4 millions. On retrouve enfin l'École polytechnique et l'Université Concordia avec respectivement un peu au-delà de $2 millions et d'un million de dollars.

Les sciences pures ont accaparé la proportion la plus importante de ce montant total, soit 33%. Viennent ensuite les sciences de la santé (20,5%), les sciences appliquées (19,1%) et les sciences humaines (15,1%).

Le gouvernement fédéral a fourni la part la plus importante de ce montant, soit 62,4%. Le gouvernement du Québec en a fourni 18,2%. La contribution de ce dernier est allée en s'accroissant au cours des années ultérieures.

Aide financière aux étudiants

Par son Service des prêts et bourses aux étudiants, le ministère de l'Éducation veut s'assurer que tout étudiant capable et désireux de poursuivre des études collégiales et universitaires ne soit empêché de le faire pour des raisons financières.

Cette aide n'est cependant que complémentaire. L'étudiant lui-même, son conjoint, ses parents ou ceux qui en tiennent lieu sont appelés à défrayer les coûts des études proportionnellement à leurs ressources financières respectives.

L'aide financière est accordée sous forme de prêt garanti par le gouvernement et sous forme de bourse. Le prêt devient à la charge de l'étudiant environ six mois après la fin de ses études. Les conditions d'admissibilité sont les suivantes:

- être citoyen canadien ou détenir un certificat «d'immigrant reçu» depuis plus d'un an;
- être résident du Québec;
- être inscrit à temps complet aux niveaux collégial ou universitaire dans un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation.

L'enfance en difficulté d'apprentissage

Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les commissions scolaires, vise à offrir, aux enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, tous les services pouvant répondre à leurs besoins. Ces enfants présentent des difficultés diverses: handicaps physiques, troubles émotifs, troubles du comportement. Ces difficultés ou problèmes se présentent autant chez des enfants d'intelligence supérieure que chez les enfants d'intelligence moyenne.

Les différents services offerts sont, entre autres: les classes spéciales avec personnel spécialisé, les services de santé, le transport, la surveillance à l'heure du lunch, les services sociaux, l'animation, un équipement et un matériel didactiques appropriés.

L'objectif principal est d'aider les enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage à se développer et à s'adapter le mieux possible. Souvent, après une année ou deux passées dans des «classes spéciales», ces enfants peuvent être réintégrés dans des classes régulières. Ces services à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage sont offerts aux élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire.

Les classes d'accueil

Organisées en 1973 pour recevoir les enfants d'immigrants qui s'orientaient vers les écoles françaises, les classes d'accueil sont désormais ouvertes à tous les enfants non francophones.

Les classes d'accueil reçoivent les enfants de la maternelle (4 et 5 ans), du primaire et du secondaire. Les cours se donnent toute la journée, y compris pour les enfants de 4 et 5 ans et un service de transport gratuit est mis à la disposition des élèves.

La maternelle d'accueil ou la classe d'accueil a pour objet principal de permettre à l'enfant de s'intégrer harmonieusement à l'école française: elle met l'accent sur l'apprentissage du français, de telle sorte que l'élève, après quelques mois, puisse s'intégrer dans une classe régulière correspondant à son âge et à son niveau de scolarité.

L'enseignement aux adultes

Dans une société en perpétuel changement où les connaissances acquises aujourd'hui seront déjà dépassées demain, l'éducation des adultes est une réalité devenue indispensable. Les citoyens adultes sont maintenant conscients des efforts nécessaires qu'ils

(Documentation photographique, ministère des Communications)

doivent consentir à leur propre formation et perfectionnement et acceptent de plus en plus de rejeter le vieux dicton qui disait: «Il y a un âge pour étudier et un âge pour travailler».

Aussi, le ministère de l'Éducation a-t-il entrepris, depuis 1966, de stimuler et d'encourager l'éducation des adultes au Québec en créant la Direction générale de l'éducation des adultes qu'il a chargée de planifier, gérer et superviser l'enseignement dispensé aux adultes dans les commissions scolaires et les collèges de même que promouvoir d'une façon structurée l'éducation permanente des adultes.

L'objectif global de la D.G.E.A. (Direction générale de l'éducation des adultes) est d'assurer à tous les adultes du Québec des conditions de formation qui leur permettent de s'épanouir dans la totalité de leur devenir économique, social et culturel et de participer, de façon active, à l'orientation et au développement de la société québécoise.

C'est ainsi que les commissions scolaires et les cégeps de même que plusieurs organismes volontaires d'éducation populaire (O.V.E.P.) offrent aux adultes de leurs régions respectives des activités éducatives en formation générale, professionnelle, sociale et culturelle. En 1974-1975, on comptait 437 939 inscriptions d'adultes dans les commissions scolaires et les cégeps.

Les cours par correspondance

Le Service des cours par correspondance a été créé en 1946. Pendant ses vingt premières années d'existence, il fut rattaché à

la Direction générale de l'enseignement technique. Il a alors dispensé son enseignement à plus de 35 000 élèves en mettant à leur disposition soixante cours différents.

Rattaché à la Direction générale de l'éducation des adultes en 1966, le service a eu pour rôle de «prolonger l'oeuvre des institutions régionales d'enseignement» pour les adultes et d'offrir le plus rapidement possible tous les cours d'enseignement général du ministère de l'Éducation tout en augmentant considérablement les cours de formation professionnelle conformes aux programmes officiels. L'assortiment des cours est passé d'environ cinquante et un à quatre-vingt-quinze.

Puis en 1971, le Service des cours par correspondance a été intégré au Service général des moyens d'enseignement afin de poursuivre le même mandat. Au mois d'août 1977, il comptait une clientèle de 22 698 élèves par cours par année; sur ce nombre il y eut 13 186 nouvelles inscriptions d'élèves par cours, de septembre 1976 à août 1977. Il offre actuellement cinquante-quatre cours donnant droit à des crédits et quarante et un cours qui assurent aux élèves une attestation d'études.

LA RECHERCHE DE L'IDENTITÉ CULTURELLE

Il peut sembler arbitraire de faire naître la modernité culturelle québécoise vers les années 1940-1945. Il n'en reste pas moins que le grand mouvement universel causé par la guerre de 1939 a ouvert le Québec sur le monde et sur la modernité en dehors de laquelle il languissait depuis longtemps.

C'est aussi depuis la guerre que l'expression artistique québécoise s'est mise en quête d'une identité propre. Avant cela, et depuis presque un siècle, les écrivains et les poètes, les peintres et les sculpteurs, les quelques musiciens se contentaient avec morosité d'imiter l'art officiel du Vieux Monde. En deux mots, on imitait et, pour ce faire, on choisissait souvent les plus mauvais modèles. C'est pourquoi peu d'oeuvres fortes subsistent des années 1860-1940. Les rares exceptions, comme l'oeuvre du peintre James Wilson Morrice, accentuent si l'on peut dire le manque d'intérêt de l'ensemble de la production artistique de cette période.

Mais subitement se met à souffler le vent de l'esprit nouveau, esprit fortement illustré en peinture par le fracassant Alfred Pellan qui rentre au pays en 1940. En quelques années s'épanouissent les personnalités fortes qui vont orienter la création plastique au Québec. En 1948, Borduas et son groupe lancent leur manifeste, le *Refus global,* dont le poids se fait sentir bien au-delà des

cercles artistiques. Ce que certains ont alors pris pour une révolution de chapelle a tout de même forgé des artistes conscients de la nécessité de s'affranchir des influences européennes et de faire un art d'ici. Et c'est en cherchant cette expression qu'ils ont perçu qu'ils n'étaient ni des Américains ni des «Canadians».

On peut dire que la querelle de l'art moderne a suscité au Québec une volonté d'authenticité qui dépassait largement le plan artistique: sans le chercher, les peintres ont été les premiers à définir un «ici» que commençaient seulement à percevoir les sociologues. Bien sûr, ils se sont heurtés aux autorités civiles et religieuses qui ne pouvaient ou ne voulaient encore rien voir d'une réalité nouvelle qui serait plus difficile à manoeuvrer.

Dans le même temps les architectes, jouissant d'une prospérité générale, se mirent à édifier une architecture religieuse qui voulait amorcer l'intégration des arts visuels. C'était peut-être le départ d'une «école québécoise» intéressante. Mais les changements profonds qui marquèrent la vie religieuse au début de la «révolution tranquille» du début des années 60 rendirent ces efforts inutiles.

Un peu à la manière des sociologues, les poètes et les écrivains se penchèrent sur la réalité d'ici pour en tirer l'âme et la chair de leurs oeuvres. Comprenons bien: il ne s'agissait plus de «terroir» et de «tradition». Pour eux, l'heure de la littérature folklorisante était passée. Il s'agissait du Québec de maintenant, urbanisé, industriel, sauvagement moderne comme toute l'Amérique, mais à sa façon.

Les essayistes et les sociologues, qui inquiétaient tellement les pouvoirs politiques et religieux des années 1950, cherchaient maintenant ouvertement à définir les conditions d'existence d'un peuple qui se libérait des vieilles craintes. Les données historiques qu'on avait érigées en dogmes depuis cent ans, que seuls quelques marginaux avaient osé mettre en doute, étaient étudiées de plus près, disséquées, contestées.

Les intellectuels et les artistes, comme cela se produit souvent, moins sensibles que les hommes politiques aux contraintes du quotidien et au fatalisme résigné qui les accompagne, commençaient à formuler l'orientation politique d'une opposition qui n'était pas encore entrée à l'Assemblée nationale.

Mais c'est avec les chansonniers, sans doute, que le désir d'un changement profond qui redonnerait le Québec aux Québécois se répandit, devint normal et quotidien pour un grand nombre de Québécois.

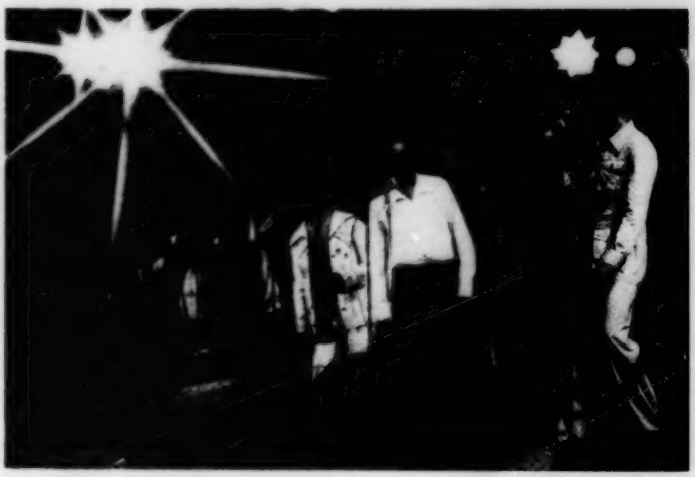

Cinq grands de la chanson québécoise: Léveillée, Deschamps, Ferland, Vigneault et Charlebois.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

De 1960 à 1970, on chanta ce désir, on en fit des romans et des discours, des monologues, du théâtre et du cinéma.

Et puis, il faut le dire, l'essor économique que connut alors son pays rendit le Québécois plus fier de son appartenance, développa son goût d'être enfin le maître de ce qui lui arrivait.

De 1970 à 1976, en dépit ou en raison d'un mauvais climat social, de secousses violentes, d'affrontements avec le pouvoir fédéral, ce besoin d'identité complètement définie et assumée se transposa tout naturellement au plan politique. Précédés par les rêveurs et les poètes, fouettés par les penseurs, les stratèges et aussi les événements, les Québécois en vinrent à admettre que l'idée d'indépendance et de souveraineté gagne du terrain. La première affirmation populaire incontestable de ce changement eut lieu lors de l'élection du 15 novembre 1976.

En somme, on peut dire que la coloration de la culture québécoise actuelle est fortement politique parce qu'elle a précédé dans le temps la tournure des événements proprement politiques. Elle n'en vient pas, elle les engendre; et c'est là sans doute la meilleure assurance sur l'avenir.

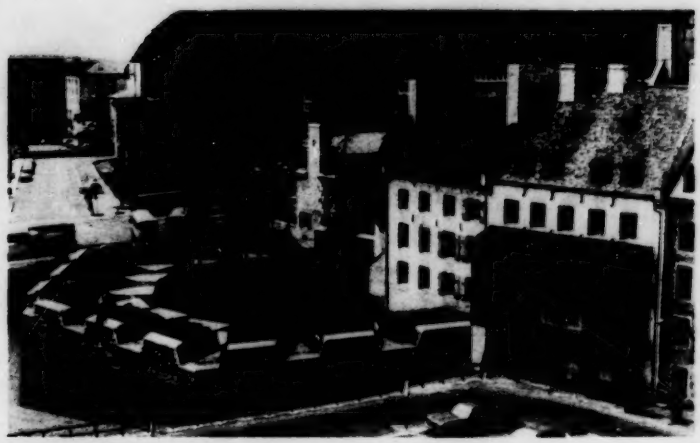

La batterie Royale, près de la place Royale, à Québec.
(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Depuis sa création, le 1er avril 1961, le ministère des Affaires culturelles a cherché, à travers différentes structures administratives, la voie qui le conduirait le plus sûrement à l'accomplissement de sa mission.

Les interpénétrations des fonctions et les préoccupations du ministère sont multiples et évidentes. En plus de préserver l'identité nationale et de conserver le patrimoine culturel du peuple, il lui faut provoquer la créativité et l'expression culturelle, tout en conservant et en développant les originalités régionales, et animer culturellement le milieu par la diffusion d'une culture universelle aussi bien que d'une culture nationale.

Tenant compte de l'environnement et de la diversité des niveaux, des habitudes, des comportements et des besoins de chaque citoyen comme de chaque communauté, le ministère des Affaires culturelles doit permettre à tous un accès facile et une participation continue à la culture. Il doit assurer la permanence culturelle dans chaque région par la mise en place d'un personnel d'animation compétent et dynamique et, par voie de conséquence, assurer la sensibilisation des citoyens en général et des autorités locales en particulier au fait culturel.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

Le ministère compte, à côté de la Direction générale de l'administration, celle des Arts et des Lettres et celle du Patrimoine. Et de nombreuses institutions relèvent directement de lui : musées, conservatoires de musique et d'art dramatique, bibliothèques, etc. De plus, un coordonnateur des relations intergouvernementales, une Direction des bureaux régionaux et une Direction des communications assistent le ministre et ses adjoints immédiats dans l'élaboration et l'application de la politique culturelle.

La Direction générale des arts et des lettres

La première mission de cette direction générale est de mettre en oeuvre des politiques de développement dans les secteurs du livre, des arts visuels et des arts d'interprétation.

Par le truchement des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt en milieu rural, la Direction du livre favorise l'accès populaire à la culture par la diffusion gratuite et permanente du livre et de ses compléments audio-visuels au sein des populations urbaines et rurales. De plus, elle vient en aide aux auteurs et éditeurs québécois en subventionnant la publication de certains ouvrages ou en achetant une partie des tirages. Enfin, cette direction aide à la diffusion du livre par des subventions à des éditeurs ou une aide indirecte à des libraires agréés, ainsi que par un soutien matériel aux salons et expositions de même qu'aux campagnes de promotion du livre dans les média d'information.

Scène de la pièce « La complainte des hivers rouges », relatant un moment de l'histoire québécoise, la rébellion des patriotes de 1837-1838.
(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

La Direction des arts visuels s'occupe de favoriser la réalisation de projets sérieux par une assistance financière ou technique offerte aux associations ou aux artistes professionnels à titre individuel. De plus, elle finance le regroupement d'artisans, subventionne la production artisanale lorsque c'est nécessaire et soutient les métiers traditionnels, notamment en assurant la relève de certains d'entre eux. Un service de design et d'architecture devrait bientôt compléter cette direction.

Théâtre, danse et musique relèvent de la Direction des arts d'interprétation.

Cette direction subventionne onze compagnies institutionnelles (Théâtre du Nouveau Monde, Théâtre du Trident, Compagnie Jean Duceppe, Nouvelle Compagnie Théâtrale, Fondation Centaur, etc.) qui, en plus du théâtre de répertoire, offrent chacune au moins une nouvelle oeuvre québécoise par année. Outre l'aide qu'elle apporte aux orchestres symphoniques de Québec et de Montréal, la Direction des arts d'interprétation travaille à créer des orchestres à vocation régionale et à mettre sur pied un orchestre de jeunes du Québec. De plus, elle apporte une aide financière appréciable à la recherche musicale, à la chanson et à divers groupes de musique classique, populaire et traditionnelle. Enfin, en plus de soutenir quelque quatre-vingt

Le chef James de Preist dirigeant l'orchestre symphonique de Québec.
(Documentation photographique, ministère des Communications)

troupes éparpillées sur tout le territoire, elle aide financièrement les Grands Ballets Canadiens et diverses troupes de danse moderne et folklorique.

Par ailleurs, la Direction des arts d'interprétation subventionne et supervise la Régie du Grand Théâtre de Québec et participe en outre, avec la ville de Montréal, au financement de la Place des Arts.

Enfin, le directeur général des Arts et Lettres est secondé par un directeur à la recherche, un coordonnateur de l'enseignement des arts (le ministère subventionne présentement une trentaine d'institutions privées et finance un véritable réseau de camps musicaux: Orford, Lac-Saint-Jean, Saint-Alexandre...) et un coordonnateur de l'aide aux artistes qui a pour tâche de promouvoir la création et la recherche artistique en accordant aux artistes des bourses de perfectionnement et en finançant partiellement leurs expositions.

La Direction générale du patrimoine

Commencé en 1937 avec de modestes moyens, l'inventaire des biens culturels du Québec s'est rapidement développé en attirant vers sa riche documentation une foule de chercheurs québécois et étrangers. Pendant une vingtaine d'années, il a été le principal foyer d'animation et de diffusion dans le champ du patrimoine.

Le manoir Mauvide-Genest, à Saint-Jean, île d'Orléans.
(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

D'abord axée sur la «chose artistique», la recherche s'est ensuite étendue à tous les faits de la culture; parallèlement, cette recherche, qui ne débouchait à l'origine que sur un accroissement de la connaissance du passé, s'est engagée peu à peu, durant les années 50, dans la conservation et la restauration, la mise en valeur du patrimoine artistique et architectural.

Dans le même temps, une conscience populaire s'est éveillée devant ces richesses, surtout peut-être chez les jeunes qui voient du même oeil le charme des objets, des maisons, des habitudes de vie du passé et leur goût d'une liberté individuelle qui les ferait s'échapper du monde urbain moderne, dur et stéréotypé.

Le ministère des Affaires culturelles en est donc venu à créer une Direction générale du patrimoine dont les visées dépassent de beaucoup le simple inventaire. Pour connaître, faire connaître, conserver et exploiter l'héritage culturel des Québécois, la Direction générale du patrimoine a créé, à son tour, cinq directions qui couvrent respectivement: les monuments historiques, les arrondissements, l'inventaire des biens culturels, l'archéologie et l'ethnologie et enfin l'exploitation de cet héritage.

La politique de régionalisation

Poussé par un besoin d'efficacité qu'enrayaient la centralisation excessive et l'autoritarisme des premières années, le ministère s'est peu à peu donné les moyens, tant sur le plan financier que sur celui des effectifs et de l'outillage, de s'approcher des citoyens et de les faire participer activement à la saisie et à l'épanouissement de leur culture.

C'est ainsi qu'on a adopté en 1977 la structure qui donnera aux Conseils régionaux de la culture, véritablement issus de la population des régions, une voix autorisée auprès du ministre, par le truchement des bureaux régionaux du ministère. Ces échanges, cette démocratisation de l'activité gouvernementale en matière de culture ont désormais lieu dans le champ du patrimoine aussi bien que dans ceux des arts et des lettres. Les initiatives venant de la base pourront à l'avenir déterminer la politique globale du ministère au lieu de s'y heurter comme naguère.

LA CULTURE DE MASSE

Outre l'action du ministère des Affaires culturelles et des institutions qui relèvent à des degrés divers de son autorité, comme les musées, les conservatoires de musique et d'art dramatique, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale, quelques grands organismes exercent sur l'évolution de la culture québécoise une influence majeure. Il s'agit de ceux qui, directement ou indirectement, assurent la diffusion du «produit culturel» ou influent sur l'orientation de cette diffusion. Dans bien des cas d'ailleurs, en plus d'être les diffuseurs, ils sont aussi les instigateurs de la création: qu'on songe seulement au nombre d'oeuvres dramatiques ou poétiques écrites spécifiquement pour la radio et la télévision...

Ces organismes ne relèvent pas tous du gouvernement du Québec: plusieurs, comme la société Radio-Canada ou l'Office national du film, dépendent du gouvernement fédéral. Mais la présence majoritaire des Québécois qui travaillent dans leurs sections françaises assure depuis longtemps leur adéquation au milieu culturel.

L'Office de radio-télédiffusion du Québec (Radio-Québec)

À la vérité, 1978 marque le 10e anniversaire de Radio-Québec. Bien sûr il y avait eu des gestes et des lois qui, depuis 40 ans,

tentaient d'affirmer la nécessité et le droit de ce coin de pays à se donner un tel instrument de promotion culturelle et sociale; mais c'est vraiment en 1968 que le gouvernement québécois y alla d'un coup d'envoi en autorisant la création de *l'Office de la radio du Québec*. Un an plus tard, alors que déjà quelque 200 artisans de la première heure oeuvraient avec courage, la loi de *l'Office de radio-télédiffusion du Québec* (O.R.T.Q) était sanctionnée.

Dès cette époque et au cours des années qui vont suivre, et jusqu'à la fin de 1974, l'O.R.T.Q., communément appelé Radio-Québec, verra à se structurer, à se pourvoir d'installations fonctionnelles, tout en assurant une production audio-visuelle de première importance qui sera d'abord mise au service des milieux scolaires et de communication gouvernementale. On pourra même en 1972 commencer la diffusion d'émissions via le «câble» à Montréal et à Québec. Enfin, début 1975, l'Office inaugure dans ces deux villes ses deux premières stations émettrices sur ultra-haute fréquence: CIVM, canal 17 à Montréal et CIVQ, canal 15 à Québec. On rejoint ainsi 64,53% de la population du Québec.

Le 8 avril de la même année, Radio-Québec inaugure au Saguenay-Lac-Saint-Jean une tournée provinciale de consultations populaires sur son développement et sa programmation. Cette tournée se poursuit en Mauricie-Bois-Francs, en Abitibi-Témiscamingue, dans l'Outaouais, sur la Côte-Nord, dans l'Estrie, en Gaspésie-Bas-Saint-Laurent de même qu'à Québec et à Montréal. Un an plus tard s'amorce l'implantation de ses structures et de ses activités dans toutes les régions.

Depuis août 1977, la région de l'Outaouais est entrée dans la famille des stations émettrices alors qu'à Hull, Radio-Québec exploite dorénavant une troisième antenne, celle ce CIVO, canal 30. Et l'on compte bien que l'extension du réseau se continue pour atteindre 96% des Québécois, d'ici 1985.

LA PROGRAMMATION

C'est en étant le reflet de la réalité du Québec que Radio-Québec entend gagner l'adhésion des téléspectateurs québécois et en leur offrant l'occasion de parfaire leurs connaissances générales dans un but d'éducation.

La grande majorité des stations de télévision propose surtout des émissions de divertissement. Après 25 ans de télévision au Québec, Radio-Québec a voulu apporter sa contribution propre dans ce domaine et chercher son inspiration dans un répertoire québécois à caractère éducatif au sens large.

En contrepartie, aux émissions récréatives, Radio-Québec offre une programmation possédant une démarche culturelle et éducative qui vise non plus seulement à divertir mais à aider à la formation et à l'épanouissement des citoyens. Objectif audacieux, certes, et qui rompt avec les habitudes d'écoute des téléspectateurs. Mais les sondages auprès de l'auditoire et les commentaires positifs à l'endroit de plusieurs émissions permettent d'envisager avec confiance la possibilité d'un marché pour un tel type de télévision.

Délié des contraintes de la publicité et de son corollaire, la course à la meilleure cote d'écoute, Radio-Québec peut plus aisément investir dans des formules expérimentales qui ont l'heur de plaire. *Aux yeux du présent*, par exemple, série qui fait revivre des personnages de l'histoire par le truchement d'un procès; *Télé-Ressources*, consacrée à répondre à l'aide d'une équipe de bibliothécaires, aux questions posées au téléphone, par les téléspectateurs, particulièrement ceux âgés de 10 à 13 ans; *Il y a longtemps que je chante*, anthologie de la chanson québécoise, celle qui s'est affirmée depuis l'arrivée des premiers colons au pays jusqu'à nos jours.

PERSONNEL ET INSTALLATIONS

Au fil des années, l'établissement a évolué, «la maison» s'est agrandie. De 200 employés qu'elle comptait à la première heure, elle est passée à un effectif de 550. On les retrouve à l'oeuvre dans les divers secteurs de la production, de l'administration, de la technique. Parallèlement, ces deux heures d'émissions quotidiennes qu'on diffusait en 1972 se sont enrichies pour offrir une grille de 9 heures en 1977, incluant celles consacrées à la reprise de certaines émissions. Les installations se sont bien modernisées depuis 10 ans; on prévoit que d'ici peu tout l'équipement télévisuel fonctionnera selon la technique numérique.

SATELLITE

Radio-Québec compte déjà ses premiers essais dans le domaine de la diffusion par satellite. Le reportage du discours du premier ministre du Québec, M. René Lévesque, devant les parlementaires de l'Assemblée nationale française, en novembre 1977, constitue l'un des principaux événements diffusés par satellite. Autre expérience digne de mention en novembre également, une émission spéciale de 2h 30mn met en présence, grâce aux communications par satellite, deux groupes de citoyens, l'un de Baie-Saint-Paul, (comté de Charlevoix) au Québec, et l'autre de Jonzac en Saintonge (Bordeaux), dans la confrontation de sujets et de préoccupations de leur vie quotidienne.

COLLABORATION EXTERNE

Avec le temps, Radio-Québec s'est associée à des organismes dont la collaboration a été fructueuse à plus d'un égard. Membre fondateur de l'Agence de télévision éducative du Canada (A.T.E.C.), Radio-Québec a participé à des coproductions qui ont fait l'objet de semaines-dossiers portés à l'antenne. Au plan international, Radio-Québec a conclu des ententes avec l'Institut national de l'audio-visuel en France pour l'acquisition de documents audio-visuels. La maison participe aussi chaque année au Marché international des programmes (M.I.P.) où elle puise à des sources très diversifiées pour compléter sa grille de programmation annuelle. C'est avec le Groupe Québec qu'elle s'inscrit au Marché international des programmes (M.I.P.) qui se tient chaque printemps à Cannes.

Radio-Québec diffuse aux canal 15-Québec, canal 17-Montréal, canal 30-Hull et via les services de câblodistribution.

La société Radio-Canada

Depuis sa création en 1936, Radio-Canada a joué un rôle prépondérant au niveau de la culture de masse. Par la radio d'abord, elle a su créer la première université populaire qui ouvrit à tous l'accès à l'histoire, aux sciences, aux arts et à la philosophie.

Toujours sur le plan de la culture de masse, il serait injuste d'oublier l'immense influence qu'eut la société Radio-Canada sur la qualité du français parlé. Tant à la radio qu'à la télévision, des émissions dramatiques aux bulletins d'informations, Radio-Canada est restée, malgré les modes, l'un des points fixes importants quant à la correction du langage.

Cette société publique de l'État fédéral, dont le centre de production francophone se trouve à Montréal, est animée presque exclusivement par des Québécois. Reflet du milieu où elle s'est si fortement implantée, Radio-Canada a retransmis, et en bonne partie modelé, l'image d'une culture originale en Amérique du Nord. Elle a toujours été — et elle est toujours dans une bonne mesure — l'un des seuls débouchés pour les artistes: comédiens, musiciens, écrivains, qui y trouvent un moyen d'expression aux possibilités très variées.

Le cinéma

Le 19 juin 1975, le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre du cinéma, après douze années d'études diverses et de démarches de toutes sortes de la part des milieux du cinéma québécois. Cette loi remplace l'Office du film du Québec par deux organismes

dont le mandat général est d'encourager l'industrie cinématographique québécoise et d'en favoriser le développement: la *Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel* et l'*Institut québécois du cinéma*. Au début de 1977, ces organismes mettent au point divers mécanismes, afin d'oeuvrer efficacement au renouveau du cinéma québécois.

Ce renouveau s'impose puisque le cinéma québécois connaît depuis au moins deux ans un important ralentissement d'activités tant au niveau de la production qu'à celui de la distribution et de l'exploitation des films.

LE QUÉBEC ET UN EFFORT DE COORDINATION DU CINEMA QUÉBÉCOIS

Le ministre des Communications détient la responsabilité de veiller au respect de la liberté de création et d'expression cinématographique ainsi qu'au libre choix des citoyens en ce domaine. Les objectifs culturels poursuivis sont le développement d'un cinéma québécois, sa promotion sur le territoire et à l'étranger. L'accent est mis sur l'accessibilité, dans toutes les régions du Québec, à la culture cinématographique et à son épanouissement. Au plan économique, on vise l'implantation et le développement de l'infrastructure artistique, industrielle et commerciale d'un cinéma québécois et d'entreprises québécoises indépendantes et financièrement autonomes dans les domaines du cinéma et de l'audio-visuel.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CINÉMA ET DE L'AUDIO-VISUEL

Le gouvernement du Québec confie la production cinématographique gouvernementale à l'entreprise privée; la *coordination de cette production* est assumée par la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel. Les documents audio-visuels gouvernementaux commandités ou réalisés par différents ministères servent à promouvoir certains programmes, à faire l'éducation du grand public et à rendre accessibles en les publicisant des aspects de l'administration gouvernementale et de ses services aux citoyens.

Une *cinémathèque* distribue gratuitement depuis Montréal et Québec les documents audio-visuels gouvernementaux et plusieurs films culturels, éducatifs et scientifiques pouvant intéresser le public québécois.

Un *Centre de documentation cinématographique* est ouvert aux chercheurs, aux étudiants, aux cinéphiles. Ce centre, un des plus complets du genre en Amérique, se compare avantageusement aux grandes collections internationales existantes. Son mandat

est d'acquérir tous les documents imprimés relatifs au cinéma à travers le monde. Cette information est indexée sur fiches renvoyant à des coupures de presse, brochures, photographies, livres, périodiques et informations diverses sur le cinéma d'ici et d'ailleurs.

La *promotion du cinéma québécois* est assurée par la participation aux festivals et aux manifestations cinématographiques. La commercialisation des produits audio-visuels gouvernementaux, l'exploitation des marchés (salles de cinéma, télévision) font partie du mandat de la Direction générale du cinéma et de l'audio-visuel.

LE BUREAU DE SURVEILLANCE DU CINÉMA DU QUÉBEC

En vertu de la loi sur le cinéma, le Bureau de surveillance du cinéma prend la responsabilité d'examiner tout film cinématographique que l'on compte projeter au Québec et de le classer dans l'une des trois catégories «POUR TOUS» «14 ANS» ou «18 ANS» si, à son avis, sa projection ne porte pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs.

Le système de classification des films par catégories de spectateurs est d'usage universel dans tous les pays démocratiques. Ce mécanisme vise le double objectif de permettre la libre diffusion des films pour les adultes et d'assurer l'indispensable protection de la jeunesse.

Le Bureau de surveillance du cinéma est une commission autonome du gouvernement du Québec qui relève du ministre des Communications.

LE SERVICE GÉNÉRAL DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Cet organisme du ministère de l'Éducation est le conseiller en matière pédagogique audio-visuelle et le spécialiste consultant pour la production de films éducatifs. Ce service a mis en place un important réseau de distribution de documents audio-visuels à des fins d'enseignement.

L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

Depuis dix ans, la production de longs métrages québécois s'est révélée l'un des facteurs importants du développement de l'industrie cinématographique au Québec et de sa vie économique et culturelle. Ce secteur de l'industrie est désormais prioritairement encouragé par l'Institut québécois du cinéma.

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT CANADIEN

La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

Créée en 1967, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne a pour mandat de développer et de promouvoir l'industrie du cinéma au Canada. La société investit dans la production de films surtout de long métrage et vise à rentabiliser ses investissements. La S.D.I.C.C. encourage aussi la distribution des films canadiens. La société a lancé de nombreux programmes d'aide, dont un programme de rédaction de scénarios et un programme de subvention pour la réalisation de films à budget modique. La S.D.I.C.C. investit plus de 25 millions afin d'aider au financement des longs métrages canadiens.

En janvier 1977, la S.D.I.C.C. permet la création du *Nouveau Réseau* dont l'objectif fondamental est de diffuser les productions cinématographiques québécoises sur l'ensemble du territoire québécois. Son mandat est d'établir des méthodes de promotion et de publicité pour la mise en marché d'un cinéma québécois d'art et d'essai. Cet effort de distribution se fait en étroite collaboration avec les distributeurs québécois en vue de trouver des débouchés sur le marché québécois.

Sur le marché international, la société collabore avec le *Bureau canadien des festivals* qui relève du Secrétariat d'état du Canada et dont le mandat spécifique est d'établir des méthodes de promotion et de publicité pour une meilleure distribution du film canadien à l'étranger.

Ce bureau coordonne la présence des films canadiens et de leurs représentants dans les différents festivals du monde. Pour sa part, la société s'intéresse particulièrement à l'aspect commercial de certaines manifestations cinématographiques canadiennes à l'étranger, afin d'aider les producteurs canadiens à vendre leurs films.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA a pour mandat de produire et de distribuer, aux Canadiens et aux autres nations, des films qui reflètent l'image du Canada. Cette image provient à la fois d'une production française et anglaise. La distribution se fait en salles de cinéma et via les cinémathèques. Vingt-sept cinémathèques au Canada ainsi que quatre-vingt-douze réparties dans quatre-vingts pays font connaître et comprendre aux

Canadiens et aux étrangers le visage du Canada. D'autre part le Service du programme commandité contribue à l'essor du cinéma du Canada en chargeant le secteur privé de l'industrie de réaliser des films commandités par les ministères fédéraux. L'O.N.F. dirige également une variété de programmes culturels et deux studios et il offre de plus un programme d'aide et de formation sous forme de services pour les jeunes cinéastes artisans.

Le Conseil des arts du Canada met également un programme d'aide à la disposition des cinéastes et des groupes qui oeuvrent dans les milieux du cinéma.

ORGANISMES CULTURELS

La Cinémathèque québécoise, une corporation privée, bénéficie de subventions annuelles de l'État québécois et du gouvernement canadien, à des fins de conservation de films québécois et étrangers. La cinémathèque possède une collection imposante de longs et de courts métrages québécois et étrangers, une photothèque, une collection d'affiches de films et un Musée du cinéma qui lui permet de rendre publique une partie de ses collections, notamment une cinquantaine d'appareils et de nombreux documents d'animation dans une salle d'exposition permanente. La cinémathèque ne se consacre pas seulement à la conservation des oeuvres de cinéma mais aussi à la diffusion de la culture cinématographique sous toutes ses formes. Elle présente des séances publiques régulières consacrées au cinéma d'ici et d'ailleurs outre les séances consacrées au cinéma d'animation. Ce remarquable travail de diffusion d'un cinéma de qualité se double d'une forme d'animation permettant au public de la cinémathèque de rencontrer différents cinéastes québécois et étrangers.

La cinémathèque a publié par ailleurs plusieurs brochures sur certaines cinématographies à l'occasion de rétrospectives et publie aussi une revue d'information sur le cinéma québécois et canadien intitulée *Nouveau cinéma canadien.*

Le Conservatoire d'art cinématographique, rattaché à l'Université Concordia souhaite, quant à lui, propager le cinéma sous toutes ses formes par le biais de festivals, de rétrospectives, etc. tout en étant un foyer de recherche et d'enseignement du cinéma. Le conservatoire fait la promotion de deux festivals: le Festival du film étudiant canadien et le Festival des films du monde. Des projections quotidiennes sont regroupées par séries, rétrospectives, cinéastes, divers genres, etc.

L'Office des communications sociales est un organisme qui évalue selon certains critères de qualité d'ordre culturel et moral les films présentés dans les cinémas et à la télévision dans une perspective d'éducation de la communauté québécoise. Ces évaluations sont diffusées par les media et par deux publications hebdomadaires. Le centre sélectionne des films à l'usage des ciné-clubs et maintient un centre de documentation accessible au public.

FESTIVALS

Montréal n'a plus la nostalgie de son Festival international. Les milieux du cinéma québécois se sont hâtés de présenter à tour de rôle quatre festivals internationaux de films pour rattraper le temps perdu, en plus de toutes sortes de semaines du cinéma.

Films et cinéastes québécois ont également participé à de nombreux festivals et manifestations cinématographiques sur tous les continents. De nombreux prix ont été remportés pour les longs et courts métrages. *Le vieux pays où Rimbaud est mort* de Jean-Pierre Lefebvre et *J.A. Martin, photographe* de Jean Beaudin ont été sélectionnés officiellement au festival de Cannes 1977 et ce dernier a valu à son interprète féminine principale, Monique Mercure, le grand prix d'interprétation.

La production québécoise de longs métrages accuse une baisse alarmante par rapport aux années précédentes, baisse due principalement aux conditions de production difficiles, à la méfiance des investisseurs et à la concurrence énorme des films étrangers établis depuis longtemps sur le marché québécois. Des films québécois se tournent maintenant en anglais afin de toucher immédiatement le marché international. Des films étrangers se tournent à l'intérieur du territoire, notamment à Montréal.

Des projets de coproduction sont élaborés, conséquence directe de dégrèvements fiscaux accordés par le gouvernement canadien et incitant les producteurs étrangers à signer ce genre d'entente. Ces problèmes intéressent vivement le gouvernement québécois qui compte amender la loi actuelle pour la rendre plus efficace.

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC

Le Bureau de l'Éditeur officiel du Québec a été créé en décembre 1969 et, depuis juin 1971, il est sous la responsabilité du ministre des Communications.

Depuis 1960, l'Éditeur officiel se trouve à la tête de nombreux services par suite de l'accroissement de ses pouvoirs. Parmi ses principales responsabilités, on compte l'édition, l'impression, la distribution et la vente, dans ses propres librairies et certains points de vente, des textes officiels de toute nature: décrets, arrêtés ministériels, proclamations et ordonnances, avis publics, lois, règlements d'application de certaines lois, Journal officiel (Gazette officielle), etc. Il entretient avec tous les ministères et organismes gouvernementaux des relations constantes, car les quelques 2 000 ouvrages qu'il offre en vente intéressent à peu près tous les secteurs de la société. Depuis la proclamation, en 1975, de la loi de la Société québécoise d'information juridique (S.O.Q.U.I.J.), l'Éditeur officiel du Québec est responsable de l'impression et de la distribution des recueils et annuaires de jurisprudence. Enfin, des ententes internationales lui permettent de diffuser au Québec les publications de l'Imprimerie nationale de France et celles de la Documentation Française. Il réalise également des coéditions avec ce dernier organisme.

Grâce à une publicité de mieux en mieux orchestrée, l'Éditeur officiel voit s'accroître son chiffre d'affaires d'année en année, ainsi que son rayonnement, non seulement au Québec mais également au Canada et à l'étranger. Il possède des magasins à Québec, Montréal, Hull et Trois-Rivières; les ouvrages qu'il publie sont distribués en Belgique et aux États-Unis; en France, ils sont disponibles par l'intermédiaire de la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, PARIS 7e.

LA DOCUMENTATION QUÉBÉCOISE

Parallèlement aux publications officielles, le gouvernement a mis sur pied, sous le nom de Documentation québécoise, un service d'édition et de documentation dont les buts sont de faire connaître et aimer le Québec aux Québécois et aux étrangers par le moyen de documents écrits et visuels accessibles au plus grand nombre. La Documentation québécoise assume également un rôle de suppléance auprès du secteur privé en publiant en coédition certaines oeuvres de valeur qui, sans la médiation et l'aide de l'État, ne verraient jamais le jour. En plus des services habituels de graphisme, la Documentation québécoise compte le service de la Documentation photographique, instrument de travail indispensable dans la réalisation des publications gouvernementales. Cette division a entrepris de produire des documents visuels sur les différentes activités de la vie québécoise. La photothèque de la Documentation photographique comprend plus de 15 000 diapositives originales et plus de 150 000 photographies originales en noir et blanc.

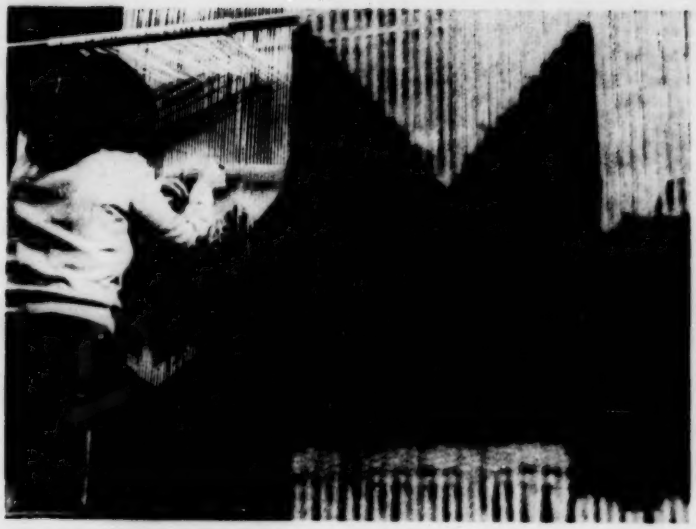

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

L'ARTISANAT

Les origines de l'artisanat québécois se confondent avec les traditions héritées de la France de l'Ancien Régime. Déjà, dans les années 1660, l'évêque de Québec, après avoir fondé son séminaire, décida d'installer au Petit-Cap, à Saint-Joachim, au nord-est de Québec, la première école d'arts et métiers. Mgr François de Montmorency-Laval désirait qu'on y formât clercs et laïcs aux diverses disciplines artistiques: dessin d'architecture, sculpture sur bois. Cette école produisit en effet des maîtres qui essaimèrent dans les régions de Québec et de Montréal, jetant les bases de la tradition et entraînant une vive émulation. Si bien qu'au XIX^{e} siècle, on pouvait constater l'existence d'une École de Québec avec, à sa tête, le sculpteur Baillargé et d'une École de Montréal où s'exerçait l'influence du sculpteur Louis Quévillon, fondateur de l'Atelier des Écores, de Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal.

Par définition et par nécessité, l'artisanat a poussé ses racines dans le terroir. La matière première était abondante: le bois, la laine, le lin, le chanvre. Des ouvrages, voire des oeuvres d'art, sont nés: céramique, ferronnerie, ébénisterie, ferblanterie, orfèvrerie. Des souches paysannes est sortie une architecture, civile,

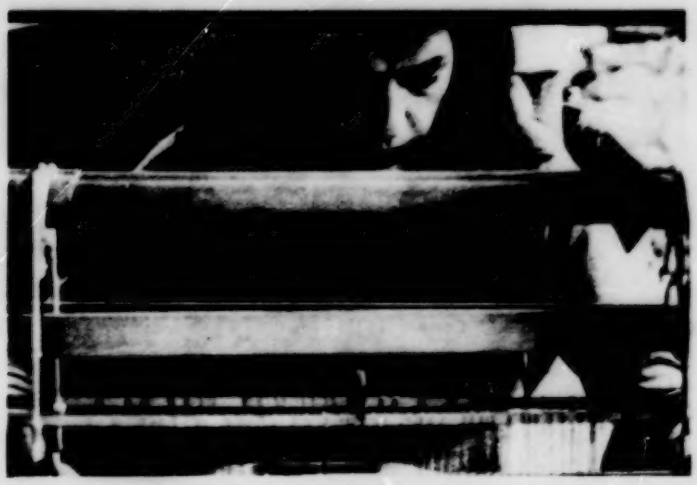

religieuse et militaire dont de nombreux exemples soulignent les paysages des deux rives du Saint-Laurent.

Afin de soutenir un souffle nouveau venu ranimer les arts populaires au début des années 1930, l'État fonde l'École des Beaux-Arts, l'École des arts domestiques, l'École du meuble, devenu l'Institut des arts décoratifs (appliqués) ainsi que l'Institut des arts graphiques, qui dispensent un solide enseignement technique en même temps qu'une excellente formation artistique.

Dans certaines régions, des fermières poussent encore la navette pour produire des étoffes dont la destination est carrément utilitaire, mais elles n'en peuvent pas moins, le goût s'étant affiné, soumettre à l'admiration d'amateurs éclairés des tissus parfaitement adaptés aux exigences contemporaines, sans pour autant avoir renié la tradition. De plus, tisserands, peintre-lissiers, céramistes, émailleurs, sculpteurs du Québec moderne ont acquis une technique sûre et peuvent exposer des oeuvres marquées au coin de l'originalité, de la personnalité, du goût.

Principaux produits de l'artisanat québécois: la catalogne, autrefois étoffe grossière confectionnée à partir de bouts de tissus récupérés, s'est assouplie et raffinée pour se prêter aux multiples usages de la décoration; le tapis crocheté, abandonnant son utilisation d'origine, est devenu une sorte de tapisserie particulièrement recherchée; la poterie, la céramique, les émaux, avec leurs produits simples et purs, leurs couleurs profondes ou translucides, font la joie de tous les connaisseurs.

L'artisanat du Québec flirte désormais avec le design d'esprit international, mais possède un caractère particulier et il offre à l'amateur des oeuvres du plus grand intérêt qu'il peut acquérir soit chez l'artisan lui-même, soit dans plus de 500 boutiques spécialisées, soit dans les magasins de l'État appelés centrales d'artisanat. Le nombre des artisans qui tirent des métiers d'art la totalité de leur revenu excède 2 400. Chaque année, à Québec et à Montréal, se tiennent de grands Salons des artisans où le public rencontre les meilleurs artisans et se procure leurs oeuvres juste avant les fêtes de fin d'année.

Ajoutons qu'au début de l'année 1972, on a inauguré à Montréal un Centre international d'artisanat, dans le cadre de la participation du Québec à l'Agence de coopération technique et culturelle des pays francophones.

LE SPORT ET LA RÉCRÉATION

Rattaché depuis 1972 au ministère de l'Éducation, le haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports est responsable de l'élaboration, de la promotion et de l'application de la politique gouvernementale en matière de loisir. Plus particulièrement, il conçoit et coordonne des programmes d'action dans les secteurs du sport, du plein air et des activités socio-culturelles qui se répartissent la majeure partie de son budget (près de $55 millions en 1977-78). Ces programmes visent à assurer:

- le droit et l'accessibilité des citoyens aux activités de loisir;
- l'amélioration de la qualité de la vie;
- le développement de la créativité et de l'expression individuelle;
- l'éducation aux loisirs.

Pour remplir son rôle, le haut-commissariat fait appel au dynamisme du milieu et apporte ainsi son soutien à plus de 2 000 organismes publics ou privés, de niveau provincial comme les quelque 150 fédérations, de niveau régional comme les 15 conseils régionaux de loisirs ou de niveau local comme les services municipaux de loisirs. Ce soutien est d'ordre technique ou financier et permet à ces organismes de réaliser des projets et des programmes dont le haut-commissariat assure la cohérence et l'intégration dans un plan d'ensemble répondant aux besoins des Québécois.

(Documentation photographique, ministère des Communications)

La promotion du sport

La promotion du sport constitue l'un des objectifs spécifiques du haut-commissariat. À ce niveau, citons notamment l'aide accordée à la Société des jeux du Québec pour l'organisation des Jeux du Québec qui, depuis leur création en 1971, ont vu la participation d'environ 750 000 jeunes. L'aide accordée aux fédérations sportives sert, par exemple, à l'organisation de compétitions ou à la participation d'équipes du Québec à des manifestations sportives tels les Jeux de l'Arctique ou les Jeux du Canada. C'est au secteur du sport que revient aussi la paternité de l'implantation de 3 600 clubs sportifs à travers le Québec, permettant à tout intéressé de pratiquer une ou plusieurs activités sportives de façon intensive.

(*Documentation photographique, ministère des Communications*)

La promotion des activités de plein air et le développement régional

Rendre les activités de plein air accessibles au plus grand nombre, tel est l'objectif premier poursuivi dans ce secteur par le haut-commissariat qui a contribué, par exemple, à la création et au développement de réseaux d'accueil et d'hébergement comme celui des 20 auberges de jeunesse, de 8 bases de plein air et des 85 camps de vacances.

De plus, le haut-commissariat a établi des programmes permettant le développement et une meilleure répartition des équipements récréatifs dans les municipalités.

La promotion des activités socio-culturelles

Dans ce secteur, le haut-commissariat cherche à favoriser l'action de groupes et d'organismes faisant la promotion d'activités à caractère socio-culturel comme les chorales, les troupes de théâtre amateur, les fêtes populaires, etc. De plus, il réalise lui-même certains programmes comme *Découverte du Québec* qui offre aux jeunes de différents niveaux scolaires et à certaines catégories sociales, la possibilité de voyager au Québec.

Nouvelle orientation

Le Livre vert sur les loisirs («Prendre notre temps») publié en novembre 1977 et la tournée de consultation qui l'a suivi modifieront sans aucun doute les grandes orientations du haut-commissariat. Le Livre vert propose en effet que l'intervention du gouvernement en matière de loisir s'appuie sur cinq grands principes: a) la répartition équitable des ressources; b) la reconnaissance des droits du citoyen réalisateur et consommateur; c) la participation du citoyen aux orientations et aux décisions; d) la rationalisation des interventions; e) la promotion des contenus québécois.

Quant aux objectifs de développement que le gouvernement est prêt à poursuivre en priorité au cours des prochaines années, ils s'orienteront vers:
«La santé à recouvrer»;
«La nature à s'approprier»;
«La créativité à développer»;
«Le pays à découvrir».

Un Livre blanc viendra ultérieurement préciser davantage les modalités d'application de la politique gouvernementale sur les loisirs dont le maître d'oeuvre sera peut-être un «ministère des Loisirs».

LA GASTRONOMIE

Dans la mesure où la culture implique une certaine façon de réagir, de penser, de voir les choses et le monde, de vivre enfin, il est certain qu'on se doit de parler de gastronomie. Car il y a une cuisine québécoise et elle jouit en Amérique du Nord d'une excellente réputation; le Québec, sans conteste, est l'enclave gastronomique de ce continent.

Tout droit inspirée, pour une large part, des mets régionaux des anciennes provinces de l'Ouest de la France, la table québécoise, un peu lourde, il est vrai, n'en est pas moins savoureuse. Elle n'a pas l'extrême raffinement de la française non plus que le piquant de l'italienne, mais elle est robuste et faite à l'image des ancêtres qui ont très tôt ressenti le besoin d'une alimentation riche en calories pour affronter les rigueurs du climat. Aussi les viandes et la farine dominent-elles, en ragoûts, en fricassées, en gibelottes, en hachis, en croûte, en rôtis. Quoi de plus typique que *le ragoût de boulettes et de pattes de cochon* (pieds de porc), que *la tourtière*, hachis d'un mélange en croûte de viandes de porc et de veau, qui trahit sa provenance vendéenne! D'où viennent

(Institut de tourisme et d'hôtellerie)

les cretons **québécois, sinon des rillettes ou des rillons angevins? Et la célèbre *soupe aux pois*, onctueuse et substantielle faite de haricots blancs, que les Vendéens connaissent aussi et qu'ils appellent *mojettes* ou *monjettes!* Et le rôti de porc frais, avec la graisse de rôt, et le fromage de tête...**

Les ressources du milieu et le voisinage des Amérindiens ont également suscité des créations: la tarte à la *ferlouche*, dont les ingrédients de base sont les raisins secs et le sirop d'érable. La sève sucrée de l'érable sert à la confection d'une variété de desserts: la tarte au *sucre du pays;* les oeufs cuits dans le sirop porté au point d'ébullition, et servis chauds ou froids; les *torquettes*, spécialité printanière faite à l'érablière en versant sur la neige, qui le fige, le sirop de sève bouillant dans les cuves, pour faire une friandise délectable...

Une infinité de mets régionaux du Québec mériteraient qu'on s'y attarde « par le menu », pour leurs qualités nutritives et leur saveur, tels la soupe à la gourgane (grosse fève des marais) et le six-pâtes (cipâtes, cipailles ou cipare) du Lac-Saint-Jean et de Charlevoix ou des Îles-de-la-Madeleine. Cette spécialité est un pâté profond fait de lièvre, de perdrix, de caille, accommodé avec des pâtes, des pommes de terre, des lardons et aromatisé au clou de girofle. Aux Îles-de-la-Madeleine, le gibier est remplacé par le poisson.

Pour casser la croûte et pour s'astreindre aux horaires précis de la journée continue de travail, le Québécois a très souvent recours aux plats d'inspiration américaine, vite préparés, vite servis. Pour les repas plus cuisinés, plus mitonnés, il a à sa disposition une vaste gamme de restaurants et de maisons réputés pour leur cuisine internationale.

Cependant, à l'occasion de réunions familiales, de réceptions d'amis qu'il désire inviter à sa table, il revient toujours aux mets traditionnels auxquels il reste attaché.

Sans doute pour rassurer les estomacs qu'inquiète la lourdeur des mets québécois, l'Institut de tourisme de l'hôtellerie du Québec a entrepris, en 1977, une campagne en vue de mettre à l'honneur, dans les restaurants et hôtelleries, aussi bien que sur la table de tous les Québécois, une cuisine renouvelée, s'inspirant de l'éventail des produits alimentaires du Québec et de l'héritage de la cuisine traditionnelle.

Cette cuisine se veut plus légère, de préparation plus simple, en demeurant authentiquement québécoise. C'est ainsi qu'elle vise à la fois à revaloriser les nombreux mets régionaux et à créer des plats nouveaux utilisant des produits québécois: cidre, bleuets, sirop d'érable, crosses de violons, etc.

Grâce à ses importants élevages de bovins laitiers, le Québec est célèbre, surtout dans les pays anglo-saxons, pour ses fromages de type cheddar, qui lui ont valu plusieurs prix internationaux. D'autres, moins renommés, mais tout aussi excellents qu'odorants, font la joie des amateurs de fromages de type roquefort, hollande, ou port-salut. Et ce petit fromage en crème, bien coulant, spécialité de l'île d'Orléans, qui n'arrivait qu'au printemps et pour quelque temps seulement à l'étalage des fromageries, parce qu'on le confectionnait pendant l'hiver et en quantités limitées; il ne pouvait cacher son cousinage avec tel fromage régional de Normandie! Hélas, le dernier fromager qui le fabriquait encore a dû en cesser la production. Les critères, les exigences de plus en plus sévères mis au point par l'industrie agro-alimentaire ne pouvaient plus s'accommoder d'un produit de fabrication artisanale.

Les bières qu'on brasse au Québec depuis l'intendance de Jean Talon, dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, ne le cèdent que fort peu à celles des pays dont les houblonnières sont célèbres; elles aussi ont décroché plusieurs prix d'excellence ces dernières années, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne. Ce sont en

majorité des blondes ou des bières de riz dont les Québécois savent qu'elles sont les meilleures d'Amérique du Nord; ils ne les apprécient que mieux.

Les pommeraies de la vallée du Richelieu, près de Montréal, et de l'île d'Orléans, près de Québec, donnent des variétés de fruits fermes, charnus, juteux et sucrés auxquels les gelées précoces de septembre donnent une couleur vermeille sans égale.

Les Québécois savaient déjà les consommer à l'état frais, en compote, sous forme de tarte; ils en apprécient désormais le cidre. Ils peuvent dorénavant prendre leur petit «calva» et, dans leurs dîners gastronomiques, goûter aux plaisirs du trou normand... à la québécoise!

TABLE DES MATIÈRES

L'HISTOIRE 9
- Chronologie des explorations de l'Amérique 11
- Chronologie québécoise comparée 13

LE TERRITOIRE 29
- Le relief 35
- Le climat 36
- La toponymie 37
- Le Nouveau-Québec 39

LA VIE POLITIQUE 41
- Les structures politiques 42
- Les institutions 44
- Le système électoral 50
- L'organisation administrative 52
- L'organisation financière 55
- Les relations avec l'extérieur 58
- Québec, la capitale 67

LA VIE SOCIALE 71
- La population 73
- L'immigration 81
- Les Québécois au travail 89
- La sécurité sociale 107
- La qualité de la vie 114

LA VIE ÉCONOMIQUE 127
- La situation économique du Québec 128
- Montréal, métropole et ville olympique 136
- L'aménagement du territoire 145
- L'énergie: vers une politique énergétique 146
- Les transports 158
- Les communications 165
- L'information et la publicité 168
- Les richesses naturelles 172
- L'agriculture et l'alimentation 187
- Les pêcheries 193
- Les structures financières 195
- Le tourisme 202

LA VIE CULTURELLE 205
Le français, langue du Québec 208
L'enseignement 211
La recherche de l'identité culturelle 223
Le ministère des Affaires culturelles 226
La culture de masse 231
L'artisanat 241
Le sport et la récréation 243
La gastronomie 246